SOMMAIRE N° 188 MARS 2015

Le travail pour loi, l'honneur comme guide.

© DR L'ÉPAULETTE

Dossier : compte rendu de l'assemblée générale page 13.

2 ÉDITORIAL

> PP 2 - 3 - Vers un nouveau modèle : un format adapté, une maquette réversible par le GAR Jean-Pierre Bosser, CEMAT.

4 ACTUALITÉ DÉFENSE

> P 4 - Extraits des voeux du président de la République aux forces armées (Porte-avions Charles de Gaulle).
> P 5 - Louvois : le calendrier est respecté visite du MINDEF Jean-Yves Le Drian.
Nomination : Jean-Marc Todeschini est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense.
> P 6 - Programme SCORPION - > Une nouvelle organisation pour l'armée de Terre par le CEMAT.
> P 7 - SEA Première visite de terrain du CEMA. > P 8 - Les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 - Vigipirate renforcé.
> P 9 - Brèves. > PP 10,11 - Opération Barkhane.

En couverture

12 DOSSIER — LES JEUNES OFFICIERS face à leur avenir

> PP 12 - 13 - Journée nationale de L'Épaulette du samedi 7 février 2015. Accueil - Ouverture de l'assemblée générale.
> PP 14 - 17 - Rapport financier et rapport moral. Résolutions - Travaux & Perspectives 2015.
> PP 18 - 19 - Élection des administrateurs et élection du nouveau bureau. Réseau CAP2C.
> PP 21 - 23 - Table ronde 2015 : « L'engagement des jeunes officiers ».
> PP 23 - 24 - intervention du général d'armée Jean-Pierre Bosser, CEMAT - intervention du général de brigade Thierry Sassard, Sous-directeur de l'accompagnement du personnel de la Gendarmerie nationale. Remise des prix de L'Épaulette. > P 25 - Cérémonie de clôture sous l'Arc de Triomphe.

26 ACTUALITÉS MILITAIRES

> P 26 - Baptême de la promotion « chef de bataillon Raymond Dronne ».
> PP 28 - 29 - Baptême de la promotion OAEA-OAES 2014-2015 « Capitaine Tholy » -
> P 30 - Journée du Matériel. - > P 31 - Les nouveaux officiers pilotes de l'ALAT : fidélisation, une vraie montée en gamme.
> P 32 - Rapport à Monsieur le président de la République sur le droit d'association professionnelle des miliaires.

34 HISTOIRE

> P 34 - Centenaire de la bataille des Flandres. Les cavaliers en Belgique, la « Course à la mer », le monument du roi Albert.
> P 35 - 1990 - 2015 : 25 ans de l'unité française de vérification.

37 TRIBUNE LIBRE

> P 37 - La Libye face à la poussée de l'islamisme par Bernard Lugan. - > P 38 - Les loups, une société guerrière par Thomas Flichy de la Neuville.
> P 39 - Indignons-nous et demandons-nous « qu'as-tu fait pour ton époque » ? par le LCL (H) Michel Mathieu.

40 VIE PRATIQUE

Retraite, d'après MM. Ourliac et Wattez de la CNRM - (Bon anniversaire à la CNRM qui fête cette année, ses 150 ans !)
> PP 40 - 43 - La retraite mutualiste du combattant. - Pensions de reversions aux conjoints survivants. - Impôts sur le revenu.

44 VIE DE L'ÉPAULETTE

> P 44 - Association : Prix de L'Épaulette 2015 attribué à l'association HAMAP (Halte Aux Mines AntiPersonnel))
> P 45 - L'entraide ALAT au delà de nos 60 bougies ! - > P 46 - La promotion Delayen EMIA 2013-2015 à Saint Raphaël (Var). -
La promotion Libération de Strasbourg EMIA 1968-1969. - Présentation de L'Épaulette aux ESCC 17 et 18 février 2015.
> P 48 - Groupement du Var et des Alpes-Maritimes (83-06) L'application des lieutenants dans le Var. - Éric Briot un an déjà ! -
Groupement (37- 41) Commémoration 14-18 à Tours. - Promotion Capitaine Cardonne (1975-1976) Assemblée générale à Bordeaux.

50 > RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE

> P 50 - > Maréchal un jour : Hotline - Questions / réponses de CUGE par le général (2s) Jean-François Delochre.
> P 53 - Retex de la journée du 12 février 2015 au Cercle National des Armées - CAP vers une 2e carrière !
Une application locale de SαR en Maine et Loire par le colonel (er) François Laplace. - P 55 Le service Appui reconversion (SαR). Cellule interne.

56 CARNET

> P 56 - Mariage - Naissances - Décès - Mesures nominatives. - > P 58 - Succès - Bulletins de promotions reçus.

59 BIBLIOGRAPHIE

> PP - 59, 60, 61, 62 - Notre sélection de livres...

63 BULLETIN D'ADHÉSION

> P 63 - Bulletin d'adhésion - P 64 - Mandat de prélèvement SEPA. > Lire notre rectificatif adhérents.

En couverture n°188 :

Dossier : Les jeunes officiers face à leur avenir.

© Droits réservés : Das - Dicod ADA n°394.

L'Épaulette

Issue de la Versaillaise, reconnue d'utilité publique le 23 février 1924 - **Président fondateur :** Général de corps d'armée Paul Gandoët (†) (1965-1970) - **Présidents d'honneur :** Général de corps d'armée (2s) Alain Le Ray (†) (1970-1982) - Général d'armée (2s) Bernard Lemattre (†) (1982-1988) - Général de corps d'armée (2s) Norbert Molinier, (1988-1993) - Général de corps d'armée (2s) Jean-Louis Roué (†) (1993-1997), - Général (2s) Claude Sabouret (†) (1997-2000) - Général (2s) Jean-Pierre Drouard (2000-2005) - Général de division (2s) Daniel Brûlé (2005-2009) - Général (2s) Jean-François Delochre (2009-2013) - **Président national :** Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - La revue L'Épaulette est publiée par la mutuelle du même nom. - **Crédits photos :** DR L'Épaulette - **Conception et réalisation :** Michel Guillon - **Impression :** Roto Press Graphic - Route Nationale 17- 60520 La Chapelle en Serval - Tél. : 03 44 54 95 95 - **Dépôt légal :** n°35254 - **Directeur de la publication :** Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume - **Délégué général, directeur administratif et financier :** Général (2s) Marc Delaunay - **Rédacteur en chef :** Général (2s) Paul Moreaux - **Siège social :** Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - Case n°115 - 75614 PARIS Cedex 12 - **Tél. :** 01 41 93 35 35 - **Fax :** 01 41 93 34 86 - **Courriel :** nicole.demengel@lepaulette.com - **Site Internet :** http://www.lepaulette.com - **Blog :** http:/alphacom.unblog.fr - **Intitulé du CCP :** L'Épaulette n° 295-97 B Paris. - **N° de commission paritaire :** 0519 M 08374. - **Diffusion :** par routage adhésion/abonnement. **Dépôt légal :** mars 2015.

ÉDITORIAL

Vers un nouveau modèle : un format

DR © EMA

Le général d'armée Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre

> ***« Le second axe stratégique tire les conclusions du monde tel qu'il se présente : le djihadisme transnational ouvre un nouveau front sécuritaire sur notre sol.***

Je voudrais commencer par vous dire toute la satisfaction que j'éprouve à m'adresser aux officiers issus de l'École militaire interarmes et des recrutements internes et contractuels. Je suis très heureux de pouvoir prolonger dans les colonnes de L'Épaulette l'échange chaleureux et ouvert que j'ai eu avec vous le 7 février dernier lors de votre assemblée générale. C'est pour moi l'occasion de saluer une nouvelle fois le dynamisme de votre association qui, sous l'impulsion de son président le Général de corps d'armée Hervé Giaume, réunit sous une même bannière de façon harmonieuse et équilibrée les anciens qui ont quitté le service actif et les plus jeunes qui sont au cœur de l'action.

Cette jeune génération d'officiers mérite d'ailleurs que l'on rende hommage à leurs remarquables qualités de commandement car elles font honneur à leurs aînés et la fierté de notre armée de terre. Un constat que je retire des témoignages élogieux que m'adressent mes homologues étrangers. Tous mes interlocuteurs, à commencer par le général Raymond T. Odierno, chef d'état-major de *l'United States Army,* me disent le plus grand bien des officiers français qu'ils croisent en opération. Sachez donc que l'on nous, l'on vous envie et que cela doit légitimement nous réjouir. Il est important de le savoir à un moment où notre système de formation, comme d'autres domaines, fait l'objet « d'attention » pour y trouver des voies de rationalisations supplémentaires. Pour ma part, je reste attaché à l'excellence de nos écoles de formation initiale et à leurs identités respectives.

J'ai entrepris, comme vous le savez, une démarche visant à construire un nouveau modèle d'armée de Terre. Pour le compte, cette démarche ne s'inscrit pas dans une logique d'économies mais au contraire de finalité opérationnelle, de performance et d'adaptation aux réalités du monde tel qu'il est ! Car, comme vous l'avez observé, le monde bouge ! Le 14 janvier 2015 l'armée de Terre a déployé 10 000 hommes dans tout l'hexagone. Il s'agit d'un déploiement sans précédent par son ampleur, sa soudaineté et les effectifs engagés, pour assurer ce qui constitue bel et bien notre priorité absolue : la protection de la France et des Français. Il faut réaliser que le déclenchement du contrat de protection territoire national 10 000, qui constitue une première, se conjugue à la projection hors de métropole de 11 000 hommes : le contrat opérationnel fixé à l'armée de terre par le Livre blanc est atteint et avec lui le seuil de stricte suffisance de nos effectifs. La décision du président de la République de réduire de 7 500 postes la charge de déflation et d'en lisser le calendrier jusqu'en 2019 montre d'ailleurs qu'en matière de Défense, les effectifs comptent et que la menace justifie de les remonter en puissance.

L'idée qui consiste à envisager une armée assez plastique pour épouser en souplesse les changements de contexte stratégique et les variations de ressources constitue le premier axe stratégique de mon projet. Il me fait envisager deux horizons. Le premier est celui du modèle d'armée dont nous avons besoin. C'est l'armée de référence qui correspond à un seuil en dessous duquel nous n'avons plus l'armée autonome et efficace qu'elle est aujourd'hui. Le format de cette armée de référence est proche de celui de 2015 qui compte environ 100 000 hommes et femmes. Le second horizon est celui de la maquette dont le caractère réversible lui permet de s'adapter aux variations de ressources. C'est l'armée financée, équipée et armée en combattants. L'écart entre le modèle et la maquette traduira l'intervalle entre le nécessaire et le possible ! Compte tenu de la trajectoire de la déflation des effectifs, cet écart pourrait continuer à se creuser dans les prochaines années même s'il sera réduit des 7 500 postes non supprimés.

Le second axe stratégique tire les conclusions du monde tel qu'il se présente : le djihadisme transnational ouvre un nouveau front sécuritaire sur notre sol. La défense de l'avant que l'armée de Terre exécute depuis vingt ans, et qui va se poursuivre, se conjugue dorénavant avec la défense du sanctuaire national. Nos concitoyens n'admettraient pas que l'on intervienne à 4 000 kilomètres de nos frontières et que l'on n'intervienne pas devant chez eux. L'armée de Terre a donc le devoir de prendre toute sa place dans la protection du pays, et rien que sa place en renfort des forces de sécurité, étant entendu qu'elle ne sera jamais primo-intervenante. En plus de son

adapté, une maquette réversible

rôle dans la fonction stratégique « intervention » et de celui croissant qu'elle va jouer dans la fonction stratégique « protection », l'armée de Terre renforcera également sa contribution à la fonction « prévention ». Les attentats de début janvier ont déclenché un élan national qui a aussi soulevé la question de l'intégration d'une partie de nos jeunes. L'armée de terre va donc mettre ses compétences humaines au service de la partie de notre jeunesse qui en a le plus besoin en expérimentant une forme de service militaire adapté en métropole. Nous avons une expertise dans ce domaine : la formation et l'entraînement de la jeunesse constituent après le sol national notre second milieu naturel.

Le troisième axe stratégique veut tirer parti de la maturité de l'armée de terre professionnelle et expéditionnaire dont nous avons hérité. Cette armée forte de ses 20 ans d'expérience doit être capable de combiner ce qui est commun à chaque soldat de l'armée de terre et ce qui lui est singulier du fait de son arme et de sa fonction opérationnelle. Il s'agit d'associer sans complexe et sans arrière-pensée la différenciation des capacités avec la polyvalence des savoir-faire et des savoir-être. Parce qu'ils sont polyvalents, nos soldat savent s'intégrer dans un groupement Vigipirate mis sur pied avec une dizaine d'unités différentes. La différenciation constitue quant à elle la caractéristique qui confère à chaque fonction opérationnelle et à chaque arme sa spécificité dans le combat interarmes et interarmées.

Le dernier axe stratégique qui caractérise la future armée de Terre concerne les nouvelles capacités dont elle sera dotée. Le programme Scorpion dessinera l'avenir de l'armée de Terre pour les quarante prochaines années. Il en constituera la colonne vertébrale au point d'architecturer les forces terrestres. Vous voyez l'articulation qui se profile autour de l'aéromobilité, des forces spéciales, du renseignement, des systèmes de commandement et de la cyberdéfense qui sont des capacités clés dans le combat d'aujourd'hui.

Mais évolution ne signifie pas révolution. Le régiment restera donc le cœur battant de l'armée de Terre car l'autorité incarnée par le chef de corps, l'histoire et les valeurs que porte le drapeau et enfin l'attachement territorial à la garnison restent constitutifs de notre identité et de la nature humaine de notre armée. Les invariants demeurent !

C'est d'ailleurs pour cela que je ne suis pas inquiet des évolutions liées à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme sur le droit d'association professionnelle des militaires, tout en restant très vigilant. Ma position sur ce sujet est claire. J'estime d'abord que la déclinaison de l'arrêt doit s'inscrire en bonne intelligence avec les dispositifs existants en matière d'expression et de concertation dans une logique d'amélioration et non de concurrence. Je suis attaché à la complémentarité qui existe entre le conseil de la fonction militaire Terre, les présidents de catégorie et l'ensemble des commissions participatives locales. Je tiens à ne pas rompre avec un fonctionnement qui donne entière satisfaction ni avec des principes de désignation bien établis et qui ne suscitent pas de débat en interne armée de Terre. Ces principes garantissent la représentativité des présidents de catégories et des membres du CFMT en permettant aux plus jeunes d'y siéger. Je reste aussi attaché à la présence au sein du conseil supérieur de la fonction militaire de membres élus parmi un collège de candidats provenant du conseil de la fonction militaire Terre. En outre, je suis très défavorable au dégroupage de la concertation par grands employeurs, l'armée restant, avec son chef d'état-major, un sous-ensemble cohérent. En matière de droit d'association professionnelle, je milite donc pour une conduite maîtrisée du changement comme le prévoit d'ailleurs les recommandations du rapport remis par monsieur Pêcheur.

L'armée de Terre se trouve aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle transformation. Elle est dans l'obligation d'innover. Elle le fera donc en s'imposant encore davantage dans le pays comme l'armée de toutes les missions. Elle restera l'armée du courage au combat et du dévouement au quotidien. Les réalités lui commandent de chercher des solutions et d'inventer un modèle différent. C'est ce qu'elle va faire sans rupture pour remplir son devoir et rester fidèle à ses obligations. ■

« Le programme Scorpion dessinera l'avenir de l'armée de Terre pour les quarante prochaines années. Il en constituera la colonne vertébrale au point d'architecturer les forces terrestres.

GAR Jean-Pierre Bosser, CEMAT

...

> Extraits des vœux du président de la République aux forces armées (Porte-avions Charles de Gaulle)

DR DICOD

« Dans le formidable mouvement citoyen qui s'est levé dimanche, notre peuple a voulu exprimer une conviction, une force, un attachement. « A la liberté d'expression, à la démocratie, à la liberté tout court et à la laïcité ».

[…]

Pour mener à bien toutes ces missions, j'y reviens, il faut des ressources et des moyens : c'est la loi de programmation militaire. Je me suis engagé à la respecter pour le chiffre qui a été affiché, 31,4 milliards, et ce chiffre-là est sanctuarisé […]

[…] Quant au nouveau dispositif de financement qui s'ajoute aux crédits militaires je veux qu'il puisse être mis en œuvre dès cette année. Je parle des sociétés de projets. Elles permettront d'acquérir du matériel dans des conditions plus souples, plus fluides aboutissant à une mise en service rapide des moyens dont les forces ont besoin […]

[…] Je ne peux pas accepter que nos militaires puissent connaitre le moindre retard, la moindre erreur dans leur rémunération, c'est-à-dire dans leur solde. Il y a trop de demandes qui vous sont faites pour qu'il puisse y avoir la moindre négligence là-dessus. Et s'il y a eu des erreurs qui ont été commises dans le passé elles doivent être corrigées […]

[…] Il se trouve que la Cour européenne des droits de l'homme a demandé à la France de revoir son dispositif relatif au droit d'association des militaires, c'est-à-dire à vos droits. Et après avoir mené une série de consultations j'ai décidé de suivre les propositions qui m'étaient faites par le conseiller d'Etat, Bernard PÊCHEUR, et de prendre les dispositions qui devront être traduites par la loi. Il y aura donc la préservation des droits et des devoirs des militaires et en même temps les prérogatives du commandement seront sauvegardées. Une loi viendra bientôt intégrer au code de la défense cette avancée sur la représentation des personnels […]

[…] Dans le formidable mouvement citoyen qui s'est levé dimanche, notre peuple a voulu exprimer une conviction, une force, un attachement : à la liberté d'expression, à la démocratie, à la liberté tout court et à la laïcité. Les Français ont dit très clairement que pour que notre pays vive en paix, vive en démocratie, vive en liberté, il fallait des journalistes pour parler, pour écrire ; il fallait des dessinateurs pour dessiner ; il fallait des policiers et des gendarmes pour les protéger ; il fallait des militaires pour les défendre. Tous unis pour défendre les valeurs de la République […]

[…] Et il n'y a pas d'indépendance, il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de démocratie qui ne doivent être protégées par une armée. C'est la raison pour laquelle je vous exprime ici, dans cette circonstance, dans ce moment où il y a tant d'émotion, où il y a tant d'espoir aussi, et tant de volonté de surmonter les peurs, je vous exprime, ici, toute la reconnaissance de la Nation, toute ma confiance pour les missions dont vous avez la charge.

Vive la République, et vive la France.

> Louvois : le calendrier est respecté visite du MINDEF Jean-Yves Le Drian

DR DICOD

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu, le 4 décembre 2014, sur le site de la Direction générale de l'armement à Bagneux.

Lors de la table ronde, conformément au calendrier fixé en début d'année.

DR DICOD

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu, le 4 décembre 2014, sur le site de la Direction générale de l'armement à Bagneux afin de faire un point d'avancement sur le futur système de paie des militaires, avant de se rendre à Varces, ville symbole de sa détermination à résoudre le problème du logiciel Louvois.

À cette occasion, le ministre de la Défense, a rencontré l'équipe projet du futur système. Après avoir été accueilli par le délégué général pour l'armement Laurent Collet-Billon, il a présidé le comité de direction Louvois. Le ministre s'est fait présenter les trois prototypes en cours d'évaluation par l'équipe projet pilotée par l'ingénieure générale de l'armement Caroline Gervais, directrice du programme du futur logiciel de paie.

« Le projet se déroule conformément au calendrier ambitieux fixé en début d'année », a déclaré Caroline Gervais. En effet, 2014 a été l'année de l'analyse et de la formalisation de l'expression de besoin, du lancement de l'appel d'offre qui en découle et de l'évaluation des prototypes proposés par les trois candidats retenus. 2015 sera l'année du choix du prestataire définitif, de la notification du contrat, du développement de la solution technique par l'industriel et de la réalisation de la version pilote. Le souhait de voir le nouveau système mis en fonctionnement en parallèle de l'actuel Louvois est donc toujours d'actualité pour 2016.

Jean-Yves Le Drian s'est ensuite rendu, le 5 décembre 2014, à la 27e brigade d'infanterie de montagne à Varces (Isère) pour présenter aux militaires l'état d'avancement du chantier du futur logiciel de paie. Depuis sa première visite, en septembre 2012, Varces est devenue la ville symbole de la détermination du ministre à résoudre le problème Louvois. ■

Source : DICOD.

Droits Ministère de la défense.

.

> Nomination

Jean-Marc Todeschini est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire dans le gouvernement de Manuel Valls

DR DICOD

Fils d'une mère femme au foyer et d'un père immigré italien, employé comme fraiseur dans une usine sidérurgique, Jean-Marc Todeschini est né le 12 mars 1952 à Longwy, en Meurthe-et-Moselle. Il débute sa vie professionnelle par une carrière dans l'Education nationale. Il devient instituteur en 1971, puis maître formateur à Metz et directeur de l'école d'application de Marly (Moselle), avant de devenir inspecteur de l'Éducation nationale.

Jean-Marc Todeschini choisit de s'engager plus activement en politique en 1983, date à laquelle il entre au conseil municipal de Talange où il est également premier-adjoint au maire entre 1983 et 1989, puis adjoint chargé des affaires scolaires de 1995 à 2014. En 2008, il devient aussi président de la communauté de communes du sillon Mosellan, poste qu'il quittera fin 2012 lors de la fusion de la communauté de communes avec sa voisine de Maizières-les-Metz.

En 1997 sa carrière se poursuit au niveau national, Jean-Pierre Masseret est nommé secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants dans le gouvernement de Lionel Jospin. Jean-Marc Todeschini devient alors son chef de cabinet poste qu'il occupera quatre ans.

Ancré en Moselle où il est premier secrétaire de la fédération du parti socialiste de 1993 à 2012, il intègre le Palais du Luxembourg en 2001 en devenant sénateur du département, il est réélu le 25 septembre 2011. Très attaché à sa commune, Jean-Marc Todeschini démissionne du conseil régional de Lorraine où il avait été élu en 1998, après son élection au Sénat, pour rester élu au conseil municipal.

En 2014, c'est un retour aux sources pour Jean-Marc Todeschini : il est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire dans le gouvernement de Manuel Valls. ■

Source : Mnistère de la Défense.

> Programme SCORPION

PROJET ARMÉE DE TERRE

La loi de programmation militaire 2014-2019 prévoit l'autonomie stratégique de la France pour notre futur modèle d'armée. Pour satisfaire à cette exigence, le renforcement des capacités opérationnelles de nos forces est prévu à travers notamment, pour l'armée de Terre, le programme d'armement *Scorpion*.

À l'occasion de sa visite à la 27e brigade d'infanterie de montagne à Varces (Isère), Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a confié aux industriels Nexter, Renault Trucks Défense (RTD) et Thales, la réalisation de près de 2 000 engins blindés dans le cadre du programme Scorpion, en présence de Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement et du général d'armée Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre. Il s'agit des deux premières opérations du programme Scorpion (qui comprend six opérations au total) pour un montant de 752 millions d'euros.

Lors de son adresse aux forces à Varces, le ministre a déclaré : *« Le travail remarquable qui a déjà été mené me permet aujourd'hui de lancer le programme en toute sérénité. J'en avais pris l'engagement au salon Eurosatory 2014 : j'ai maintenant le plaisir de remettre aux cotraitants Nexter, Thales et Renault Trucks Défense, le marché couvrant la réalisation des véhicules blindés multi-rôles et de l'engin blindé de reconnaissance et de combat. »*

Pendant la phase de développement, le plan de charge de ce contrat représentera près de 1 000 emplois directs hautement qualifiés. Il sera de plus de 1 700 emplois directs en phase de production.

Le programme Scorpion permettra à l'armée de Terre de moderniser, à partir de 2018, ses groupements tactiques interarmes (GTIA). Ces derniers, qui doivent faire face à tous les types de combat, verront leur gamme médiane renouvelée, autour de deux engins de combat. L'intégration des capacités du GTIA sera faite par un unique moyen d'information et de communication. Soutenable d'emblée, *Scorpion* intègre également la rénovation future du char Leclerc et le système de préparation opérationnelle (notamment avec la simulation embarquée).

Préparé par la Direction générale de l'armement (DGA), le marché comprend :

- le développement et l'acquisition de 1 722 véhicules blindés multi rôles (VBMR), baptisés Griffon, destinés à remplacer les Véhicules de l'avant blindé (VAB) ;
- le développement et l'acquisition de 248 engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC), baptisés Jaguar, destinés à remplacer les chars légers AMX10RC et Sagaie, ainsi que les VAB HOT ;
- l'acquisition des systèmes de soutien et de formation associés.

Conformément à la Loi de programmation militaire, la livraison des premiers VBMR est prévue en 2018, celle des premiers EBRC en début de période suivante.

Outre Nexter, Thales et RTD, le programme fait aussi intervenir le groupe Safran pour l'optronique, et pour l'armement de l'EBRC, CTA International pour le canon de 40 mm CTA et MBDA pour le Missile moyenne portée (MMP). ■

Sources : État-major des armées.
Droits : Ministère de la Défense.

DR MINDEF

> Une nouvelle organisation pour l'armée de Terre à l'horizon 2020

DR © EMA

Le général d'armée Jean-Pierre Bosser, CEMAT.

L'armée de Terre prépare un nouveau modèle d'organisation visant à lui redonner des marges de manœuvre après avoir constaté, d'une part, que les menaces de tous ordres évoluent rapidement et, d'autre part, que le modèle actuel n'est plus soutenable financièrement.

Fin octobre, le chef d'état-major de l'armée de Terre a donné ses orientations stratégiques destinées à guider les travaux. Une équipe projet est maintenant à la manœuvre : elle anime des groupes de travail couvrant l'ensemble des domaines de responsabilité de l'armée de Terre, notamment la préparation opérationnelle, les ressources humaines ou encore la logistique et la maintenance.

Par ailleurs, le commandement de l'armée de Terre associe les unités opérationnelles aux travaux, afin d'être certain que les préoccupations de ces dernières sont bien prises en compte. Un séminaire de consultation regroupant toutes les catégories de personnel a dans cet esprit été organisé le 10 décembre dernier.

L'architecture générale de la future armée de Terre sera présentée au printemps (février-mars 2015). Son organisation détaillée à l'horizon 2020 sera quant à elle annoncée à l'été 2015. La mise en œuvre concrète de ce plan débutera en 2016 et se poursuivra durant plusieurs années. ■

Droits : Armée de Terre 2014.

> SEA Première visite de terrain du CEMA au service des essences des armées

DR DICOD

Le général d'armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées (CEMA), lors de son déplacement du 2 décembre 2014 sur la base pétrolière interarmées (BPIA).

Le général d'armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées (CEMA), s'est déplacé le 2 décembre 2014 sur la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône afin de visiter le service des essences des armées (SEA).

Accueilli par l'ingénieur général de 1ère classe Jean-Luc Volpi, directeur central du SEA, le CEMA a pu constater sur le terrain l'effort de transformation de ce service, l'engagement opérationnel de son personnel ainsi que la qualité de sa formation. Le pôle de formation et de préparation aux opérations extérieures du SEA, situé sur le site, lui a d'ailleurs été présenté.

Le CEMA s'est entretenu à plusieurs reprises avec le personnel, notamment lors de la présentation des matériels équipant le service, tels que le véhicule tactique d'avitaillement (VTA) ou encore le véhicule avitailleur de drone. Il a pu ainsi mesurer la motivation et le haut niveau d'expertise de ces « soldats du soutien ». Cette compétence, mise à disposition des forces par le SEA pour le soutien pétrolier, est indispensable à la conduite des opérations.

Le SEA utilise les réseaux oléoducs du CEPS (centre Europe pipeline System) de l'OTAN pour ravitailler plusieurs de ses dépôts. La mise en œuvre opérationnelle de ce réseau interallié de distribution des hydrocarbures a été présentée au CEMA par l'ingénieur général de 2e classe Jean Perrolaz, directeur du service national des oléoducs interalliés (SNOI), et par des cadres dirigeants de la société TRAPIL. Cette société, implantée à Paris et spécialisée dans les transports pétroliers par pipeline, a la charge de la partie française de l'oléoduc de l'OTAN. Son président directeur général, Monsieur Patrick Goulay, était présent à Chalon-sur-Saône.

Engagé dans un processus de rationalisation et de redistribution de ses moyens, le SEA a pour objectif de continuer à assurer le soutien des forces qu'elles soient en métropole ou en opérations. Les récentes décisions de restructurations donnent à ce service une visibilité pluriannuelle, lui permettant d'anticiper et de mieux accompagner le changement.

Le général de Villiers a félicité les femmes et les hommes du SEA non seulement pour leur implication dans la mise en œuvre de cette transformation, mais aussi pour leur engagement remarquable en opérations, sur le territoire national ou à l'étranger : *« Aujourd'hui, la transformation du SEA est un succès que vous continuez à assurer et à construire au quotidien. Il s'ajoute à vos succès en opération ».* ■

« Le CEMA a pu mesurer la motivation et le haut niveau d'expertise de ces « soldats du soutien ».

Ci-dessus le CEMA passe les troupes en revue et ci-dessous, il s'entretient avec les personnels de la BPIA.

DR DICOD

...

DR ERIC LE PICCHON / ECPAD

> Les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015
Vigipirate renforcé

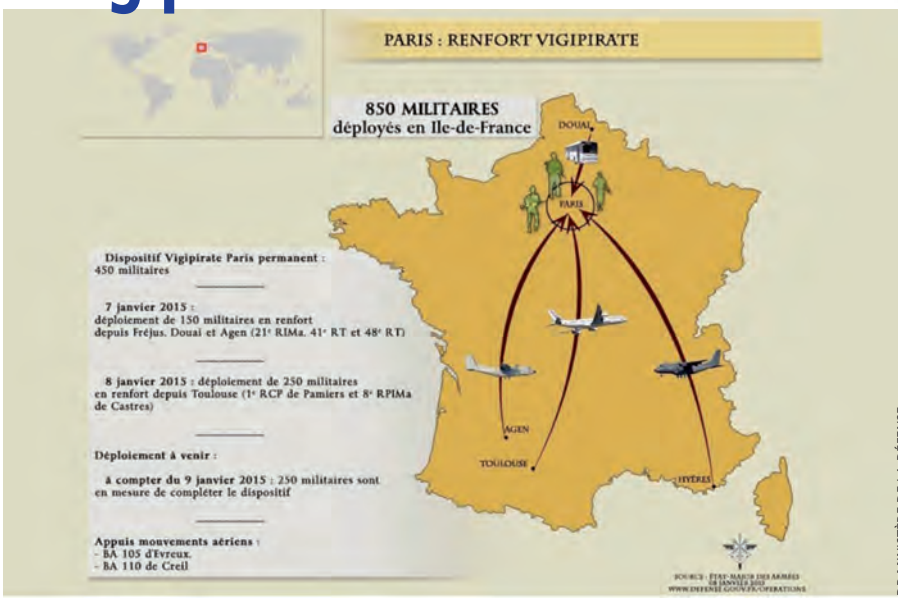

DR MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

L'Épaulette s'associe à l'hommage rendu aux victimes des attentats qui ont endeuillé la France début janvier et salue le courage et l'efficacité opérationnelle de la police et de la gendarmerie.
Leur style souvent blessant pour les religions ne justifie pas l'assassinat des journalistes de *Charlie Hebdo*. Malgré leur antimilitarisme souvent affiché, considérons cependant leur refus de céder devant le terrorisme islamiste. Nous vous proposons un rappel de leur production éditoriale dans la rubrique bibliographie.
Face à l'intensité de la menace, les armées ont renforcé leurs dispositifs dans deux zones : le territoire national et le Moyen-Orient.

> DÉPLOIEMENT DU VIGIPIRATE 10 000

Le 8 janvier 850 militaires sont déployés à Paris.

Le 12 janvier dans la soirée, plus de 7 000 militaires sont déployés en protection de nos concitoyens, dont près de 5 500 dans le cadre de la mission *Vigipirate* (plus de 3 000 en Île-de-France et de 2 300 dans le reste de la France).

Engagés sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre d'une opération intérieure sans précédent récent, les forces armées vont concentrer leur action sur la protection de points d'intérêt sensibles. Leur renforcement va se poursuivre pour atteindre un effectif de 10 000 militaires déployés en France dès le mardi 13 janvier (dont près de 8 000 au titre de *Vigipirate)*. Le 14 janvier au soir, plus de 10 000 militaires étaient déployés dans la mission *Vigipirate*, dont plus de 6 000 en Ile-de-France et 4 000 en province.

La défense de la France et la protection des Français est une priorité des armées. Cette mission s'exerce à travers la complémentarité entre les missions intérieures de protection du territoire national et les missions conduites dans le cadre des opérations extérieures, qui constituent une véritable défense « de l'avant ».

> DÉPLOIEMENT DU « P.A. Charles de Gaulle »

Le groupe aéronaval a appareillé de Toulon pour rejoindre l'océan Indien où il sera déployé en opérations durant plusieurs mois.

Pour ce déploiement, le groupe aéronaval *(GAN)* est constitué du porte-avions *Charles de Gaulle*, d'un état-major embarqué, du groupe aérien embarqué *(GAé)* comprenant douze *Rafale marine*, neuf *Super étendards modernisés*, un avion de guet aérien *Hawkeye* et quatre hélicoptères, de la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul* et de son hélicoptère *Caïman Marine,* du pétrolier ravitailleur *Meuse*, d'un sous-marin nucléaire d'attaque employé en élément précurseur. La frégate anti-sous-marine britannique *HMS Kent* rejoindra le *GAN* en mer Rouge.

Outil militaire stratégique, le *GAN* est à tout moment en mesure d'adapter et modifier son programme en fonction des évolutions de la crise au Levant et des besoins de la coalition pour répondre rapidement aux décisions des autorités politiques.

Comme en 2014, durant son dernier déploiement effectué en océan Indien, le *GAN* sera amené à opérer sous contrôle opérationnel américain afin d'éprouver et renforcer notre niveau d'interopérabilité et de coopération et ainsi entretenir notre capacité à conduire ensemble des opérations de haute intensité.

De même, la frégate britannique *HMS Kent*, qui participera à la protection anti-sous-marine du porte-avions, sera totalement intégrée au *GAN,* illustrant la confiance qui unit les marines britannique et française et leur haut niveau d'interopérabilité.

Sources : Etat-major des armées
Ministère de la Défense.

> Quelques commentaires des autorités à propos de la liberté.

Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur : « Nous devons accepter d'engager une réflexion au sein de l'Union européenne permettant une modification rapide du code Schengen, destiné non pas à remettre en cause l'atout que représente la liberté de circulation en Europe, mais destiné à faire en sorte que celle-ci se conjugue avec l'exigence de sécurité dont nous avons besoin ».

Le Pape François : « Chacun a non seulement la liberté, le droit, mais aussi l'obligation de dire ce qu'il pense pour aider au bien commun. Il est légitime d'user de cette liberté mais sans offenser ».

Haïm Korsia, Grand Rabin de France : (Le Figaro du 15 janvier) Charlie Hebdo est-il allé trop loin ? « Dire cela, c'est commencer à justifier. Si vous commencez à dire « liberté de la presse mais… », le « mais » est coupable. Il n'y a pas de « mais ». Liberté d'expression et liberté de la presse sont des fondements de notre démocratie. »

Dalil Boubakeur, Recteur de la mosquée de Paris : Le Conseil français du culte musulman et les musulmans de France condamnent avec la plus grande détermination l'attaque terroriste d'une exceptionnelle violence commise contre le journal *Charlie Hebdo*. Cet acte barbare d'une extrême gravité est aussi une attaque contre la démocratie et la liberté de la presse. ■

DR ECPAD

> Exposition : Cent ans de photographie aux armées

Une rétrospective est organisée à l'occasion du centenaire de l'Etablissement de production et de communication audiovisuelle de la Défense (ECPAD), héritier de la section photographique des armées mise en place en 1915. Au-delà du témoignage historique, elle permet de réfléchir au contexte de production des images, et de s'interroger sur la construction et la sémantique d'une photographie pour mieux en décrypter le sens.

Informations pratiques.

Exposition « Cent ans de photographie aux armées
Du mardi 10 février au lundi 6 avril 2015.
Cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides - Paris 7e. ■

Droits Ministère de la défense / ECPAD.

> Hommage solennel aux victimes du drame d'Albacete

Une cérémonie militaire solennelle s'est déroulée en présence des familles des victimes, ainsi que des plus hautes autorités civiles et militaires françaises, au premier rang desquelles figurait M. François Hollande, président de la République et chef des armées. Des aviateurs et des militaires de tous horizons s'étaient également rassemblés pour partager ensemble ce moment de recueillement.

Au cours de cette cérémonie vibrante, chacune des victimes a été décorée, à titre posthume, de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

L'Épaulette présente toutes ses condoléances aux familles des victimes du drame vécu par nos camarades de l'Armée de l'air. ■

Droits : © Armée de l'air.

> Opération Sentinelle : trois soldats exemplaires !

Alors que 10 000 militaires sont toujours engagés dans l'opération SENTINELLE, trois soldats du 54e régiment d'artillerie ont fait preuve des qualités les plus remarquables, propres au soldat de l'armée de Terre. Le 3 février à Nice, alors qu'ils étaient en faction devant un centre communautaire juif, dans le centre ville, les trois artilleurs ont été brutalement agressés par un individu qui a sorti un grand couteau d'un sac plastique.

Il s'est attaqué au maréchal des logis G., qui en le repoussant a été touché au bras. Le 1re classe M. est intervenu pour appréhender l'individu et a reçu un coup de couteau dans la joue. Le 1re classe K. a alors effectué un geste appris au cour de techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR), pour plaquer l'homme à terre. Ensemble, ils ont commencé à le maîtriser quand le trinôme de relève est arrivé sur les lieux, portant assistance au blessé le plus atteint et achevant d'immobiliser l'agresseur. Les soldats l'ont ensuite remis à une patrouille de la police nationale, arrivée sur les lieux dans les minutes qui ont suivi.

Malgré la brutalité et la soudaineté de l'agression, les trois artilleurs ont conservé leur sang-froid, maintenant la violence à son plus bas niveau et s'appuyant remarquablement sur leurs savoir-faire. L'arrestation de l'agresseur permettra également aux services judiciaires et de police d'effectuer une enquête propice au recueil de renseignements.

Hier, vers 14h30, le préfet des Alpes-Maritimes leur a décerné la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement. L'armée de Terre est fière de ses soldats exemplaires, au service de la protection des Français, dans le cadre de l'opération *Sentinelle*. ■

Droits : Armée de Terre 2015.

« L'armée de Terre est fière de ses soldats exemplaires, au service de la protection des Français, dans le cadre de l'opération Sentinelle.

Au cours de cette cérémonie d'hommage vibrante, dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, chacune des victimes a été décorée, par le président de la République, de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume.

DR A. JEULAND - AMÉE DE L'AIR

...

Bande sahélo-saharienne (BSS)

> Opération Barkhane

Notre action n'a rien de commun avec les guerres entre nations. Elle des ruines. La pacification faite de prudence et d'adaptation militaires se muant en essor économique.

DR

Lancée le 1er août, 2014, Barkhane est une opération conduite par les armées françaises. Elle repose sur une approche stratégique fondée sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso. Elle est commandée par le général de division Jean-Pierre Palasset. Les 3000 militaires sont répartis sur deux points d'appui permanents à Gao (Mali) et à N'Djamena (Tchad). Ce dispositif n'est pas figé et le commandant de la force pourra faire basculer ses efforts (troupes et moyens) en fonction de la menace à laquelle il sera confronté.

Depuis ces deux points d'appui permanents, des détachements seront déployés sur des bases avancées temporaires (BAT). Ces bases constituent des « plateformes relais » à partir desquels seront conduites les missions, aux côtés des soldats des pays dans lesquels se situent ces bases.

L'emploi de l'ensemble des moyens aériens – hormis les moyens des détachements de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), ainsi que les aéronefs des forces spéciales – est planifié depuis Lyon par le JFACC AFCO (Joint Force Air

L'emploi de l'ensemble des moyens aériens, ainsi que les aéronefs des forces spéciales est planifié depuis Lyon par le JFACC AFCO. Page de droite, extraction d'un véhicule ennemi djihadiste.

est une organisation qui marche, elle est constructrice, celles-ci sont destructrices ; elle crée de la vie et non doit progresser comme une tache d'huile, souple mélange de politique, d'amitié et de force, de raids
Maréchal Lyautey, Louis Hubert Gonzalve.

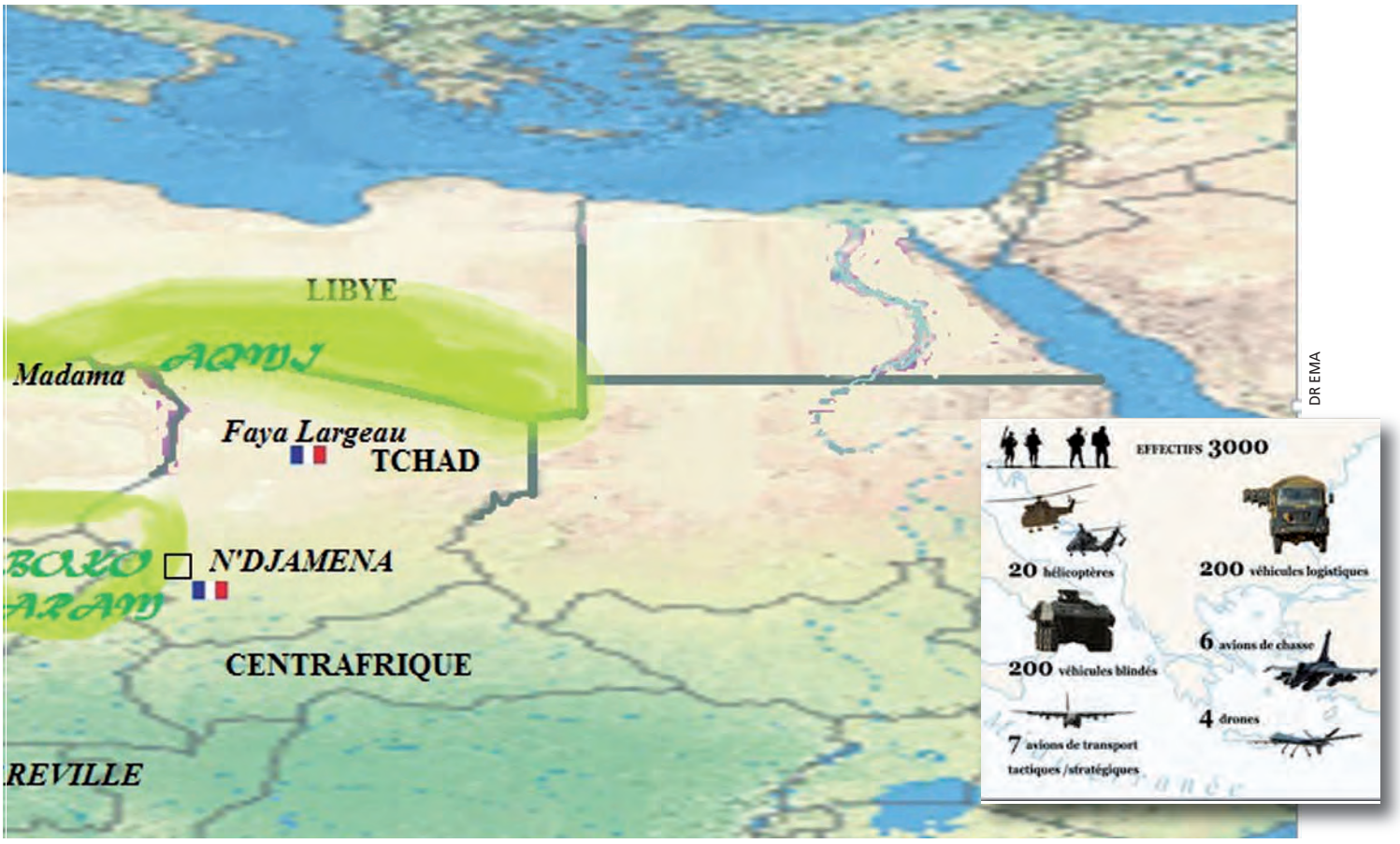

DR EMA

DR EMA

Component Command – Commandement de la composante air de la force interarmées de l'Afrique centrale et de l'ouest).

Cependant, en 2014, le principal sanctuaire des djihadistes salafistes d'Afrique est désormais le sud-ouest de la Libye. Le 9 septembre, le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian déclare que la France doit « agir » en Libye : « Rappelons-nous ce que nous avons collectivement entrepris et réussi au Mali : une opération militaire de grande ampleur pour libérer ce pays de la menace jihadiste, et un processus politique démocratique. La dégradation de la situation sécuritaire en Libye pourrait entamer cet acquis. […] Le sud libyen est une sorte de « hub » où les groupes terroristes viennent s'approvisionner, y compris en armes, et se réorganiser. […] Or la Libye est à la fois la porte de l'Europe et du Sahara ».

La France refuse cependant une « intervention militaire directe » de son armée, Jean-Yves Le Drian déclare en décembre « frapper sans solution de sortie politique est stérile. La Libye est indépendante ». ■

Points d'appui permanents
N'Djaména (Tchad),
Niamey (Niger), renseignement
Gao (Mali), base d'un GTIA de 1 000 soldats
Ouagadougou (Burkina Faso), forces spéciales.

Bases avancées temporaires
Tessalit (Mali)
Madama (Niger)
Faya-Largeau (Tchad)
Atar (Mauritanie).

Base opérationnelle avancée
Abidjan,

Bases arrières
Dakar, Éléments français au Sénégal
Abidjan, Force Licorne
Libreville, Forces françaises au Gabon.

> Journée nationale de L'Épaulette du samedi 7 février 2015

Reportage photos Georges Boutillier - DR © SNAPP

Le service d'accueil, de gauche à droite
au premier plan, Nicole Demengel, le commandant (er) Jean-Claude Martin
le lieutenant-colonel (er) Alain Bouterige, le capitaine Fabienne Mabire, informant les adhérents.

Ici, lors de l'arrivée du général (2s) Pflimlin.

> Accueil par le général (2s) Hervé Giaume

Je suis très heureux de vous retrouver ici dans cet amphi pour ces journées traditionnelles d'échanges entre nous, et entre vous, car nous sommes bien une seule et même famille.

L'an dernier, j'avais voulu inscrire L'Épaulette dans la dynamique de l'accompagnement à la reconversion des officiers, après la suppression de l'ARCO et les mesures d'incitation au départ. L'Épaulette a été le moteur pour le lancement de la plateforme d'accompagnement à la reconversion pour tous les officiers, de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air, quels que soient leur âge, leur grade ou leur origine.

Cette année nous sommes concentrés sur les officiers en activité, nous sommes revenus sur notre cœur de métier et plus particulièrement les jeunes, qui sont l'avenir de notre armée de terre. Malgré un volume d'engagement extérieur de 9000 militaires, l'armée de Terre a su déployer 10000 militaires en trois jours. Depuis 50 ans elle n'avait pas été mobilisée avec un tel volume et une telle urgence sur le territoire national. Cela prouve que malgré les difficultés, l'armée de terre sait répondre avec un professionnalisme qui fait l'admiration de nos concitoyens, mais aussi de nos alliés européens et, de ceux que nous sommes désormais pour vous, les anciens.

Nous allons accueillir le nouveau CEMAT, le GAR Jean-Pierre BOSSER et le représentant du directeur général de la gendarmerie nationale. Je suis persuadé que vous serez attentifs à leur message. Le CEMAT me faisait part de l'importance qu'il accorde à être ici, même si son message est court. Il a demandé du temps pour pouvoir répondre à vos questions. Je vous invite donc à préparer des questions du niveau du CEMAT.

Je ne peux terminer sans évoquer deux problématiques majeures aujourd'hui : le budget et les conséquences de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur la représentativité au sein des armées (syndicat ou associations) des militaires.

Le budget reste un paramètre sensible et déterminant de l'évolution de nos moyens humains et matériels. Le budget 2015 doit rester « dans les clous » de la loi de programmation militaire. Aucune distorsion ne peut être admise sans obligation de revoir le contrat opérationnel et la cohérence dans le domaine des équipements.

Les interventions du CEMA et du CEMAT, mais aussi les échanges, que j'ai pu avoir avec eux, montrent qu'ils sont clairs sur ces sujets et là, nous devons nous positionner en appui du commandement pour maintenir ce qui a été prévu dans la loi de programmation militaire.

Les arrêts de la cour européenne des droits de l'homme (CEDH) auront pour conséquences une refonte du système de concertation dans les conseils de la fonction militaire (CFM) d'armée, le conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), mais aussi des propositions (rapport Pêcheur), sur les associations professionnelles militaires (APM) ou associations professionnelles nationales militaires (APNM). Il est essentiel que ces associations qui seront créées demain ne fragilisent pas le commandement. Nous avons été dans le commandement (les anciens) vous êtes le commandement (les gens d'active) nous savons que c'est.

Il faut que ces APNM soient de vrais partenaires constructifs, qui doivent toujours avoir le sens collectif de nos armées. C'est pourquoi, je souhaite que L'Épaulette participe activement aux réflexions menées par le commandement. Je suis convaincu que L'Épaulette a une responsabilité dans ce domaine mais bien plus encore, un rôle à jouer. J'en ai discuté avec le DRH du Mindef, le CEMA et le major de l'EMA, le CEMAT et le major de l'EMAT, je leur ai déjà fait des propositions concrètes.

Le projet de loi doit être voté cet été. Si nous attendons que quelqu'un, au niveau du cabinet du ministre, rédige un projet « dans son coin » nous perdrons. Il est important pour nous d'être présents et je suis convaincu que L'Épaulette et les associations sœurs des autres armées pourraient participer sous une forme qui reste à définir, de près ou loin, à la création de ces APNM.

Ceux qui ont lu le rapport Pêcheur savent que la représentativité sera un paramètre important. Aujourd'hui L'Épaulette est la seule association nationale à avoir 2/3 de ses effectifs qui sont des membres en activité. La seconde association, c'est la Saint-Cyrienne et après nous avons des associations beaucoup plus petites et souvent régionales. Or un des critères du rapport Pêcheur est justement cette représentativité nationale.

C'est notre défi à relever. Cette mesure qui présente un risque pour nos armées, ne devons-nous pas, à notre niveau, la transformer en opportunité pour nos associations, pour le bien de nos armées.

Nous sommes l'association des anciens en appui des jeunes. Comme vous le voyez, ce sont des défis à relever. Nous n'y parviendrons que si nous sommes unis dans une démarche volontariste. Il nous faut bien entendu être plus nombreux si nous voulons être écoutés.

J'ai vraiment besoin de chacun et chacune d'entre vous, pour venir renforcer notre action, pour pousser les tièdes à nous rejoindre et convaincre les indécis à s'engager.

Les difficultés sont présentes, 2015 a commencé avec beaucoup de conséquences et ce n'est pas fini. Quand la loi sera votée, il faudra voir les arrêtés, être présent aux discussions. Alors, oui les difficultés sont présentes. Comme le disait Charles de Gaulle, « c'est en étreignant la difficulté qu'on va se réaliser ». Ce n'est pas le chemin qui est difficile, c'est le dif-

> Retrouvez le Blog : alphacom.unblog.fr

Table ronde : « L'engagement des jeunes officiers »

Le président national, le général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume ouvre la séance à 09 heures 30 en souhaitant la bienvenue à tous les participants.
Après la lecture de l'ordre du jour, par le général (2s) Delaunay, l'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de nos adhérents décédés en 2014.

ficile qui est notre chemin. Je salue Jean-François Delochre, grâce à son action nous avons pu continuer. La vie n'est pas une routine, je compte pouvoir avancer avec vous, je compte sur vous, « en avant derrière moi », pour réussir à marquer la place et même la survie de L'Épaulette. Nous avons eu des échanges passionnés au conseil d'administration pour regarder et réfléchir au chemin à suivre. Nous avons créé un groupe de travail pour proposer car il s'agit d'être proactif pour le commandement, il faut être là avec lui, dans sa réflexion sur ce sujet. Je compte sur vous. Merci. ■

Reportage photos Georges Boutillier - DR © SNAPP

La présentation du général (2s) Marc Delaunay.

> L'assemblée générale conduite par le général (2s) Marc Delaunay

Après une minute de silence à la mémoire des membres qui nous ont quittés en 2014, la séance est conduite par le général (2s) Delaunay, délégué général et directeur administratif et financier.

† M. ANGELI Ange-Michel
† COL BARDET Bernard
† COL BARRET Pierre
† GBR BAYARD Hervé
† COL BERTAULT Marcel
† CEN BOUCHER Jacques
† LCL BROCARD Michel
† GBR BRUCH Gaston
† CNE CHAGROT Bernard
† MME CHAMPEAUX Madeleine
† LCL CIVEL Yvon
† COL COLAS Gérard
† COL CORDET Francis
† MME COSNEFROY
† MME DABOVAL Odette
† COL DARTHOUT Marcel
† CDT DAUFRESNE Vincent
† GBR de HALDAT du LYS Yves
† LCL de POMMEREAU Edouard
† CEN DELAGE Roger
† CNE DEMARNE Jean-François
† COL DEMARAIS François
† CNE DOGUET Bernard
† COL DUTEIL Henri
† LCL FANIN Italo
† CES GANDIT Roger
† COL GAUNET Jean
† LCL GOUTTE-SOLARD Roger
† GBR GOVYS Charles André
† LCL GRANGIER Louise
† MME JOUBERT Simone
† CNE KERDELHUE Jean-Marc
† M. LABAN Jean
† CNE LAFAILLE Henri
† GBR LAFITTE Michel
† MME LEVACHER Marie-Odile
† MME MARECHAL Odile
† LCL MERCIER Jean-Yves
† COL MONAQUE Pierre
† COL OMS Roger
† COL PERIN Jacques
† MME PEROU Louise
† COL PETIT Michel
† CBA PIETRI Pierre
† MME POTY Françoise
† COL PRESTOZ Michel
† CDT RINIERI Jean
† GBR ROLLAND Paul
† MME ROUVIER Solange
† M. SARROLA Jean Dominique
† COL SEGUELA Jean-Pierre
† COL TOURNIAYRE Gilbert
† MME VANUXEM D'ANJOU Monique
† CNE VERNIER Lucien
† LCL VIN Michel

...

...

> **RÉSOLUTION N°1**
> ***L'assemblée générale approuve le PV de l'AG du 8 février 2014.***

LE POINT DES EFFECTIFS DE L'ÉPAULETTE

Au 31.12. 2014 > 6019 membres.
Dont 5636 adhérents cotisants
> 5684 au 1. 12. 2014
Adhésions 116 > départs 164, dont 55 décès et
> 109 démissions.

RAPPORT FINANCIER DE L'ÉPAULETTE

Le bilan financier 2014 de L'Épaulette 7 février 2015
Emploi des ressources.

Recettes en baisse : 188 204 €
Dépenses réduites au minimum : 189 541 €
Bilan financier légèrement négatif : - 1 337 €

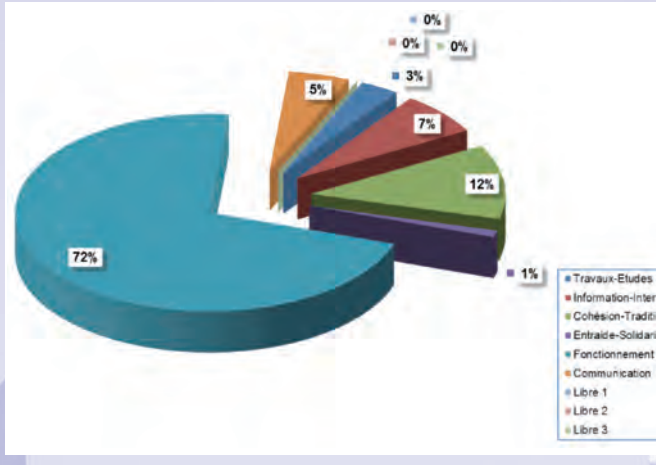

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

205 300 €uros

RECETTES : PRÉVISIONS 2015

	Comptes	Budget 2014	Prév. 2015	Observations
70	Recettes publicitaires	12 200	11 950	
74	Subvention défense	5 000	8 000	
75	Cotisations + dons	210 000	184 400	
76	Produits financiers : Intérêts	1 172	950	Baisse des taux d'intérêt
77	Produits exceptionnels : Clôture comptes Grpt Livre Gal Le RAY	0	0	

Le général (2s) Marc Delaunay, délégué général et directeur administratif et financier de L'Épaulette.

DÉPENSES : PRÉVISIONS 2015

	Comptes	Budget 2014	Prév. 2015	Observations
60	Achats	2 793	1 900	
61	Loyers	52 378	19 188	Loyer+photocopieur
	Assurances, réunions, AG	13 558	13 350	Maintenance informatique
62	Actes contentieux		5 000	
	Revue	36 229	39 040	
	Déplacements	5 659	6 080	
	Frais postaux et bancaires	5 134	8 082	
63	Impôts et taxes	2 790	1 900	TVA + cotisation foncière
	Formation animateurs			
64	Personnels + charges	96 283	95 410	
65	Entraide, promotions, Prix, Grpts	12 722	15 350	

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE :

En application de l'article 57 des statuts de L'Épaulette, la commission de contrôle, composée du colonel Algret, du lieutenant-colonel Legras et du capitaine Lombard, a vérifié à trois reprises (les 3 avril 2014, 16 octobre 2014 et 22 janvier 2015) la comptabilité établie au titre de l'exercice 2014.
Elle a procédé par sondage en contrôlant les écritures, le numéraire et les relevés des comptes (CCP, livrets A et B, placements). Elle s'est fait présenter les pièces justificatives des mouvements effectués et a vérifié que les dépenses, de quelque nature qu'elles fussent, avaient été régulièrement ordonnancées et, pour celles qui n'ont pas trait à la gestion courante, que les décisions correspondantes aient été formalisées puis annexées aux dossiers de paiement.
Les contrôles qu'elle a effectués n'ont entraîné de sa part aucune remarque de conformité quant aux opérations examinées. Ils permettent donc d'attester que les comptes sont sincères, sous réserve de l'observation relevée ci-après, réguliers et en concordance avec le bilan et le compte de résultat soumis aujourd'hui à votre appréciation. La comptabilité est toujours très bien tenue et accessible, ce qui est à porter au crédit de l'équipe de direction, particulièrement à celui du secrétaire administratif et comptable, ce d'autant plus que le périmètre de sa mission s'est trouvé accru en raison des tâches diverses qu'il doit effectuer au profit de l'entité CAP 2C, laquelle n'est pas autonome dans ce domaine.
La commission de contrôle estime qu'il n'y a pas d'obstacle majeur à ce que l'assemblée générale approuve le rapport financier qui lui est aujourd'hui présenté par le conseil d'administration. Elle se doit toutefois de souligner que l'inscription au bilan d'un dépôt de garantie de 10500,00 € à titre de dette provisionnée pour faire face aux arriérés de loyer, si elle constitue un progrès indéniable par comparaison à l'absence d'imputation comptable relevée lors de l'examen des exercices antérieurs, ne paraît toutefois pas traduire, du fait de la modicité de ce dernier montant, la totalité de la charge à anticiper (quatre années de loyers).

> RÉSOLUTION N°2
L'assemblée générale approuve le rapport financier et donne quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion 2014.

> RÉSOLUTION N°3
L'assemblée générale approuve l'inscription dans les statuts de la mission de reconversion :
« favoriser le retour à la vie civile et la réinsertion professionnelle des adhérents ».

> RÉSOLUTION N°4
L'assemblée générale approuve la position du délégué général et son inscription dans les statuts :
« L'art 51 sera rebaptisé : fonctions dirigeantes, le DG apparaîtra en 51.1 et le DAF en 51,2. Les fonctions de DG et de DAF peuvent être cumulées ».

> RÉSOLUTION N°5
L'assemblée générale approuve la délégation de signature accordée au délégué général par le président.

...

Le colonel (er) Jean-Paul Algret président de la commission de contrôle.

Le Col (er) François Laplace, la Cne Fabienne Mabire et le Lcl (er) Alain Bouterige donnent les consignes nécessaires.

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

Après la présentation du rapport de la commission de contrôle et du vote acté par le lieutenant-colonel Xavier Gaume, le général (2s) Marc

••• RAPPORT MORAL – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 – L'ÉPAULETTE

C'est avec une pensée particulière pour ceux des nôtres qui cette année encore sont tombés loin de chez eux, qu'une nouvelle fois j'ouvre la présentation du rapport moral de notre association. J'attire plus particulièrement votre attention sur la situation des nombreux blessés dont les médias ne parlent jamais et qui pourtant porteront toute leur vie les stigmates de leur engagement au service de la liberté de nos concitoyens. A un mois jour pour jour des attentats qui ont endeuillé dix-sept familles françaises cet engagement désintéressé prend tout son sens et mérite d'être honoré surtout quand il s'agit de tomber pour la liberté de certains qui ont fondé leur renommée sur le blasphème et le mépris, parfois indigne, des institutions de notre pays et plus particulièrement de celle à laquelle nous avons voué notre existence.

Par la mise en œuvre effective et permanente de la fonction Ecoute-Analyse-Conseil inscrite dans nos statuts, le bureau et le conseil d'administration de l'Epaulette ont été confortés dans la nécessité d'offrir un service d'aide à la reconversion à ceux et à celles qui auraient décidé, ou seraient contraints, de quitter l'institution, sans pour autant négliger l'aide apportée aux jeunes qui souhaitent accéder à l'état d'officier et aux cadres plus anciens qui aspirent à l'occupation de postes de haute responsabilité.

Ces actions ont un coût financier et humain qu'il devient de plus en plus difficile d'assumer en l'absence d'augmentation significative de nos effectifs et à un moment où les charges de toute nature continuent à s'accroître. Peut-être les nouvelles perspectives ouvertes par la rénovation du système de concertation dans les armées permettront-elles d'atténuer ces difficultés

2014 : l'année de la mise en place des nouvelles structures d'aide à la reconversion

Au moment où je m'exprime, de l'ordre de 22 500 hommes sont déployés tant sur les théâtres extérieurs au Sahel, en Centrafrique, au Proche-Orient… que sur le territoire national. Alors que les armées sont de plus en plus sollicitées et en dépit des mises en garde émanant de nombreuses associations ou formulées à titre personnel par un grand nombre d'officiers, 7 500 postes ont été supprimés en 2014. Un nombre quasi équivalent devraient l'être en 2015 et les années suivantes pour atteindre le chiffre de 24 000 en fin de loi de programmation.

L'Epaulette dont le but général est l'entraide ne pouvait se désintéresser des conditions de départ de quelque 600 officiers par an. C'est pourquoi elle a pris le leadership d'un regroupement de cinq associations pour offrir à ces officiers un service complémentaire à celui institutionnel de l'ARD (Agence de Reconversion de la Défense), destiné à faciliter leur retour vers le secteur civil. Les projets présentés au cours de la dernière assemblée générale ont pris corps et leur avancement est systématiquement présenté dans notre revue.

C'est également dans les lignes de cette revue que chaque trimestre des conseils sont prodigués aux candidats à l'école de guerre dans la rubrique « Maréchal un jour », tenue par notre ancien président Jean-François Delochre. On peut également y trouver les initiatives prises par certains de nos camarades pour préparer les sous-officiers ou soldats au concours de l'EMIA.

Le souci de la direction de l'association est donc bien de ne « laisser personne sur le bord du chemin » en s'adaptant à la situation du moment. Les plus anciens d'entre nous doivent comprendre que désormais une carrière de trente-sept ans sera une exception, même pour les recrutements directs. Et peut-être n'avons-nous pas encore tout subi…

Enfin, le souhait du commandement de désigner ès qualité le président de l'Epaulette comme président du conseil de perfectionnement de l'EMIA, ainsi que sa participation, sur invitation du CEMAT, au rassemblement des présidents des officiers à Coëtquidan témoignent d'une volonté de considérer notre association comme un interlocuteur qualifié.

Ceci étant, malgré les appels réitérés, la situation des présidences locales ne s'améliore toujours pas et le nombre de cotisants sera bientôt insuffisant pour assurer un fonctionnement de qualité et une représentation crédible.

2015 : la consolidation de l'acquis. Vers un nouveau défi ?

A ce jour, il est difficile de mesurer quelles seront les conséquences des événements tragiques qui ont marqué le début de cette année et il faudra porter attention aux débats qui ne vont pas manquer de s'instaurer sur la sécurité du territoire, plus particulièrement sur les moyens à y consacrer. Dans ce domaine, comme dans les autres d'ailleurs, nous sollicitons vos avis et réactions, à faire parvenir par courriel, au moyen du Blog ou par courrier traditionnel pour ceux qui préféreraient.

Pour notre part, nous continuerons à asseoir le dispositif CAP2C et à en assurer la promotion pour le faire vivre, sans naturellement négliger notre fonction écoute – analyse – conseil.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement restera notre quête permanente dans un contexte d'augmentation inéluctable des différentes charges auxquelles nous sommes assujettis.

La seule solution pour retrouver une certaine aisance financière restant la recherche constante de nouveaux adhérents

Delaunay cède la parole au général de division (2s) Christian Cavan, secrétaire général de L'Épaulette, pour la lecture du rapport moral de l'année 2014.

cotisants, à laquelle nous vous demandons de bien vouloir prêter votre concours pour convaincre les indécis de rejoindre nos rangs.

Récemment, une nouvelle perspective vient de s'ouvrir avec la parution du rapport de monsieur Pêcheur sur le droit d'association professionnelle des militaires, qui préconise : *« Concrètement, le projet de réforme pourrait consister* ***à instituer un droit d'association professionnelle adapté à l'état militaire,*** *à l'exclusion de tout droit syndical » avec cependant une précision lourde de sens : « Les associations remplissant certaines* ***conditions de représentativité,*** *en particulier un effectif d'adhérents suffisant, auraient vocation à être entendues par les autorités civiles et militaires compétentes au niveau national et à disposer d'un minimum de facilités et de moyens ».* Dans le cadre de la réflexion menée par le commandement, notre président a déjà rencontré le DRHMD, le CEMA, puis dernièrement le CEMAT afin de leur faire part de la volonté de L'Épaulette d'être un acteur proactif. Pourrions-nous alors entrer dans la catégorisation du rapport ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Cependant, il nous faut d'ores et déjà prendre en compte cette possibilité et en mesurer les conséquences sur notre organisation, notre fonctionnement et nos moyens, sans se dissimuler qu'en toute hypothèse l'application des préconisations dudit rapport conduira à une révolution dans notre association.

Au moment où, semble-t-il, une grande rupture vient de se produire dans l'esprit de nos concitoyens et par contrecoup dans celui de nos hommes politiques il nous faut plus que jamais nous départir de nos références anciennes. Il ne s'agit pas de les nier, elles font partie de notre expérience, mais sachons en tirer le meilleur parti pour les inclure dans le présent car naturellement dans le sujet qui est le nôtre : les officiers, il y a bien sûr continuité. Portons donc nos regards vers l'avenir et les opportunités inédites qui nous sont offertes. Il s'agit donc de nous y préparer et pour cela il faut nous rassembler, montrer notre force par le nombre et le dynamisme intellectuel dont nous sommes capables. Il serait vain que notre président se présente devant les instances du ministère dans la position du « roi nu ». Alors, agissez à votre niveau en participant au débat et formulant des propositions par le biais de tous nos moyens d'expression : colonnes de la revue, site internet, blog, messagerie électronique, courrier traditionnel. Parlez de L'Épaulette autour de vous pour faire augmenter ses effectifs. Proposez vos solutions pour que l'organisation de notre association puisse répondre aux défis auxquels elle devra inéluctablement faire face. ■

GDI (2s) Christian Cavan,
secrétaire général de L'Épaulette

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

Le GDI (2s) Christian Cavan, secrétaire général de L'Épaulette, lors de la lecture du rapport moral.

Travaux & Perspectives 2015

Cœur de métier :
- Défense de nos recrutements et de notre système de formation (CP EMIA)
- Dialogue avec le commandement (CEMAT, MGAT, CESAT)
- Evolution représentation / défense des militaires (dont officiers)
- Fidélisation amont adhérents & besoin de renouvellement réseau
- Renforcer notre relation avec les **promotions**
- Implantation siège : stabilisée courant 2014 (bâtiment 24 2e G.)

Appui reconversion
- Poursuite du mandat AR :
  - inter associatif : **plateforme CAP 2C** d'appui à la reconversion des officiers
  - interne : montée en puissance du Service Appui Reconversion de L'Epaulette
  - réseau de référents, de partenaires et de contacts dans la société civile

...

••• ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DU NOUVEAU BUREAU

Le général (2s) Bertrand-Louis Pflimlin, est réélu et nommé 1er vice-président.

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

> Les administrateurs en fin de mandat.

Grade	Nom prénom	Position	Fonction	Vote
GDI (2S)	**Yann PERTUISEL**	Élu en 2006, en fin de 3e mandat,	Administrateur de L'Épaulette	
LCL	**Jean-Marie MOSELE**	Élu en 2005, en fin de 4er mandat, ne peux plus se représenter.	Administrateur	
CNE	**Nicolas BARTHE**	Élu en 2012, en fin de 1er mandat,	Administrateur	
CNE	**Laurence DAUER**	Élue en 2010, en fin de second mandat, ne se représente pas (mutation OM).	Administrateur	

> Les administrateurs nouveaux candidats

Grade	Nom prénom	Position	Fonction	Vote
LCL	**Wilhelm BUSCH**	1re candidature	Chef division appui et documentation et chef de corps du CDEF	Élu
CNE (er)	**Véronique BONNEAU**	1re candidature	Retraitée (Groupement de METZ)	Élue

Le réseau Epaulette

Président, Bureau (3 vice-présidents, 1 SG – 1 SGA = 10 membres)
Conseil d'administration (18 membres; total = 24)
Siège (2,8 ETP) – Commissions – Webmanager – Comité de rédaction

Présidents de Groupement : 44

Correspondants d'école : 10 – 2 suppléants
Présidents des promotions EMIA et autres recrutements (109)

Correspondants de formation
• Armée de terre et Services communs : 36
• Gendarmerie : 19

Activités : 1 réunion annuelle - 2 comptes rendus d'activités annuels
Revue : Rédacteur en chef, infographiste, 4 parutions/an, Commission paritaire -> 2019, 5 annonceurs, tirage : 6 100 exemplaires
Site Internet : http://www.lepaulette.com
Blog : http://alphacom.unblog.fr

> Le conseil d'administration élu par l'assemblée générale

Grade	Prénom Nom
CNE	Nicolas BARTHE
Min. plénipotentiaire Col (h)	Jean-Pierre BERÇOT
GBR (2S)	Alain BOURDENET
LCL (er)	Alain BOUTERIGE
CCL (er)	Michel BOTELLA
CNE	Thierry CANAMAS
GDI (2S)	Christian CAVAN
LCL (er)	Hervé COURTOIS
CG2C (2S)	Philippe DAMBLANC
CNE (er)	Véronique BONNEAU
GCA (2S)	Hervé GIAUME
LCL	Xavier GAUME
CNE	Rudy LABOUREL
GBR (2S)	Philippe LAFOIX
COL (er)	François LAPLACE
CNE	Fabienne MABIRE
CNE (er)	Philippe MAHIEU
GBR (2S)	Paul MOREAUX
LCL	Wilhem BUSCH
GDI (2S)	Yann PERTUISEL
GBR (2S)	Bertrand-Louis PFLIMLIN
LCL	Karim SAA
CNE	Mathieu TRUTAUD

> Le bureau de L'Épaulette :

Président : GCA (2s) Hervé Giaume
1° vice-président :
GBR (2s) Bertrand-Louis Pfimlin
2° vice-président :
GBR (2s) Philippe Lafoix
3° vice-président :
LCL Karim Saa
Secrétaire général :
GDI (2s) Christian Cavan
Secrétaire général adjoint :
GBR (2s) Alain Bourdenet
Rédacteur en chef :
GBR (2s) Paul Moreaux
Membres :
CNE Rudy Labourel
CNE Fabienne Mabire
CNE (er) Philippe Mahieu

> La commission de contrôle :

Président : COL (er) Jean-Paul Algret
LCL (er) Denise Legras : membre
CNE (er) Gisèle Lombard : membre

> La Commission de surveillance :

Président : CG2C (2s) Philippe Damblanc
CNE Fabienne Mabire

Bilan Appui Reconversion 2014

Service Appui Reconversion (SαR) de L'Epaulette :
- Montée en puissance de la cellule (0,2 ETP)
- Adaptation du site internet
- Rubriques « reconversion »: Revue, Blog, Site
- 60 référents recensés - 12 officiers suivis
- Début de formation des référents (mutualisée avec PVP St Cyrienne)

Pilotage CAP 2C :
- Montée en puissance de la cellule au siège de L'Epaulette (1,4 ETP)
- Fin de mandat comme « pilote » : fin 2015 ?
- Portail site CAP2C opérationnel (www.cap2c.org)
- Journée d'information annuelle CAP 2C du 12/02/2015 (20 inscrits)
- Soirée réseau de lancement officiel de la plateforme : 21/05/2015 aux Invalides

Efforts 2015
- Réseaux : inter associatifs, partenaires, tissu socioéconomique,
- Activités (en propre ou mutualisées : OSC, métiers « porteurs »,…)
- Régionalisation de CAP2C avec associations soeurs

...

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

Mme Sabine de Rozières, journaliste anime la table ronde : « L'engagement des jeunes officiers ».

… > Table ronde 2015 : « L'engagement des jeunes officiers »

Participants :

- ***Colonel (er) Michel Goya,* engagé en 1983, sous-officier dans l'infanterie, a choisi les TDM à la sortie de l'EMIA, a fait les OPEX des années 90, est passé par l'EMSST, a servi au CDEF et à l'IRSEM. Expert en histoire militaire, il a publié « Sous le feu » et tient le blog « La voix de l'épée ».**
- ***Capitaine Nicolas Barthe,* 11 ans de service, aspirant, intégré dans le corps des officiers d'active au titre 15-2, a servi en Afghanistan, aujourd'hui officier adjoint au commandant de la 4e Compagnie du RMT. Il a publié « Engagé ».**
- ***Lieutenant Déïle Taffin,* engagé chez les chasseurs alpins, OPEX en Afghanistan, a choisi le matériel après l'EMIA, chef de section maintenance à la BSPP depuis un an.**
- ***Elève Officier Maxime Dubourg* de la 2e brigade de l'EMIA, a débuté comme sous-officier instructeur ALAT, pas d'expérience OPEX.**
- ***Officier Sous Contrat Encadrement Bryan Badens* du 4e bataillon de Saint-Cyr, au titre du Génie, depuis 5 mois, spécialiste du droit maritime, a travaillé un an au ministère de l'écologie.**

Animateur : ***Mme Sabine de Rozières, journaliste.***

Le débat est précédé d'une interview filmée des officiers de l'EMIA et du 4e bataillon de l'ESM, sur thème : « Pourquoi s'engager ? ».

SR. - *Colonel Goya : pouvez-vous nous faire part de votre expérience, s'engager aujourd'hui, est-ce la même chose qu'il y a 30 ans ?*

MG. Fondamentalement, cela n'a pas changé, c'est le contexte d'emploi des forces qui a changé. Le pourquoi de l'engagement est très varié, très personnel, même si on trouve des points communs à tous, que l'on soit militaire du rang, sous-officier ou officier. Quand j'étais à l'EMIA, j'ai été désigné avec un camarade de Saint-Cyr pour répondre à une interview radio. On nous a demandé « Pourquoi entrer dans l'armée ? » Mon camarade de Cyr a répondu « c'est pour la paix, je suis prêt à mourir pour la paix ». Je me suis demandé ce que j'allais répondre et ma réponse a été « pour combattre, il n'y a rien de plus beau que la victoire au combat. » C'est mon leitmotiv. Je suis fils d'émigré espagnol, orphelin de père, après mon bac, je voulais être commando. L'armée m'a dit que je pouvais être officier, je suis rentré dans une corniche militaire. Cela ne m'a pas convaincu. Je me suis donc engagé comme sous-officier. Cela m'a plu de commander des hommes au combat. En réalité, et ce n'est pas évident à discerner au départ, on s'engage au service de la France, c'est notre point commun à tous.

SR. - *Capitaine Barthe, pouvez-vous réagir à cette affirmation : « le contexte est différent mais la motivation est la même » ?*

NB. Chacun a ses motivations personnelles mais le choix de servir la France par les armes s'exprime par les mêmes mots : combattre, paix et servir. Je noterais une question d'éducation généralement ignorée des journalistes, pour qui le militaire est forcément quelqu'un sans diplôme, quel que soit son rang. Or beaucoup de personnes diplômées s'engagent dans l'armée. Je dirai même qu'il n'est pas possible de s'engager sans diplôme, y compris pour les militaires du rang, qui ont ainsi la possibilité de devenir officier.

Personnellement, je suis d'une famille d'enseignants, pied-noir, qui ont connu la guerre. Lorsque je leur ai dit que je voulais m'engager, ils m'ont dit : « Pourquoi ? À quoi cela sert-il ? » Aujourd'hui, l'engagement est toujours aussi fort, car quand je vois ces marsouins et ces artilleurs avec moi dans « Sentinelle » j'ai vraiment le sentiment de défendre la France par les armes.

SR. *Paix, combat, ce sont des mots différents pour défendre les mêmes valeurs. On choisit de devenir officier comme on choisit n'importe quel métier ?*

DT. Ce n'est pas la même chose de s'engager dans l'armée et de devenir officier. Je me suis engagé dans l'armée pour l'action, ensuite j'ai voulu devenir officier pour avoir plus de responsabilités. Certains peuvent penser que l'armée, c'est un métier comme un autre mais non, surtout pour un officier, car avoir des hommes sous ses ordres, c'est aussi avoir la responsabilité de leur vie. Le choix de devenir officier, c'est le choix de cette responsabilité vis-à-vis des hommes. Ce n'est pas un métier comme les autres, ce n'est pas la même responsabilité que celle du médecin ou celle du professeur.

MD. De mes conversations avec mes camarades, je retire qu'on ne s'engage pas dans l'armée, et dans la carrière d'officier, sans véritable réflexion. Ensuite, on évolue, l'engagement évolue. Les motivations initiales restent les mêmes, il y a un sens à ce qu'on fait, sens qu'on ne trouve pas dans le monde civil, on cherche la fraternité, des relations humaines plus fortes. Et le contexte actuel fait évoluer l'engagement initial. Les conflits, les missions font que notre engagement devient quotidien.

BB. La caractéristique des officiers sous contrat, c'est qu'ils ont déjà connu une première partie de carrière civile. Mais il manque quelque chose. On le recherche dans un engagement qui se concrétise après une longue réflexion basée sur la vie courante. Je me suis tourné vers l'armée car ce qu'on en voit est très attractif. Mais le choix est mûrement réfléchi, le processus d'engagement est très long, il dure plus d'une année, on a donc le temps de faire un vrai choix.

SR. *Messieurs les élèves officiers, vous avez choisi de faire ce métier après vos études, mais tous les deux, EMIA et OSC, vous avez des parcours très différents. Cependant, quand on est jeune comme vous, on pense à la mort. Diriger des hommes qui mettent leur vie entre vos mains, dans notre société actuelle qui refuse l'image de la mort, c'est un poids. Vous n'allez pas vers la mort, mais vous savez que ça peut être*

Le colonel (er) Michel Goya, historien, maître de conférence à Sciences-Po et à l'EHESS, et le capitaine Nicolas Barthe, du Régiment de marche du Tchad, auteur du livre « Engagé », lors de leur intervention.

une conséquence de votre métier. Comment appréhende-t-on cela ?

MD. Oui on y pense, mais très vite, on côtoie la mort, on en a donc une vraie prise de conscience. On ne révise pas son jugement mais on devient plus pragmatique dans la façon de penser son engagement. On va au combat entouré de frères d'armes et d'amis, on n'y va pas seulement pour le drapeau mais aussi pour ses amis.

BB. À cinq mois de service, il est difficile d'avoir un point de vue concret. On y a sans doute réfléchi avant de s'engager mais on n'a pas pu prendre la mesure de ce que ça peut être. On se nourrit des propos des anciens, des récits et des livres. On écoute, on lit, c'est une question qui va encore murir, mais on est obligé de se poser la question.

SR. *Lieutenant Taffin ?*

DT. Quand j'étais chef de groupe en Afghanistan, la question était plus présente qu'aujourd'hui, mais on ne se focalise pas dessus. Si je m'interroge sur mon rapport à la mort, je ne sais trop que répondre : « il vaut mieux mourir dans une avalanche que noyé, je choisis donc les alpins ». Le rapport a peut-être changé depuis que je suis marié et que j'ai des enfants, si je meurs je les laisse derrière moi…mais en réalité, je ne me pose pas la question.

SR. *Capitaine Barthe. Le rapport à la mort en OPEX, comment réagit-on avec cette responsabilité envers ses hommes ?*

NB. C'est difficile de répondre, surtout ici devant des camarades et des supérieurs qui ont vécu cette expérience. En fait, la question se pose seulement quand on est ici, dans une salle de réunion, c'est le seul moment où elle se pose.

MG. la question se pose parce que la mort fait partie des conditions de travail. Dans l'armée, on prend des risques, mais c'est vrai dans d'autres métiers aussi, ce qui doit différer, c'est cette possibilité de tuer. On est construit pour s'approcher de la mort, pour aller dans cet univers très particulier qui déforme les individus, par la pression, par le stress. Tout le reste en découle et, même si on n'en parle pas, c'est quand même cette question qui structure nos vies militaires.

SR. *le lieutenant Taffin disait que la donne change quand on devient père, vous allez être papa cet été. Comment on concilie son engagement avec sa vie de famille ?*

NB. Il faut poser la question à nos familles. J'ai perdu un de mes hommes en Afghanistan, le capitaine Mesasalma était un homme expérimenté, il était officier rang. Nous avions discuté souvent et je lui avais posé la question : « comment c'est lorsqu'on rentre ? ». Il m'avait répondu, « ne t'inquiète pas, c'est toi qui rentre, ils se sont habitués à ton absence, c'est à toi de t'intégrer à eux ».

SR. *Lieutenant Taffin, y a-t-il une motivation particulière à quitter son foyer pendant plusieurs mois ?*

DT. Je ne peux pas vous répondre, j'étais célibataire au temps de l'Afghanistan.

NB. L'engagement, c'est un choix, c'est une liberté, c'est une décision qu'on a prise de renoncer à certaines choses et parmi celles-là, la vie de famille tranquille. On est toujours prêt à repartir. Notre choix, c'est de servir la France par les armes, de combattre, de se faire tirer dessus. Nos familles sont au courant.

SR. *Messieurs les élèves officiers, vous êtes rentrés dans l'armée pour faire la guerre ? Pour combattre ? Quelle a été votre démarche ?*

MD. L'engagement initial n'est pas l'engagement d'officier. Je ne me suis pas engagé pour faire la guerre parce que je ne savais pas ce que c'était, je ne connaissais pas l'institution militaire mais j'avais la sensation de vouloir contribuer à une cause « un peu supérieure ». L'engagement d'officier est différent. Je pense toujours que cette cause est la bonne, être officier, c'est vouloir aller plus loin, y compris vouloir aller faire la guerre.

BB. L'engagement initial, c'est surtout la rechercher d'une utilité. Cela m'a amené vers l'armée de terre.

SR - *Colonel Goya, commander ça s'apprend ou est-ce une qualité naturelle ?*

MG. C'est une question éternelle. Il y a un peu des deux. Les qualités de commandement existent, certaines écoles font passer des épreuves conduites généralement par des sous-officiers (en grande Bretagne par exemple) et à la fin, ceux-ci disent : « oui, j'accepterais d'être commandé par un tel ou un tel ». Mais, le commandement, ça se forme par la pratique (écoles de Coëtquidan par exemple) et par l'exemple, vous baignez dans un environnement qui vous apprend. On fonctionne « par capillarité ».

SR. - *Capitaine Barthe, le commandement c'est une qualité naturelle ou mieux commander cela s'apprend ?*

NB. L'armée a un système, basé sur des évaluations, qui permet d'apprécier les qualités du commandement. C'est d'abord le passage en école initiale, puis en école d'application. En régiment, on passe des tests, puis on passe en centre d'évaluation, plusieurs fois par an. Avant de partir en mission on subit une mise en condition opérationnelle où l'on est encore évalué. L'ensemble de ces évaluations permet de vérifier les capacités de commandement à tous les niveaux.

SR. *On s'engage pour la guerre mais aujourd'hui, c'est Vigipirate. Avez-vous le sentiment qu'il « faut bien y passer » ?*

DT. C'est un passage obligé, ce n'est pas la partie la plus exaltante du métier mais il faut le faire.

MD. Ce n'est pas la mission la plus passionnante, mais c'est très compliqué. On n'est pas sur un théâtre d'opérations, les règles d'engagement ne sont pas les mêmes, on s'attend à le faire. C'est même une des premières images qu'on voit des militaires avant de s'engager : on les croise dans les gares. C'est un passage obligé.

SR. *Pendant une période de 30-40 ans, il y a eu peu d'OPEX, on pouvait passer une longue période de sa carrière sans être engagé en opération. C'est différent pour les jeunes aujourd'hui.*

MG. Oui, c'est vrai, j'ai moi-même commencé dans les Vosges et le contexte opérationnel à ce moment-là, face au pacte de Varsovie était celui d'un affrontement très probable et très fort. Mais les unités en OPEX, ça existait déjà, la légion étrangère ou les troupes de marines par exemple. Maintenant, c'est la norme, la vie du régiment est organisée autour des départs

•••

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

Le lieutenant Déïle Taffin de la BSPP, l'élève officier Maxime Dubourg, l'élève officier sous contrat Bryan Badens du 4ème bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

••• en OPEX. Le soldat moderne est un nomade, c'est un état d'esprit que le reste de la nation ne voit pas très bien, mais le soldat, lui, le sait et généralement, il s'engage pour ça. Mais cette façon de faire pose d'autres problèmes. Face au pacte de Varsovie, on savait exactement qu'on défendait la France et les Français, dans certains conflits aujourd'hui on peut parfois se poser la question…

NB. Cela dépend aussi des unités et des spécialités. Je connais un capitaine rang, engagé il y a 25 ans, il n'est jamais parti en OPEX en raison de sa spécialité.

Passons maintenant à la phase questions de la salle.

GBR (2s) Delochre. Quand on rentre dans ce métier, il y a un peu de passion, d'insouciance et de folie et je ne l'ai pas beaucoup ressentie dans les paroles de nos jeunes. Rassurez-moi, l'esprit d'aventure et la passion vous habitent ?

BB. Oui, bien sûr on vient chercher l'aventure, c'est ce côté attractif qui manque dans le civil. On est une génération très mobile et on cherche aussi cela dans l'armée. Mais je ne crois pas qu'on vienne pour « s'éclater », la responsabilité qu'on va avoir est très lourde et j'utiliserai plutôt s'épanouir que « s'éclater ».

NB. Mon camarade OSC a très bien dit que les responsabilités écrasent un peu l'insouciance et c'est encore plus fort quand on est au conseil d'administration de L'Épaulette, face à l'assemblée. Mais, je vous rassure, la passion est toujours là, c'est ce qui nous permet de tenir en école et c'est ce qu'on fera partager à nos hommes.

MG. Un slogan actuel de l'armée de Terre m'énerve, c'est « deviens toi-même ». Non, je me suis engagé pour devenir un autre, plus et mieux, pour faire des choses extraordinaires.

MD. Je pense qu'on n'a pas parlé de passion parce que c'est évident. On ne peut rien faire sans cette flamme, tous ici le savent et on a donc évité de le redire devant cette assemblée.

DT. Je pense que l'aventure et la passion font partie de l'EMIA. La cavalerie et l'infanterie partent toujours en premier dans le choix des armes. Il est vrai que certaines personnes sont un peu moins impulsives qu'à l'engagement initial, mais un grand ancien me disait il y a peu qu'à son époque, les lieutenants se permettaient des choses qui vaudraient renvoi aujourd'hui. Peut-être les choses ont-elles changé à ce niveau-là, mais je suis sûr que tous ceux qui sont à Barkhane ou ailleurs ont cette passion rivée au corps.

GDI (2s) Pertuisel. Comment appréciez-vous le rapport des citoyens à votre engagement ? Avez-vous l'impression d'un retour de la part de la Nation.

NB. Au retour de mission ou pendant la mission, le sentiment de manque de reconnaissance est très fort. On le subit. C'est l'exemple des démarches administratives, si on ne peut pas renvoyer un papier à une administration ou à une assurance parce qu'on est en opération, on perd face au demandeur. Vigipirate, en 2007 nous gênions les usagers, actuellement on reçoit un soutien fantastique. La police semble avoir mieux compris ce que nous sommes, la reconnaissance est ainsi en route.

SR. *Lieutenant Taffin, vous, à la BSPP, vous avez peut-être un sentiment de reconnaissance plus fort, vous êtes toujours ovationné le 14 juillet.*

DT. Oui, mais, peu de gens savent que la BSPP est une unité militaire. Une phrase m'avait frappé : « la Nation éprouve, aujourd'hui, une indifférence bienveillante, vis-à-vis de son armée ». Cela va peut-être changer après les évènements du début janvier et j'espère que la population prend conscience de l'utilité de l'armée. Il faut noter que dans les années 70 l'armée n'était pas aimée, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

SR. *Merci de m'avoir invitée à votre table ronde. Je vous assure que nos contemporains et les journalistes aussi, vous admirent pour votre engagement.* ■

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

Le général (2s) Yann Pertuisel, le lieutenant-colonel Alain Cot, et le chef de bataillon Jean-Jérôme Solignac, commandant la 2e brigade de l'EMIA, posent leur questions aux intervenants de la table ronde et au CEMAT.

À 12 heures, le GCA (2s) Hervé Giaume, président de L'Épaulette, accueille le GAR Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre.

> intervention du général d'armée Jean-Pierre Bosser

Chef d'état-major de l'armée de Terre

Le CEMAT a esquissé ses réflexions sur ce que pourrait être une armée de Terre future et a longuement répondu aux très nombreuses questions.
Lire son édito, pages 2, 3.

> intervention du général Thierry Sassard

Sous-directeur de l'accompagnement du personnel de la Gendarmerie nationale

Mon Général, monsieur le Président, chers Camarades,

Je vais m'efforcer de tracer devant vous deux portraits croisés et j'espère ainsi m'inscrire dans la logique et la thématique de vos travaux, avec le souci de vous livrer un panorama rapide de la Gendarmerie Nationale, à travers le regard d'un jeune officier faisant ses premiers pas au sein de l'Institution.

Entrant à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale, chaque futur officier partage peu ou prou la même caractéristique, celle d'être familiarisé avec le monde militaire et le monde policier en général. Les réseaux familiaux ou amicaux diffusent largement une connaissance sur ces deux univers qu'il ne faut pas négliger ; ils transmettent une image résolument positive de la gendarmerie qui contribue aisément à l'incorporation et l'agrégat des valeurs militaires.

« La Mission Gendarmerie » que le jeune officier rencontre peut se résumer ainsi, assurer la continuité du service public de sécurité dans le temps et dans l'espace, dans la zone de compétence de la Gendarmerie Nationale, il découvre alors une zone de moins en moins épargnée, qui connaît des phénomènes de délinquance largement observés en zone urbaine, un contexte où le besoin de sécurité de la population est élevé, il entrevoit déjà la nécessité de développer des réponses de qualité adaptées aux circonstances. L'engagement de l'officier trouve, dans ce spectre missionnel, des activités valorisantes (service d'autrui, de la nation…) qui renforcent sa conscience de faire un métier « à part » dans un univers « à part ».

Il va devoir s'exprimer dans une zone d'action qui couvre près de 95% du territoire , qui en emprunte tous les aspects (zones péri-urbaines, périphéries des grandes métropoles mais encore le monde rural dans son entier, enfin, un ensemble généreux de petites et moyennes agglomérations.

Il va connaître la multiplicité des implantations et leur dispersion sur le territoire, il va devoir prendre en compte les délais d'intervention, devra évoluer à travers l'hétérogénéité des milieux, passant de la montagne à la mer ou plutôt, au littoral, de la ville au hameau, de la continuité territoriale jusqu'aux îles lointaines.

Son environnement sera constamment irrigué par de nombreux flux, de personnes, de circulation, de délinquance, plus ou moins intimement mêlés. Il accompagnera 50% de la population, soit et selon les chiffres les plus récents 32 millions de nos concitoyens et près de 65% de la population outre-mer. Il évoluera dans une population mouvante, contrastée, connaîtra le dynamisme de certaines régions, le dépeuplement d'autres, « la jeunesse triomphante et la vieillesse solitaire »... Il interviendra au cœur des territoires, des flux migratoires, des migrations saisonnières (en été 75% des Français se retrouvent dans la zone d'influence de la Gendarmerie Nationale.

Cet officier sera alors projeté dans l'une des 3300 unités de la Gendarmerie, il sera l'une de ses «forces de vente», face aux réalités souvent âpres, à la rencontre d'une population exigeante. Il appartiendra désormais à la communauté des 100 000 hommes et femmes, civils et militaires de la Gendarmerie. Il deviendra, l'outil, le fer et la lance que l'on peut projeter, parfois dans la durée, outre-mer en OPEX, il deviendra l'expert au sein de structures modernes dédiées aux nouvelles technologies, aux cyber- menaces... Il intégrera peut-être (il en a forcement l'envie) le GIGN !

Il découvrira aussi un autre cadre ministériel : plus de 5 ans après son rattachement, le débat n'est plus, la voix de la Gendarmerie, la voix de son chef porte, est écoutée. Le jeune officier à l'idéal professionnel intact pourra continuer à s'appuyer sur ses valeurs, nos valeurs ! Sur son statut, notre statut ! Sur son organisation, notre organisation !

Il constatera avec surprise, peut-être, avec soulagement aussi, que l'état militaire individuel et collectif, l'ancrage dans le dispositif de sécurité national n'ont jamais été aussi forts au sein de la Gendarmerie.

Dans son quotidien de gendarme, il sera confronté aux violences faites aux personnes, aux atteintes aux biens, il s'engagera, démontrera son aptitude à analyser le terrain, à concevoir des manœuvres à concentrer ses efforts : j'en veux pour preuve les événements tragiques de ce début d'année et leur

...

Le général Thierry Sassard représentant le directeur général de la Gendarmerie nationale.

••• épilogue qui ont remis au goût du jour les vertus cardinales de certains enseignements militaires tels que le contrôle de zone ou le réseau de surveillance et d'interception que d'aucuns auraient pu imaginer désuets...

Aux menaces évolutives et multiples, il répondra par une sécurité de proximité rassurante et dissuasive à la fois, par une action ferme et ciblée ! Cette action, il aura à la conduire avec des militaires d'active mais aussi, avec quelques-uns des 25 000 personnels de la réserve opérationnelle. Il lui faudra donc trouver les mots pour que, au final, il n'y ait aucune différence dans l'exécution de la mission !

Le jeune officier abandonnera ses cahiers d'écolier pour mieux s'approprier une nouvelle « feuille de route », celle qu'a tracée notre chef dans le souci unique d'investir toute notre énergie dans une production de sécurité accrue. Cette feuille de route épouse le profil de ces jeunes officiers, elle porte l'ambition de notre chef, leur ambition aussi de changer les esprits, de montrer sa capacité de remise en question, son souci d'efficacité.

Le jeune officier ne trouvera pas un outil obsolète, venant d'un monde gagné par le virtuel, il sera happé au sein même de la Gendarmerie par une vraie révolution numérique qui transforme déjà sa manière d'agir sur le terrain.

A son besoin d'appartenance, la Gendarmerie répond,
A son besoin de reconnaissance, la Gendarmerie répond,
A son besoin de réalisation, la gendarmerie répond,
A son besoin de sens , la Gendarmerie répond !

Tourné résolument vers l'avenir, attaché à ses fondamentaux, l'officier pourra aisément relever les défis évoqués et les enjeux majeurs dans une société peut-être un peu trop… fragile. ■

GBR Thierry Sassard
Sous-directeur de l'accompagnement du personnel de la Gendarmerie nationale.

Le général d'armée Jean-Pierre Bosser, CEMAT, remet une lettre de félicitations au lieutenant-colonel Patrick Grimaud. Le président de L'Épaulette, le général (2s) Hervé Giaume remet la médaille de L'Épaulette au lieutenant-colonel Jean-Marie Mosele.

Le « prix de L'Épaulette » 2015 est attribué ex æquo au colonel (er) Michel Goya, pour son témoignage d'officier et d'historien, et au lieutenant-colonel (er) Joël Kaigre pour son engagement depuis la création de L'HAMAP.

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

Le lieutenant-colonel (er) Joël Kaigre cofondateur de L'HAMAP, et le colonel (er) Michel Goya, reçoivent le « prix de L'Épaulette » 2015.

Vie et actvités des promotions

L'EOA Bonnet, grand prévot de la 54e promotion de l'EMIA, le sous-lieutenant Malochet, sénéchal de la promotion Colonel Delmas de l'EOGN, l'EOSC Badens du 4e bataillon de l'ESM, présentent leur promotion.

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

> Cérémonie de clôture sous l'Arc de Triomphe

A 18 heures 30, de nombreux adhérents se rassemblent, certains avec leur famille, sous l'Arc de Triomphe pour assister au dépôt d'une gerbe et au ravivage de la Flamme sur le tombeau du Soldat inconnu par le général de brigade (2s) Bertrand-Louis Pflimlin vice-président de L'Épaulette. Aux ordres du lieutenant-colonel Payré commandant l'École militaire interarmes, les honneurs sont rendus par la musique militaire des Transmissions, un détachement de l'École militaire interarmes, de l'École des officiers de la Gendarmerie Nationale et du 4ème Bataillon des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. ■

Le vice-président de L'Épaulette, le GBR (2s) Bertrand-Louis Pflimlin ravivant la Flamme.
avec le GBR (2s) Paul Moreaux
La signature du livre d'or.

REPORTAGE PHOTOS DR © SNAPP

> Baptême de la promotion « chef de bataillon Raymond Dronne »

La cérémonie de baptême de la promotion 2014-2015 du 4e bataillon de l'école spéciale militaire s'est déroulée le jeudi 4 décembre 2014 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Lors de cette cérémonie, les élèves-officiers sous contrat de la filière spécialistes ont reçu leur galon de sous-lieutenant. Quant aux élèves-officiers polytechniciens, ingénieurs de l'armement, ingénieurs militaires d'infrastructure et élèves-officiers sous contrat de la filière pilotes, ils ont reçu leur galon d'aspirant. Tous, ainsi que les stagiaires de l'IEP et de l'ESSEC en stage au 1er bataillon se sont vus remettre leur sabre d'officier.

Préalablement à cette cérémonie, les élèves-officiers ont présenté au général Windeck, commandant des Ecoles ainsi qu'à la famille du parrain, une exposition installée au sein du musée du Souvenir retraçant les grandes étapes de la vie de leur parrain à partir d'effets personnels ou de documents et matériels d'époque, dont une jeep Willis.

DR 5-C-ESCC-DIRCOM-ADC-ALAIN-CARLO

Inauguration de l'exposition consacrée au CBA Raymond Dronne, Musée du Souvenir le 4 décembre 2014.

Biographie du CBA Raymond Dronne

Raymond Dronne est né à Mayet, dans la Sarthe, le 8 mars 1908. Il est issu d'une famille d'agriculteurs et de meuniers. Après des études primaires dans la région d'Ecommoy et de Mayet, il fréquente le lycée du Mans puis rejoint les universités de Leipzig et de Berlin. Diplômé de l'École libre des Sciences Politiques, docteur en droit de la faculté de Paris, il sort major de l'École de Journalisme de Paris. De 1931 à 1932, il effectue son service militaire dans l'infanterie métropolitaine. Après avoir suivi les cours d'Élève Officier de Réserve de Saint-Maixent, il est nommé sous-lieutenant en 1932. En 1934, il intègre l'administration coloniale et est affecté au Cameroun comme administrateur de la France d'Outre-Mer.

Alors lieutenant de réserve de l'infanterie coloniale, il est mobilisé en 1939 dans les forces de police du Cameroun. Refusant l'armistice, il joue un rôle clé dans le ralliement pacifique de Yaoundé à la France Libre et se place en août 1940 sous les ordres du général Leclerc. Promu capitaine en mars 1941, il prend la tête de la 1re compagnie de découverte et de combat du 1er régiment de tirailleurs du Cameroun (RTC). Fin 1941, il est affecté au Groupe Nomade du Borkou au Tchad et participe aux opérations du Fezzan, de Tripolitaine et de Tunisie. Pris pour cible par l'aviation ennemie, il est grièvement blessé le 10 mars 1943 au Ksar Rhilane. Soigné en Égypte, il prend le commandement de la 9e compagnie du Régiment de Marche du Tchad (RMT). Celle-ci, plus connue sous le nom de Nueve, compte une majorité de volontaires républicains espagnols. Ces « champions de la liberté », comme aime à les appeler le capitaine Dronne, entament une phase de préparation au Maroc, puis en Angleterre. La Nueve débarque à Saint-Martin de Varrevile le 4 août 1944 où elle résiste une semaine aux contre-attaques des SS-panzerdivisionen Adolf Hitler et Das Reich. « Dronne, filez sur Paris, entrez dans Paris, passez où vous voudrez, dites aux Parisiens de ne pas perdre courage, que demain matin la division tout entière sera dans Paris ! ». Tels sont les ordres du général Leclerc à Raymond Dronne. A la tête de la Nueve, il devient le premier officier français à entrer dans Paris le 24 août 1944. À la suite de la contre attaque

DR PROMO CBA RAYMOND DRONNE

des Ardennes, il est décoré de la Légion d'Honneur et nommé chef de bataillon en janvier1945. Volontaire pour le corps expéditionnaire français en Extrême-Orient en septembre, il commande le 4e bataillon du Régiment de Marche du Tchad en Indochine, où « il ne s'est pas contenté d'être un grand chef de guerre et a, grâce à ses qualités d'administrateur et sa compréhension, transformé succès militaire en réussite sur le plan politique. » (extrait de Mémoire de proposition dans l'ordre de la Légion d'Honneur).

Promu colonel en 1947, il quitte le service actif et débute une carrière politique. Il est élu maire d'Ecommoy (Sarthe, 1947-1983), puis sénateur de la Sarthe en 1948. Élu député aux élections législatives de 1951, il perd son siège en 1962. Il le retrouve en 1973, et devient président de la Commission de la Défense Nationale de 1976 à 1978. Il fut particulièrement reconnu pour sa fine analyse des relations franco-allemandes.

Il décide de se retirer de la vie politique en 1978 pour se consacrer pleinement à l'écriture. En se basant sur ses carnets de route et avec l'aide de la maison des anciens de la 2e DB et de la Fondation Leclerc de Hauteclocque, il écrit plusieurs ouvrages, dont La révolution d'Alger en 1958, Le Serment de Koufra en 1965, La libération de Paris en 1970, Carnets de route d'un croisé de la France Libre en 1984, L'hallali de Paris à Berchtesgaden en 1985 et Vie et mort d'un Empire : la décolonisation en 1989. Raymond Dronne décède à Neuilly-sur-Seine le 5 septembre 1991. Il est inhumé à Mayet dans la Sarthe.

Raymond Dronne est aujourd'hui notre parrain de promotion, 70 ans après son entrée dans Paris en tête de la 2e DB. Successivement officier de réserve, membre des Forces Françaises Libres et homme politique, son parcours fut une alchimie entre les mondes civil et militaire, à l'instar de celui de nombre d'élèves du 4e Bataillon. ■

DR 11 C ESCC DIRCOM

DR 11 C ESCC DIRCOM

DR 11 C ESCC DIRCOM

Cérémonie de baptême, et de parrainage de la promotion du 4e bataillon le 4 décembre 2014.

> Baptême de la promotion OAEA-OAES 2014-2015 « Capitaine Tholy »

Le baptême de la promotion OAEA – OAES 2014 – 2015 a eu lieu le 19 septembre à Bourges sous la présidence du général Moinard, commandant les écoles militaires de Bourges (EMB). Cette année, ce sont les sapeurs qui devaient proposer un parrain. Ils ont choisi le capitaine Tholy.

En février dernier, une cérémonie militaire à l'Ecole du Génie d'Angers, réunissait les sapeurs de la promotion Tholy en présence de la veuve du capitaine et de ses 3 enfants. Les lieutenants de la promotion « Ceux d'Afghanistan » actuellement en formation à l'école du Génie, avaient tenu aussi à être présents à leur côté afin de leur signifier leur soutien.

DR OAEA - OAES

DR DR OAEA - OAES

Hommage observé lors de la minute de silence en mémoire du capitaine Valéry Tholy, tombé en Afghanistan en 2011. Cet instant solennel revêtait une symbolique significative pour la promotion des OAEA.

Issu du corps des sous-officiers, le capitaine Tholy était un jeune officier de très grande valeur, qui avait une foi immuable dans le métier des armes. Major de sa promotion à la division des lieutenants de l'école du génie, parachutiste chevronné, expert des techniques commandos les plus exigeantes, il était tout naturellement devenu le chef du prestigieux groupe de commandos parachutistes du régiment.

Parti début août 2011 en Afghanistan pour prendre la tête d'un groupe de commandos parachutistes déjà durement éprouvé, sa sérénité et sa générosité rayonnaient d'emblée sur ses équipiers.

Si un trait de caractère devait distinguer ce soldat aguerri et expérimenté de tous les autres, ce serait tout simplement l'humilité.

Au regard de la spécialité très difficile et exigeante qu'il avait choisie, le capitaine Tholy faisait sans nul doute partie des meilleurs de sa génération. Il est malheureusement tombé dans un combat rapproché, les armes à la main. Il a mené ce dernier combat comme tous ses entraînements avec cette force et cette passion qui le caractérisaient.

Ces quelques lignes n'arriveront jamais à résumer les 13 années consacrées, avec détermination et abnégation, à l'exécution de son métier de soldat, de sapeur de combat, de commando parachutiste.

Lors de son voyage d'histoire militaire appliquée en octobre 2014 la division d'application de l'ESAG, s'est arrêtée au petit village de Pennessières où repose le capitaine Tholy, parrain de la promotion des OAEA-OAES 2014-2015. Aux côtés de certains membres de la famille, les lieutenants OAEA ont déposé une gerbe sur la tombe de leur parrain, puis l'ensemble de la division d'application a observé une minute de silence en mémoire du capitaine, tombé en Afghanistan en 2011. Cet instant solennel revêtait une symbolique significative pour la promotion des OAEA mais aussi pour la promotion Ceux d'Afghanistan de l'EMIA, actuellement en écoles d'armes. ■

Biographie du Capitaine Valéry Tholy

Né le 3 novembre 1975 à Dijon, Valéry Tholy décide de s'engager à l'Ecole nationale des sous-officiers d'active en septembre 1997.

Très motivé par le métier des armes, il suit avec enthousiasme sa formation initiale de sous-officier et se voit nommé au grade de sergent le 1er mars 1998. Ayant choisi de servir l'arme du génie, il rejoint le 30 mars 1998, l'Ecole supérieure et d'application du génie (ESAG) à Angers.

Le 14 décembre 1998, il est affecté au 31e Régiment du génie à Castelsarrasin en qualité de chef de groupe de combat. Exigeant envers lui-même, toujours calme, il est promu sergent-chef le 1er juillet 2003.

Homme de terrain, tourné vers l'action, il rejoint le Centre national d'entraînement commando à Mont Louis le 1er août 2005 pour occuper les fonctions d'instructeur des techniques commandos. Ses belles qualités humaines et son sens de l'équité lui permettent de s'attacher l'estime immédiate des stagiaires qu'il instruit. Durant cette affectation, il

prépare avec rigueur et sérieux le concours d'officier d'active des écoles d'armes qu'il réussit brillamment en 2007.

Promu au grade d'adjudant le 1er août 2007 et nommé aspirant un mois plus tard, il rejoint une nouvelle fois l'ESAG le 3 septembre.

A l'issue de sa formation initiale d'officier d'active, major de sa promotion, il rejoint le 17e Régiment du génie parachutiste à Montauban le 1er août 2008 avec le grade de sous-lieutenant. Après avoir suivi la formation exigeante d'équipier commando parachutiste, il est promu au grade de lieutenant le 1er août 2009, et se distingue d'emblée comme un excellent chef du Groupe de commandos parachutistes (GCP) régimentaire. Officier solide et déterminé, soldat particulièrement aguerri et expérimenté, possédant un sens tactique développé, il commande avec charisme et justesse une équipe soudée et extrêmement performante. Durant ses 13 années de service, le lieutenant THOLY sert successivement en ex-Yougoslavie en 2000, en République de Côte d'Ivoire en 2003, à Djibouti et en République centre-africaine en 2010.

Déployé en Afghanistan depuis le 1er août 2011, au sein de la Task Force LA FAYETTE (TFLF) – Groupement tactique interarmes (GTIA) Kapisa, le lieutenant Tholy a été tué le 07 septembre 2011, alors qu'il participait à une opération d'appui à l'armée nationale afghane (ANA). Les unités de l'ANA se désengageaient d'un contrôle de zone dans la région du village de Mobayan, lorsque les unités françaises qui les couvraient ont été violemment prises à partie. Les militaires les plus gravement blessés ont été évacués vers les hôpitaux militaires américain de Bagram et français de Kaboul.

Décoré de la croix de la valeur militaire avec étoile d'argent, de la croix du combattant, de la médaille d'outre-mer avec agrafes « République de Côte d'Ivoire » et « République centre-africaine », de la médaille d'argent de la Défense nationale avec agrafes « génie » et « mission d'assistance extérieure », du titre de reconnaissance de la Nation, de la médaille commémorative française avec agrafe « ex-Yougoslavie » ainsi que de la médaille OTAN « Kosovo », chevalier de l'ordre du Mérite ivoirien, le lieutenant Valéry Tholy est mort au combat au service de la France. ■

> Nom de baptême des promotions OAEA et OAES

Depuis 1985, les écoles d'arme sont désignées annuellement pour organiser le parrainage des promotions OAEA (Officiers d'Active des Ecoles d'Arme) et OAES (Officiers d'Active des Ecoles des Services). Un seul nom de baptême est attribué à l'ensemble des promotions, comme le précise la lettre N° 2033/DEF/EMAT/CAB/16 du 11 avril 1984. Le nom de baptême peut être élargi au choix d'un fait d'armes, d'un fait historique ou d'une opération extérieure.

L'école du Génie avait cet honneur pour l'année 2014-2015 (promotion Tholy). Mais le baptême n'a pas été fait avec la promotion regroupée à Angers. ■

Liste des parrains de promotion OAEA / OAES depuis 1990

1990	GENIE	Sous-lieutenant DONNARD
1991	MATERIEL	Capitaine LE FOURNIER
1992	COMMISSARIAT & CADRE SPECIAL	Capitaine PERETTI
1993	INFANTERIE	Capitaine TARDIVEAU
1994	TROUPES DE MARINE	Lieutenant-colonel PUTZ
1995	ABC	Lieutenant-colonel SARCELET
1996	ARTILLERIE	Chef d'escadron PRUCHE
1997	TRAIN	Lieutenant BONIFAIX
1998	GENIE	Capitaine RIGAL
1999	TRANSMISSIONS	Capitaine BARRAULT
2000	MATERIEL	Commandant BLASQUEZ
2001	INFANTERIE (TOM)	Chef de bataillon FORMEAU
2002	cOMMISSARIAT	Capitaine LUCIEN
2003	ABC	Général POTTIER
2004	ARTILLERIE	Débarquement de Provence (1944)
2005	TRAIN	Lieutenant Suzanne ROUQUETTE
2006	GENIE	Sous-lieutenant Michel TSAREFF
2007	TRANSMISSIONS	Lieutenant-colonel CHABAL
2008	MATERIEL	Colonel Louis BUGEAT
2009	COMMISSARIAT	Lieutenant Robert FARON
2010	INFANTERIE	Lieutenant Youssef BEN BRAHIM
2011	ABC	Capitaine Svetozar MILOYEVITCH
2012	ARTILLERIE	Lieutenant-colonel Albert GRAND
2013	TRANSMISSIONS	Colonel Jacques RENARD
2014	TRAIN	Colonel Gilbert PARAZOLS
2015	GENIE	Capitaine Valéry THOLY

...

Arc de triomphe

DR ANAMAT

Le général Moinard, père de l'arme du Matériel ravive la flamme avec le général Hocquard, directeur du SMITTER.

Ci-dessous, Le commandant Jean-Claude Martin, trésorier de L'Épaulette membre de l'ANAMAT.

DR ANAMAT

> Journée du Matériel

Le 27 novembre 2014, le Matériel organisait sa journée d'arme traditionnelle avec l'association nationale du Matériel (ANAMAT), qui se terminait par un ravivage de la Flamme.

À cette occasion, l'ANAMAT avait désigné le commandant Jean-Claude Martin, pour porter le drapeau de l'association.

L'ANAMAT entretient des relations étroites avec l'armée d'active : liaison permanente avec les écoles militaires de Bourges (EMB), participation à des visites d'unités à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, commémoration de la Saint-Eloi, ...

C'est un parfait exemple de la liaison et de la coopération « Armée-Nation ».

L'association, qui voit malheureusement ses anciens disparaître, cherche à recruter actuellement des jeunes qui ont acquis dans l'arme, un esprit de corps particulièrement développé, pour reprendre le flambeau des plus anciens.

En marge de ce reportage, L'Épaulette rappelle à ses lecteurs que notre armée évolue sans cesse et profondément. Le matériel est désormais très « interarmisé » et « industrialisé ».

La structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) est devenue le service de soutien spécifique du milieu terrestre par délégation de responsabilité des autres armées et services.

L'école du Matériel privilégie parfois la mise en place de centres de formation déléguée au sein des unités du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer), voire des forces terrestres, pour des équipements spécifiques et peu répandus (drones par exemple).

En 2015, le pilotage de la formation à la maintenance des matériels aéronautiques (MMA) est assuré par le commandement de l'aviation légère de l'armée de Terre (COMALAT) et la responsabilité de la formation à la maintenance reprise par l'école de l'ALAT du Luc, le futur directeur de la formation MMA y ayant été affecté en 2014.

L'école met en œuvre, depuis de nombreuses années, la certification professionnelle (CP) qui vise à faire reconnaître les formations dispensées à Bourges par un « diplôme civil » et la validation des acquis et de l'expérience (VAE), souvent mis en œuvre au moment de quitter l'institution. En complément, l'école est aujourd'hui expérimentatrice de la reconnaissance interne des diplômes (RID) et de la reconnaissance interne des compétences (RIC) qui permettra la délivrance de titres de qualification (diplômes, brevets). avec un recours limité à une action de formation en école. ■

La rédaction, d'après la revue Matériel et Technique N°182 pour le paragraphe « évolution de l'arme du Matériel ».

Officiers pilotes

> Les nouveaux officiers pilotes de l'ALAT : fidélisation, une vraie montée en gamme

Imaginés initialement pour répondre à une problématique purement RH, les OSC/P[1] évoluent depuis pour être bien plus que d'anciens maréchaux des logis avec un galon d'officier. Leur formation dense et complète s'est muée au fil des mois en un véritable mini-groupement d'application pour aspirants.

Créé en 2007, le statut d'officier sous contrat pilote répondait au départ à un besoin de fidélisation de la population du personnel navigant de l'ALAT. Réponse RH à un problème initialement technique, la création des OSC/P a consisté d'abord à offrir des contrats d'officiers à la population des sous-officiers pilotes servant en régiment et en école, en débutant par les plus qualifiés d'entre eux. Il s'agissait de lier au service du personnel que la conjonction du statut de SOC et la possibilité d'une retraite à jouissance immédiate et à taux plein incitait jusqu'alors à quitter l'institution avec un trop faible préavis. La durée moyenne de service des sous-officiers pilotes de l'ALAT ne permettait pas de rentabiliser des qualifications tardives, car dépendantes d'un niveau d'expérience très élevé (chef de bord, moniteur et chef de patrouille). Dans un second temps, l'ALAT ouvrait en 2009 une filière de recrutement ab initio, ouverte aux titulaires d'un baccalauréat au minimum. Ces recrues bénéficient désormais de deux contrats de deux ans successifs, couvrant toute la durée de leur formation, pendant lesquels ils conservent un statut d'EOSC/P[2]. Ils serviront ensuite comme pilotes puis chefs de bord, jusqu'à 20 ans de contrat (2e contrat de 10 ans soumis à l'obtention de l'examen de chef de bord). Les meilleurs d'entre eux, pourront tenir des fonctions de chef de patrouille et/ou de moniteur, voire exercer un temps de commandement d'unité élémentaire. Les premiers aspirants recrutés dans ce nouveau cadre, qui sont passés tour à tour par Coëtquidan, Dax puis Le Cannet des Maures, ont rejoint leurs régiments en 2014.

Cette réforme initiée pour répondre à l'intérêt du gestionnaire, présente d'autres avantages. Cette initiative a ainsi favorisé un réalignement sur la Marine et l'armée de l'Air qui disposent depuis longtemps de leurs EOPAN et EOPN[3]. A la marge, cela permettait également à l'ALAT d'augmenter la visibilité de ses pilotes et de disposer d'équipages majoritairement composés d'officiers : on résout bien des contingences matérielles à travailler avec des homologues de la même catégorie dès qu'on embarque sur un bâtiment de la Marine ou qu'on participe à un échange interarmées ou international. Ceux qui ont eu la chance d'embarquer sur un navire ou d'être invités dans un club officier à l'étranger comprendront sans peine l'embarras du sous-officier pilote restant au pied des marches quand tous ses pairs accédaient naturellement aux lieux, pour lui, interdits !

DR M. PECCHI

Une brigade OSCP sur la Base école général Lejay au Cannet des Maures.

Cependant, la vocation initiale de l'OSC/P était d'apporter des garanties contractuelles au gestionnaire contre l'accès à l'épaulette. C'est pourquoi, ni OSC/E ni OSC/S, ces aspirants ALAT recrutés pour devenir des pilotes n'ont au départ pas été formés pour être des chefs de sections. A l'instar des maréchaux des logis qu'ils remplaçaient, on attendait d'eux qu'ils deviennent d'abord des pilotes techniciens de l'aérocombat. L'obtention de la qualification de chef de bord (équivalent de l'obtention du BSTAT de leurs anciens) leur ouvrait par la suite la possibilité de retourner à Coëtquidan pour une formation de « chef de section aérocombat ».

Pilotes officiers mais officiers des forces ne pouvant être chefs de section : le concept était bancal. Cet héritage du cursus des maréchaux des logis pilotes avait un gout d'inaccompli. Cette lacune est maintenant corrigée, puisque dès janvier 2015 tous les impétrants quitteront Coëtquidan avec un diplôme de chef de section PROTERRE. Les OSC/P disposeront dorénavant de toutes les compétences de leur grade.

Cette correction n'est pas anecdotique. La mission de l'EALAT est de fournir aux forces des officiers pilotes opérationnels, aptes d'emblée à être projetés. Aux compétences de l'aérocombattant, déjà solides à l'époque des maréchaux des logis pilotes, il fallait adjoindre le façonnement de l'officier, au sens moral et culturel. Cet aspect parait d'autant plus important que le cursus autorise même les OSC/P à devenir commandant d'unité. La formation initiale à Coëtquidan vient compléter ce qui avait été initié à l'EALAT : l'adaptation de la formation d'une nouvelle population d'officier.

La formation des aspirants dans les quatre centres de formation de l'ALAT[4] est dense et complète. La qualité de leur instruction est alignée sur celle des lieutenants du groupe d'application, même si elle reste limitée aux compétences du niveau de pilote[5]. Ainsi, à l'instar des officiers de recrutement direct ou semi-directs, les aspirants suivent tous une ...

> Les nouveaux officiers pilotes de l'ALAT

••• formation en trois volets technique, tactique (aérocombat) et militaire. En particulier, ce dernier aspect a été étoffé pour leur donner une base solide grâce à l'instruction TTA, l'ISTC, le secourisme au combat, un stage RESCO, l'aguerrissement au CNEC, une formation à la survie en milieu maritime au CESSAN, une immersion au bataillon des marins-pompiers de Marseille, etc.

Les flux de formation annuels s'établissaient jusqu'à présent à deux promotions entrantes à Dax, pour un total moyen d'une quarantaine d'officier. En décembre 2014, 65 stagiaires OSC/P étaient encore présents sur le site du Cannet des Maures. Si ces flux sont amenés à diminuer dès cette année, ils continueront d'être répartis à leur arrivée en autant de filières qu'il y a de familles d'appareils[6].

La complexité de la construction des programmes de formation, liée à cette différenciation dans les cursus comme au besoin en formations non aéro mentionnées supra, a été rendue possible grâce à la création, d'une brigade OSCP dédiée à la Base école général Lejay au Cannet des Maures. Cerise sur le gâteau : cette cellule voulue pour répondre à un besoin organisationnel a contribué par sa forte identité à créer un esprit OSCP transcendant les promotions. Trois ans après le début de l'aventure, il semble que l'alchimie opère. ■

Le CDT (TA) Alexandre Paliard
(Cyr, chef d'escadrons Raffali, 1998 - 2001)

1. Officiers sous contrat / pilotes.
2. Elève officier sous contrat / pilote.
3. Elève officier pilote de l'aéronavale et élève officier personnel naviguant.
4. La base école général Navelet à Dax tout d'abord, puis la base école général Lejay (BEGL), l'Ecole Franco-Allemande (EFA) et le centre de formation interarmées du NH 90 (CFIA NH 90) au Cannet des Maures.
5. Les lieutenants poursuivant leur instruction jusqu'au niveau de chef de bord puis de chef de patrouille.
6. On distingue quatre filières :
Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (HRA) sur GAZELLE, HRA / HAD sur TIGRE, Hélicoptères de manœuvre et d'assaut (HMA) sur PUMA, HMA sur CAÏMAN.

> RAPPORT à Monsieur le Président de la République sur le droit d'association professionnelle des militaires

Présenté par Bernard PÊCHEUR, Président de section au Conseil d'Etat et rédigé avec le concours d'Alexandre LALLET, maître des requêtes au Conseil d'Etat le 18 décembre 2014.

Le rapport complet est consultable sur le site de L'Épaulette.

Rappel : Dans son numéro précédent, L'Épaulette (p43) présentait l'intervention de la DAJ et du DRHMD devant le CSFM pour évoquer les arrêts de la CEDH (cour européenne des droits de l'homme) du 2 octobre 2014 portant sur le droit d'association pour la défense des intérêts matériels et moraux des militaires.
Le DRHMD posait un certain nombre de questions dont la place des réservistes et retraités dans ces associations professionnelles nationales militaires (APNM).

L'Épaulette reproduit librement quelques extraits de la synthèse, certaines parties de l'avant-projet de loi et quelques remarques du rapport qui nourrissent sa réflexion sur le rôle des associations bénévoles telles que la nôtre, comparativement à la définition de ces associations professionnelles.

PRIMO : EXTRAITS DE LA SYNTHESE EXECUTIVE

P1 §2 Les militaires sont régis par le statut général des militaires, fixé par le parlement dans le code de la défense. Il en résulte un régime juridique clairement distinct et différent des régimes applicables aux travailleurs, fonctionnaires relevant du statut général des fonctionnaires ou salariés régis par le code du travail et les conventions collectives.
P2§6 Le droit public français fait de longue date interdiction aux militaires de créer et d'adhérer à des groupements à caractère syndical, quelle qu'en soit la forme. Cette interdiction vient **d'être remise en question par deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme du 2 octobre 2014.** Toutefois, **le droit européen permet à la France d'imposer des restrictions significatives à l'exercice de ce droit, pourvu qu'elles soient légitimes, c'est-à-dire justifiées et proportionnées.**
P4§9. Il **n'est donc pas proposé d'opter pour une réponse minimale, mais au contraire d'engager une réforme de fond** présentant les caractéristiques suivantes :
• une **réforme nécessaire,** se conformant aux exigences de l'article 11 de la CEDH et à ses autres stipulations ;
• une **réforme respectueuse de notre ordre constitutionnel et de la mission fondamentale confiée aux armées de la République ;**
• une **réforme utile,** c'est-à-dire articulant le droit d'association professionnelle et le dialogue institutionnel national sans affaiblir les instances participatives qui donnent satisfaction ;
• une **réforme maîtrisée dans ses objectifs et son calendrier,** veillant à ne pas bloquer les rénovations ultérieures, possibles ou souhaitables, tout en réalisant immédiatement les transformations indispensables.
La réforme ne constituerait pas un bloc indivisible. Elle comporterait deux volets distincts mais qui pourraient être articulés dans le temps.
Un premier volet de transformation porterait sur les changements permettant de mettre le droit positif **en accord avec les exigences de la jurisprudence de la Cour européenne.** Ce dispositif législatif serait d'application directe et immédiate s'agissant du droit de constituer des associations professionnelles, et d'application différée – entre 12 et 18 mois – pour ce qui concerne la représentativité de ces associations ;
Un second volet de rénovation de certaines instances de la concertation militaire, en lien ou non avec l'activité associative.
P4§10. Concrètement, le projet de réforme pourrait consister à instituer **un droit d'association professionnelle adapté à l'état militaire, à l'exclusion de tout droit syndical.**
P5§11. Il a paru nécessaire de mettre les idées du présent rapport à l'épreuve de la rédaction et donc de rédiger **un avant-projet de loi correspondant aux principales recommandations du rapport.**

SECUNDO : EXTRAITS DE L'AVANT-PROJET DE LOI.

La proposition comporte 8 articles modifiant le code de la défense (NDLR). Nous en reproduisons les parties qui définissent ce droit d'association professionnelle et qui situent les associations comme L'Épaulette en regard de ce droit.

CHAPITRE Ier DE LA CONDITION MILITAIRE

Article 1er Après le troisième alinéa de l'article L. 4111-1 du code de la défense est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La condition militaire recouvre l'ensemble des obligations et des sujétions propres à l'état militaire, ainsi que les garanties et les compensations apportées par la Nation aux militaires.

Elle inclut les aspects statutaires, économiques, sociaux et culturels susceptibles d'avoir une influence sur l'attractivité de la profession et des parcours professionnels, le moral et les conditions de vie des militaires et de leurs ayants droit, la situation et l'environnement professionnels des militaires, le soutien aux blessés et aux familles, ainsi que les conditions de départ des armées et d'emploi après l'exercice du métier militaire. »

CHAPITRE II DU DROIT D'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES MILITAIRES

Article 2 L'article L. 4121-4 du code de la défense est modifié comme suit :

1° Au deuxième alinéa, les mots : « ainsi que l'adhésion des militaires en activité de service à des associations professionnelles sont incompatibles » sont remplacés par les mots : « est incompatible » ;

2° Il est inséré un troisième alinéa ainsi rédigé : « Les militaires peuvent librement créer une association professionnelle nationale de militaires régie par les dispositions du chapitre VI du présent titre, y adhérer et y exercer des responsabilités. »

Article 3 Dans le titre II du livre Ier de la quatrième partie du code de la défense, il est ajouté un chapitre VI ainsi rédigé :

CHAPITRE VI « ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES DE MILITAIRES »

« Section 1 » **« Régime juridique ».**

« Art. L. 4126-1. Les associations professionnelles nationales de militaires sont régies par le présent chapitre et, en tant qu'elles n'y sont pas contraires, par les dispositions du titre Ier de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

« Art. L. 4126-2. - I. - Les associations professionnelles nationales de militaires ont pour objet de préserver et de promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire.

« II. - Les associations professionnelles nationales de militaires sont exclusivement constituées des militaires mentionnés à l'article L. 4111-2. Elles se donnent pour objet de représenter, sans distinction de grade ni de sexe, les militaires appartenant à l'ensemble des forces armées et des formations rattachées ou à au moins l'une des forces armées mentionnées à l'article L. 3211-1 ou à une formation rattachée.

« Art. L. 4126-5. - Une association professionnelle nationale de militaires doit avoir son siège social en France.

« Art. L. 4126-6. - L'activité d'une association professionnelle nationale de militaires ne peut porter atteinte aux valeurs républicaines et aux principes fondamentaux de l'état militaire […] Elle doit s'exercer dans des conditions compatibles avec l'exécution des missions et du service des forces armées et ne pas interférer dans la préparation et la conduite des opérations.

« Section 2 » **« Les associations professionnelles nationales de militaires représentatives »**

« Art. L. 4126-8. - I. - Peuvent être reconnues représentatives les associations professionnelles nationales de militaires satisfaisant aux conditions suivantes (respect des obligations, transparence financière et ancienneté minimale d'un an des membres) :

« La représentativité des associations professionnelles nationales de militaires est appréciée dans le champ professionnel correspondant, selon les cas, au Conseil supérieur de la fonction militaire ou à un conseil de la fonction militaire, en tenant compte de leur influence et de leur audience, mesurée en fonction des effectifs d'adhérents de la diversité des grades et des fonctions représentées, ainsi que des cotisations perçues. »

II. - La liste des associations représentatives est fixée, selon le cas, par arrêté du ministre de la défense ou de l'intérieur. Elle est actualisée au moins tous les quatre ans.

CHAPITRE III DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

Article 4 L'article L. 4124-1 du code de la défense est modifié comme suit :

3° Le sixième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les associations professionnelles nationales de militaires reconnues représentatives dans le champ de l'ensemble des forces armées et des formations rattachées sont représentées, dans la limite du tiers des sièges, au sein du Conseil supérieur de la fonction militaire. Les associations professionnelles nationales de militaires représentatives dans le champ d'une force armée ou d'une formation rattachée peuvent être représentées dans le conseil de la fonction militaire correspondant. »

TERTIO : EXTRAITS DU RAPPORT (statut juridique des APNM, représentativité).

P48 Les APNM doivent se donner pour objet de représenter à tout le moins :

Une force armée, c'est-à-dire l'une des trois armées mentionnées au 1° de l'article L. 3211-1 du code de la défense (armée de terre, marine nationale et armée de l'air), la gendarmerie nationale (mentionnée au 2° de cet article), ou l'un des services de soutien interarmées mentionnés au 3° du même article (service de santé des armées, service des essences des armées…) ou une formation rattachée (direction générale de l'armement…).

P49 Les APNM ont naturellement vocation à représenter au premier chef les militaires d'active sans distinction. Les militaires servant à titre étranger y sont naturellement inclus. Se pose en outre la question de l'adhésion aux APNM de certaines catégories de personnes intéressées :

• **les réservistes militaires :** compte tenu de la convergence d'intérêts existant entre les militaires d'active et les réservistes, il n'apparaît pas souhaitable d'en exclure ces derniers.

• **les anciens militaires non soumis à l'obligation de disponibilité :** cette catégorie regroupe essentiellement les militaires retraités. La question de leur inclusion ou de leur exclusion des APNM, qui n'est en rien commandée par l'article 11 de la convention EDH, n'appelle pas une réponse évidente. On ne saurait en effet dénier à cette catégorie, constituée d'anciens professionnels rompus à l'exercice du métier militaire, une réelle légitimité à s'exprimer sur les questions de condition militaire qui constituent l'objet même des APNM. Il existe déjà de nombreuses associations de militaires retraités très actives sur ce sujet et dont les plus représentatives siègent au Conseil supérieur de la fonction militaire. Elles pourraient ainsi constituer le « socle » des nouvelles APNM, qui bénéficieraient de leur expérience en la matière. ■

Centenaire 1914-1918

> Centenaire de la bataille des Flandres

Les Cavaliers en Belgique, la « Course à la mer », le monument du roi Albert

PHOTOS DU COLONEL MARC BARAN

Les cérémonies d'hommages ont eu lieu à la nécropole Saint Charles de Potyze, près d'Ypres, la plus grande nécropole française de l'Ouest de la Belgique, avec 4200 tombes dont celles de 1300 soldats non identifiés.

Les Cavaliers en Belgique. Président honoraire de l'amicale du 7e Chasseurs, j'ai participé en novembre 2014 aux cérémonies organisées par la Fédération des Chasseurs et Chasseurs d'Afrique, pour commémorer les combats de 1914 en Belgique, avec le label *« Centenaire 1914-1918 »,* le soutien de l'Union nationale de l'Arme blindée Cavalerie Chars et celui de l'ambassade de France. Les unités d'active étaient présentes avec les 1er et 4e Chasseurs, 1er RCA, 12e RC, leurs étendards, au total 120 militaires sous les armes.

Les cérémonies, présidées par le GCA (2s) d'Anselme, président de l'UNABCC et le GBR (2s) Postec, président de la FCCA, célébraient le sacrifice de plusieurs milliers de soldats français engagés en Belgique aux côtés des troupes belges et britanniques, à l'automne 1914, pour contrer l'invasion allemande qui tentait d'accéder aux ports de Calais et de Dunkerque. Près de 40 régiments de la Cavalerie française (à cheval) furent engagés dans la bataille des Flandres. Toutes les amicales de Chasseurs étaient donc représentées pour ces commémorations.

> La « Course à la mer ». Français, Anglais et Belges, ont pour objectif de stopper les Allemands sur l'Yser. Pour ce faire, la brigade de fusiliers marins (Ronarc'h) rejoint la 7e DI anglaise (Rawlinson) et les Belges s'installent derrière l'Yser, où ils résisteront, soutenus par les Français, du 16 au 31 octobre. Les Allemands atteignent le canal de l'Yser le 19, les fusiliers-marins les repoussent et Joffre envoie trois nouveaux corps d'armée. Dixmude est bombardée le 25, la ville flambe. L'ouverture des écluses de Nieuport est alors décidée. Du 28 au 31 octobre, la vallée de l'Yser est petit à petit inondée, obligeant les Allemands à reculer, mais ils avancent de nouveau… Autour de Dixmude, 6000 fusiliers-marins Français et 5000 Belges, tiennent plus d'un mois contre 250 000 Allemands. La brigade belge du colonel Jacques, futur Baron de Dixmude, se bat 72 heures sans interruption… Il reste peu de fusiliers marins vivants quand arrivent en renfort les tirailleurs sénégalais et les chasseurs d'Afrique. Le 10 novembre Dixmude tombe, mais les Belges se renforcent derrière la digue de l'Yser, dans « le Boyau de la Mort », à quelques mètres des lignes allemandes. Le 30 octobre, pour séparer Anglais et Français, 6 nouvelles divisions allemandes s'engagent à Ypres contre le 1er corps britannique (Haig) et le corps de cavalerie français (Allenby). Le général Joffre envoie en renfort 8 bataillons des 9e et 16e CA. Les Allemands s'emparent de Gheluvelt le 31 et attaquent Ypres, sans succès. Les franco-britanniques reprennent Gheluvelt, Messines. Ils repoussent la garde prussienne, au grand dam du Kaiser qui comptait entrer dans Ypres le 6 novembre et qui, par dépit ordonne alors de bombarder la ville. Enfin, après une dernière attaque de Dixmude, les Allemands renoncent à poursuivre l'offensive, le front se stabilise de Nieuport à Belfort, nos ports de la mer du Nord sont sauvés.

Les cérémonies d'hommages, présidées par le GCA (2s) d'Anselme, président de l'UNABCC et le GBR (2s) Postec, président de la FCCA, célébraient le sacrifice de plusieurs milliers de soldats français engagés en Belgique aux côtés des troupes belges et britanniques, à l'automne 1914.

PHOTOS DU COLONEL MARC

> Monument du roi Albert

Dixmude 13 novembre. Après la visite du mémorial à la gloire des unités flamandes combattantes de la Grande Guerre, une prise d'armes s'est déroulée sur la place centrale de la ville, suivie d'une célébration religieuse et du pot de l'amitié en présence du bourgmestre de Dixmude. Un repas de cohésion a réuni en soirée les participants, avec des échanges anciens-jeunes très appréciés.

Saint-Charles de Potize 14 novembre. Rehaussée par la présence de l'ambassadeur de France et la magistrale prestation de la musique royale des Guides belges, la cérémonie se déroulait à la nécropole Saint Charles de Potyze, près d'Ypres, plus grande nécropole française de l'Ouest de la Belgique, avec 4200 tombes dont celles de 1300 soldats non identifiés.

L'inhumation d'un soldat français inconnu, probablement Chasseur à cheval, retrouvé dans un champ près du cimetière, fut particulièrement émouvante. Une plaque en hommage aux Cavaliers français tombés dans les Flandres a aussi été dévoilée. A la fin de la cérémonie les participants ont partagé un moment de convivialité et un beau discours de notre ambassadeur, dans la commune de Saint Jan, proche de la nécropole. ■

Colonel (er) Lucien Suchet EMIA
Belvédère 1963-64
Groupement 87-23.

25e anniversaire

> 1990 - 2015 : 25 ans de l'Unité française de vérification

Avec la publication de cet article nous réparons une omission du tableau des TC (L'Épaulette N° 186), en effet, le lieutenant-colonel de Solages (EMIA promotion capitaine Maine) a pris le commandement de l'unité française de vérification à l'été 2014.

Les opérationnels de la diplomatie de Défense au service de la paix et de la sécurité internationale.

Créée le 1er juin 1990, l'Unité française de vérification (UFV) participe à la mise en œuvre d'un volet de la diplomatie de Défense en Europe : la maîtrise des armements (MDA).
Composée de 65 militaires issus des trois Armées, elle possède un savoir-faire unique et spécifique qui est reconnu par l'ensemble de ses homologues étrangers. Grâce à ses nombreuses missions d'inspection et d'évaluation dans les autres pays, à ses missions d'accompagnement d'inspections en France, à un système structuré de coopérations bilatérales, à l'organisation de stages en langues française et russe, l'UFV entretient des liens solides avec l'ensemble des pays membres des différentes organisations. Elle appuie ainsi l'action de l'état-major des armées et des négociateurs français lors de réunions internationales en apportant son expérience, son expertise et sa bonne connaissance des structures militaires des pays la zone OSCE[1].

Historique

Durant la guerre froide, les deux grands protagonistes en pleine course à l'armement prennent conscience de l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Un conflit armé les mènerait inexorablement à la montée aux extrêmes, donc rapidement à une guerre totale et dévastatrice, compte-tenu de la quantité et de la puissance de destruction des armements détenus par les Etats appartenant aux deux blocs. La volonté d'éviter le pire débouche sur le traité des Forces conventionnelles en Europe (FCE), répondant à une logique comptable de plafonnement et de contingentement géographique des arsenaux.

Parallèlement, la conférence d'Helsinki débouche sur un nouvel état d'esprit, celui de la prévention des conflits ; les nations membres de l'OSCE signent des accords de maîtrise des armements conventionnels (MDA) avec un objectif : assurer leur sécurité collective en renforçant la confiance mutuelle et la sécurité collective par la transparence et l'ouverture.

Mais, il n'est point d'accord véritable sur le désarmement sans un système contraignant de contrôle et de vérification sur le terrain. L'ensemble des pays signataires se dote donc d'agences de vérification composées d'inspecteurs qualifiés et formés à un savoir-faire spécifique : la conduite et l'escorte de missions d'inspection ou d'évaluation.

L'UFV reçoit ainsi pour charge d'être l'unique agence française chargée de la réalisation de ces missions.

Les missions de l'UFV dans le domaine conventionnel :

L'UFV a pour mandat d'exécuter l'ensemble des mesures de vérification ordonnées au titre des accords internationaux de maîtrise des armements dont la France est signataire. Le respect de ces accords est assuré par un régime de vérification : inspections, évaluations, vols d'observations in situ et échanges d'informations détaillés permettant une évaluation précise des capacités des forces.

a. Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE)

Entré en vigueur en 1992 et ratifié par 30 Etats de la zone ATTU (Atlantic To The Urals), le traité FCE est juridiquement contraignant (i.e. a été traduit en droit interne français par une loi). Il met en place une logique de vérification et de comptage in situ du matériel déclaré chaque année par les Etats signataires. Ce traité a amplement participé à la baisse des volumes d'armements présents dans la zone d'application.

b. Le Document de Vienne (DV)

Entré en vigueur en 1992 et modifié en 1994, 1999 et 2011. C'est un texte politiquement contraignant signé par 57 Etats membres, des Etats-Unis à la Mongolie. Il instaure une logique d'évaluation qualitative des puissances militaires, et non comptable, à la différence du traité FCE. ...

DR UFV

Siège de l'OSCE à Vienne - Hofburg.

25e anniversaire

> 1990 - 2015 : 25 ans de l'Unité française de vérification

Partenariat avec la Suisse.

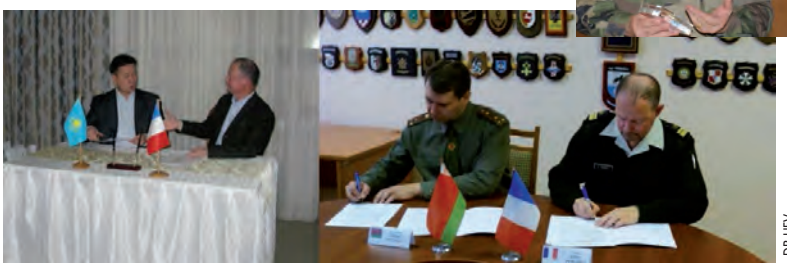

DR UFV

Accord bilatéral avec le Kazakhstan, à droite Accord bilatéral avec la Biélorusse.

c. Le Traité Ciel ouvert

Un accord juridiquement contraignant entré en vigueur en 2002 et signé par 34 Etats couvrant la zone de Vancouver à Vladivostok. Il institue une obligation d'ouverture sans contrainte et sans préavis des espaces aériens pour des survols d'aéronefs pour réaliser des prises de vue de zones désignées.

d. Les Accords de Dayton-Paris

Signés à Paris en 1995, ils instaurent plusieurs catégories de mesures visant à restaurer un climat de confiance entre les ex-belligérants : Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Croatie. L'OSCE déploie des assistants provenant de ses pays membres pour attester de la bonne exécution des missions.

Les missions de l'UFV dans le domaine non-conventionnel :

a. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

C'est un des piliers de l'architecture mondiale de non-prolifération des armes nucléaires. Son objectif : interdire toute forme d'explosion nucléaire, tout dégagement d'énergie nucléaire, seuls la simulation et les tests en seuil-critique étant autorisés. Ouvert à la signature des Etats depuis septembre 1996, il est ratifié par 163 Etats Parties, mais non entré en vigueur à ce jour.

b. La Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC)

Signée à Paris en 1993 par 143 Etats et entrée en vigueur en 1997. Elle interdit la mise au point, la fabrication, le stockage, l'emploi des armes chimiques et en impose leur destruction. Elle dispose de trois outils de vérification : les inspections de routine sur sites d'armes chimiques anciennes et dans l'industrie chimique et industrielle ; les demandes d'éclaircissement ; les inspections par mise en demeure (IMD).

c. Les Armes légères et de petit calibre (ALPC)

L'UFV dispose d'équipiers ALPC en mesure de concourir à des missions d'expertise et de formation pour la sécurisation des stocks d'armes et de munitions en France et dans le monde entier.

d. La Convention d'Ottawa

Entrée en vigueur en 1999 et ratifiée par 131 nations, elle interdit l'acquisition, la production et le stockage de mines anti-personnel. Des personnels de l'UFV peuvent à tout moment accompagner une mission d'établissement des faits.

Structure de l'Unité française de vérification

Outre un pôle commandement et logistique, l'Unité, commandée par le colonel Gilles Perchet, est composée d'un bureau Planification veille opérationnelle et instruction (PVOI), d'un Bureau des inspections conventionnelles (BIC), d'un Bureau ciel ouvert (BCO) et d'un bureau Evolution des accords internationaux (EAI).

Chaque militaire est obligatoirement diplômé du stage initial d'inspecteur en armement (14 semaines) et ensuite formé comme chef d'équipe (inspection, évaluation, accompagnement) pour les lieutenants-colonels, comme adjoint pour les autres officiers ou/et majors, et comme inspecteurs. Certains sont multi-casquettes, capables d'être linguistes traducteurs, interprètes photos, experts identification, opérateurs radio-bord, spécialistes NRBC, etc.

La moyenne d'âge de l'unité - 43 ans - atteste de l'expérience des hommes et des femmes qui la composent. A titre d'exemple, en 2015, ils totalisent ensemble près de 200 OPEX, et nombre d'entre-eux a déjà servi à l'étranger en coopération ou en mission militaire d'ambassade.

Les inspecteurs sont bien souvent les seuls interlocuteurs militaires français rencontrés par des militaires étrangers dans des garnisons éloignées.

Le bureau Evolution des accords internationaux (EAI)

Composé de deux sections (Accords et traités, NRBC) sa mission s'inscrit au coeur du volet de réflexion stratégique de l'UFV, en particulier par le suivi des négociations relatives aux différents accords de maîtrise des armements au sein de l'OSCE et de l'OTAN, en soutien de l'EMA, en collaboration avec la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et en coopération avec le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

Cela se traduit par le suivi des propositions d'amélioration des traités au sein du Forum pour la sécurité et la coopération à Vienne, en collaboration avec la Représentation permanente de la France auprès de l'OSCE. Le bureau fournit un avis technique et d'opportunité d'adoption de ces propositions pour la France. De plus, le bureau EAI participe en tant qu'expert à la Réunion Annuelle de l'Evaluation de l'Application (RAEA) qui se tient à Vienne.

Dans le cadre de la coordination de l'action MDA au sein des pays de l'OTAN, EAI siège à Bruxelles (traditionnellement avec un officier de PVOI) au groupe des experts du Comité de la Coordination et de la Vérification où les alliés se réunissent pour faire un point sur l'application des traités et les éventuelles difficultés rencontrées.

Le conflit russo-ukrainien en cours est un point d'attention particulier qui focalise souvent les discussions et les rapports entre Etats lors des grandes conférences internationales de la MDA. Cette crise permet aussi une prise de conscience généralisée sur la nécessaire adaptation à venir des traités internationaux, la Russie ayant déjà unilatéralement déclaré un moratoire depuis 2007 sur le traité FCE[2].

Dans le domaine non conventionnel, EAI a aussi pour mission de suivre les négociations dans le cadre de la CIAC, CIAB et du TICE, (CIAC Convention Interdiction Armes Chimiques ; CIAB Convention Interdiction Armes Biologiques ; TICE Traité Interdiction Complète Essais nucléaires), toujours en qualité d'experts des traités, en coopération avec le représentant militaire français à Vienne.

Visite d'infrastructure militaire, de base aérienne et démonstration de nouveau matériel

Dans le cadre du Document de Vienne 2011 (OSCE), chaque Etat est tenu d'organiser une visite de base aérienne et une visite d'installation militaire en 2015. Pour la France, ces événements, ainsi que la démonstration d'un matériel majeur nouveau (VHM – véhicule de haute mobilité) auront lieu du 14 au 16 avril à Mont-de-Marsan (BA 118) et à Tarbes (1er RHP). Les 57 pays de l'OSCE sont invités chacun à envoyer deux représentants sous statut diplomatique à cette présentation. Le point d'arrivée des délégations se fera à Toulouse le 13 avril 2015. ■

Contacter l'UFV

Base aérienne 110, allée du lieutenant Maurice Choron 60314 CREIL CEDEX > ufv@inet.air.defense.gouv.fr

Lieutenant-colonel Hervé de Solages

Chef du bureau Evolution des accords internationaux

EMIA – CNE MAINE (1993-1995)

DR UFV

1. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Héritière des accords d'Helsinki et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'OSCE a pour missions d'assurer la sécurité globale des régions et d'organiser la coopération entre ses 57 Etats membres. L'ensemble des textes est adopté à l'unanimité et endosse un statut politiquement contraignant. Elle reste aujourd'hui un forum majeur de discussions pour les Etats-Unis, l'Europe occidentale, la Russie et les pays de l'ex-Pacte de Varsovie.

2. Décret du 14 juillet 2007 qui suspend à compter du 12 décembre sa participation au traité sur les forces conventionnelles.

> La Libye face à la poussée islamiste

par Bernard Lugan - 1er janvier 2015

Mardi 16 décembre 2014, à Dakar, lors de la clôture du Forum sur la paix et la sécurité en Afrique, acclamé par les participants, le président tchadien Idriss Déby a lâché une véritable bombe quand, en présence du ministre français de la Défense, il déclara qu'en entrant en guerre en Libye : *« l'objectif de l'OTAN était d'assassiner Kadhafi. Cet objectif a été atteint ».*

Cette accusation est gravissime car, si ce qu'a dit cet intime connaisseur du dossier est fondé, c'est en effet toute l'histoire d'une guerre insensée et aux conséquences dévastatrices qui doit être ré-écrite. Sans parler d'une possible saisine de la Cour pénale internationale. D'autant plus que ce conflit rationnellement inexplicable fut déclenché au moment où, paradoxalement, le régime libyen était devenu notre allié à la fois contre le jihadisme et contre les filières d'immigration.

Revenons donc en arrière : l'intervention décidée par Nicolas Sarkozy influencé par Bernard-Henri Levy, ne prévoyait originellement qu'une zone d'exclusion aérienne destinée à protéger les populations de Benghazi d'une prétendue « extermination ». Il n'était alors pas question d'une implication directe dans la guerre civile libyenne. Mais, de fil en aiguille, violant avec arrogance la résolution 1973 du 17 mars 2011 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la France et l'Otan menèrent une vraie guerre tout en ciblant directement et à plusieurs reprises le colonel Kadhafi.

L'attaque la plus sanglante eut lieu le 1er mai 2011 quand des avions de l'Otan bombardèrent la villa de son fils Saif al-Arab alors que s'y tenait une réunion de famille à laquelle le colonel assistait ainsi que son épouse. Des décombres de la maison furent retirés les cadavres de Saif al-Arab et de trois de ses jeunes enfants.

Réagissant à ce qu'il qualifia d'assassinat, Mgr Martinelli, l'évêque de Tripoli, déclara : « Je demande, s'il vous plaît, un geste d'humanité envers le colonel Kadhafi qui a protégé les chrétiens de Libye. C'est un grand ami. » Telle n'était semble t-il pas l'opinion de ceux qui avaient ordonné ce bombardement clairement destiné à en finir avec le chef de l'État libyen sans tenir compte des « dégâts collatéraux »... La guerre « juste » permet bien des « libertés ».

Les chefs d'État africains qui s'étaient quasi unanimement opposés à cette guerre et qui avaient, en vain, tenté de dissuader le président Sarkozy de la mener, pensèrent ensuite avoir trouvé une issue acceptable : le colonel Kadhafi se retirerait et l'intérim du pouvoir serait assuré par son fils Seif al-Islam et cela, afin d'éviter une vacance propice au chaos. Cette sage option fut refusée, notamment par la France, et le colonel Kadhafi se retrouva assiégé dans la ville de Syrte soumise aux bombardements incessants et intensifs de l'Otan.

Une opération d'exfiltration vers le Niger fut alors préparée. Or, les miliciens de Misrata, amis de BHL, alliés de la Turquie et du Qatar, se disposèrent en demi cercle sur l'axe conduisant de Syrte au Niger. L'histoire dira comment et par qui ils furent prévenus de la manœuvre en cours.

Le 20 octobre 2011, le convoi du colonel Kadhafi composé de plusieurs véhicules civils réussit à sortir de la ville. Bien que ne constituant pas un objectif militaire, il fut immédiatement pris pour cible par des avions de l'Otan et en partie détruit. Pour échapper aux avions, le colonel s'abrita dans une buse de béton. Capturé, il fut sauvagement mis à mort après avoir été sodomisé avec une baïonnette. Les gentils démocrates de Misrata ne s'en tinrent pas là puisqu'ils crevèrent les yeux de son fils Moutassim avant de lui couper les mains et les pieds. L'Otan n'avait laissé aucune chance à Mouammar Kadhafi et à son fils. Leurs dépouilles sanglantes furent ensuite exposées comme des trophées dans la morgue de Misrata.

Ces faits étant rappelés, les accusations du président Deby prennent donc toute leur valeur. Rétrospectivement, le déroulé des événements peut en effet s'apparenter à un "contrat" mis sur la tête du colonel, aucune issue diplomatique honorable ne lui ayant été proposée.

Alors que le résultat de cette guerre insensée est d'avoir offert aux islamistes, au Qatar et à la Turquie la possibilité de prendre le contrôle de la Libye, donc d'une partie des approvisionnements gaziers et pétroliers de l'Europe, le président du Niger, Mamadou Issoufou vient de lancer un cri désespéré :

« Il faut une intervention militaire pour réparer les dégâts liés à la chute de Kadhafi, sinon nous aurons Daesh à nos portes » (Jeune Afrique 28 décembre 2014).

Mamadou Issoufou est d'autant plus fondé à exiger cette intervention que, lors du sommet du G8 de Deauville au mois de mai 2011, il avait fortement demandé au président Sarkozy de renoncer à sa guerre. Il ne fut, hélas, pas davantage écouté que les présidents Déby, Zuma et tous les autres responsables africains...

Conséquence : à l'heure où ces lignes sont écrites, soutenus par la Turquie et le Qatar, les islamistes sont en passe de conquérir la Tripolitaine. Ils sont déjà sur la frontière tunisienne cependant qu'au sud, dans la région de Mourzouk, ils ont pris le contrôle du champ pétrolier d'El-Sharara avec l'aide de certaines fractions touareg. ■

Bernard Lugan

« Le point de vue développé dans cet article n'engage que son auteur, et ne saurait être considéré comme une position officielle ».

...

> Les loups, une société guerrière

par Thomas Flichy de la Neuville

Dans son édition de 1811, *le Dictionnaire de l'Académie note : « on dit proverbialement qu'un homme a vu le loup pour dire qu'il s'est trouvé en plusieurs occasions de guerre »*. Depuis des siècles, le loup incarne en effet l'adversaire en armes. Comment expliquer que la chasse au loup fasse figure de guerre en miniature ? Ceci tient autant à l'organisation très hiérarchisée de la meute qu'à sa finalité profonde qui est la défense d'un territoire.

La meute, une structure sociale hiérarchisée

Les loups vivent en meute selon une structure sociale stricte dominée par un mâle alpha et une femelle alpha. La meute est en réalité une famille élargie composée d'un couple dominant et de plusieurs générations de loups. Chaque individu règne sur les loups de son sexe. Chaque loup en domine plusieurs autres et ce jusqu'au dernier. Le mâle alpha décide des déplacements et des chasses. Il est patient vis à vis de ses subordonnés. Le chef décide de la poursuite d'un intrus, il a le privilège de se nourrir en premier du produit de la chasse, il a le monopole de la reproduction. La louve dominante empêche les autres louves d'avoir des petits. A la fin du rut, les autres femelles l'aident à préparer la tanière. La surveillance de la portée unique est effectuée par tous. En cas de raréfaction des effectifs, les loups deviennent matures plus jeunes et peuvent avoir onze petits par portée. La meute possède plusieurs avantages tels que la gestion en commun des louveteaux ou bien la possibilité de s'attaquer à de grands animaux. En période de neige, les individus se relaient en tête de groupe (à la queue leu leu – loup en vieux français). Il existe parfois un loup oméga (souffre-douleur) ou réconciliateur (par des jeux) en cas de tension dans la meute. Les loups ont un langage mais la compréhension de leurs vocalisations est très complexe. Le hurlement donne de la cohésion à la meute. Les individus très intégrés dans la meute s'économisent à la différence des omégas, marqués par l'usure physiologique. Encore faut il distinguer les loups oméga qui sont fascinés par le groupe mais rejetés par lui, des loups solitaires qui choisissent volontairement l'isolement et consacrent du temps à eux mêmes. Le couple reproducteur se maintient 4 ans en moyenne. Lors des combats entre chefs, le vaincu doit quitter la meute pour en fonder une ailleurs. Pendant cette période de dispersion, les loups âgés de 9 à 36 mois quittent la meute natale.

Une organisation faite pour la guerre

Le loup est bon nageur et très bon coureur (60 km en une nuit). Il peut faire du 70 km à l'heure. C'est le carnivore terrestre le plus endurant. Les yeux du loup lui permettent de voir aussi bien de nuit que de jour. « les yeux étincelants, brillants dans la nuit » (Buffon) Il peut entendre le hurlement d'autre loups à une distance de 10 km. Friand de raisin (sucre) et de petits rongeurs (énergétiques), il peut manger 4,5 kg de viande et tenir une semaine sans manger. La mâchoire du loup peut exercer une pression deux fois supérieure à celle du chien. Les loups chassent en meute et poursuivent leurs proies jusqu'à l'épuisement de celles-ci. Pendant ces chasses, les loups utilisent des rabatteurs afin que la proie se jette dans la gueule du loup. Ces animaux fascinent depuis longtemps les armées qui leur prêtent une organisation militaire. Pour Buffon, la nature a donné plusieurs armes au loup « de la ruse, de l'agilité, de la force, tout ce qui est nécessaire pour trouver, attaquer, vaincre, saisir et dévorer sa proie » (…) « il se recèle pendant le jour dans son fort » (…) « Lorsqu'on les voit plusieurs ensemble, ce n'est point une société de paix, c'est un attroupement de guerre qui se fait à grand bruit avec des hurlements affreux et qui dénote un projet d'attaquer quelque gros animal » (…) « Ils se mettent en embuscade car il sont très rusés » (…) « Dès que leur expédition militaire est consommée, ils se séparent et retournent en silence à leur grande solitude ». Il est vrai que les loups sont les compagnons ordinaires des soldats. En période de guerre, les loups étendent leurs territoires, se meuvent en toute liberté, ils trouvent enfin de la nourriture à bon prix : « on a vu des loups suivre des armées, arriver en nombre à des champs de bataille où l'on n'avait enterré que négligemment les corps, les découvrir, les dévorer avec une insatiable avidité, et ces mêmes loups, accoutumés à la chair humaine, se ruer ensuite sur les hommes ».

Société hiérarchisée et militaire, la meute de loups fascine depuis longtemps les gens de guerre. L'Amiral Dönitz, par exemple préconise l'attaque de sous-marins groupée en meute contre les convois alliés. L'étude de la société des loups nous interroge surtout sur le fonctionnement d'un groupe souhaitant défendre son territoire. Au sein de ce groupe, chaque animal utilise son instinct afin de détecter les agresseurs potentiels. La meute se révèle infiniment plus efficace que l'individu isolé (le loup en dispersion est vulnérable). Quant à l'autorité du chef : celle-ci repose sur le contrôle de la sexualité et de la violence des subordonnés. Au sein de l'écosystème la meute repose fondamentalement sur la violence et l'exclusion. ■

Thomas Flichy de la Neuville

« Le point de vue développé dans cet article n'engage que son auteur, et ne saurait être considéré comme une position officielle ».

> Indignons-nous et demandons-nous « qu'as-tu fait pour ton époque » ?

« Le point de vue développé dans cet article n'engage que son auteur, et ne saurait être considéré comme une position officielle ».

La dernière enquête PISA vient de nous rappeler à notre médiocrité (régressive) en matière d'enseignement scolaire en France. Singulièrement dans la période difficile socialement et économiquement que nous traversons, peut-on humainement se contenter de n'être que des « observateurs », s'agissant de l'instruction de base de nos enfants ?

Mes propos concernent les collégiens, ceux dont on dit qu'au moins 15 à 20 % d'entre eux entrent en 6e sans maîtriser les bases du triptyque « lire, écrire (autrement qu'en SMS), compter », sans parler de leur incapacité à des calculs mentaux simples, dont j'ai personnellement pu constater les lacunes, voire l'involution de leur niveau.

Pour ma part, je trouve insupportable de faire preuve de passivité face à cette situation, de laisser ainsi un enfant en difficulté *« sur le bord de la route »*.

Cette route est longue et jalonnée d'obstacles ! Est-il acceptable de ne pas les aider à franchir les premiers pas, à participer à leur acquisition des « outils de base » ?

Naturellement, il incombe, en premier lieu, à l'école et à papa et maman, voire à la parentèle, d'assurer l'obtention des savoirs de base.

D'un côté, les familles, souvent monoparentales, ont des horaires de travail qui ne leur laissent que peu de temps à consacrer à l'instruction, et même à l'éducation de leur progéniture ; elles ne peuvent assurer seules cette charge.

D'un autre côté, les charges des professionnels semblent trop lourdes en termes d'effectifs par classe, de remises en cause fréquentes des programmes, de méthodes d'acquisition et au regard de la qualité de leur formation pédagogique.

En outre, la motivation des « transmetteurs » comme celle des « receveurs » peut être invoquée.

S'agissant des *« transmetteurs »*, selon la doxa répandue et résumée par un philosophe connu, il semblerait, que *« la transmission des connaissances ne soit plus au cœur du métier d'enseignant »*. Ce qui compte, c'est l'investissement dans le projet d'établissement, les relations avec les parents d'élèves,

« Bescherelle », « Bled », où êtes-vous passés ?

le travail d'équipe (heureusement), la capacité de tenir une classe sans faire de vague,… des qualités qui sont celles d'un bon moniteur, pas d'un bon professeur… la transmission deviendrait une activité périphérique ».

Bien d'autres causes pourraient aussi être alléguées.

Naturellement, il serait hors de propos et inique de culpabiliser de cette situation l'ensemble du corps enseignant ; néanmoins, ne peut-on parler d'entropie du système scolaire ? A chacun de juger.

Les efforts doivent porter, selon moi, sur l'acquisition inlassable du vocabulaire châtié (*oui* et non *ouais*, *une espèce* et non *un espèce*…), en donnant à l'enfant le mot juste, en rejetant celui de la cour de récréation, en l'incitant à lire en se référant systématiquement au dictionnaire pour les mots inconnus. Et aussi, en reprenant infatigablement ses erreurs grammaticales, en lui donnant le plus tôt possible à résoudre des problèmes simples d'arithmétique, sans se contenter de techniques opératoires mais par le biais d'une méthodologie (analogique), ou encore, en répétant fréquemment les formules de bases, tout en évitant, naturellement, de tomber dans *le psittacisme*.

Travailler vite, faire des schémas pour synthétiser les données du problème posé, se relire, contrôler la pertinence des résultats doivent aussi être les préoccupations des élèves auxquelles le transmetteur doit s'attacher.

Rappelons ici les propos de Paul Valéry : *« L'école n'est pas seule à instruire les jeunes. Le milieu et l'époque ont sur eux autant et plus d'influence que les éducateurs »*.

J'invite, modestement, tous ceux, notamment les seniors retraités, qui ont conscience de la situation et qui disposent d'un peu de temps, d'obvier aux séquelles des difficultés scolaires initiales de (trop) nombreux collégiens.

Quel bonheur de voir la reconnaissance dans les yeux d'un enfant exogène à la famille du senior à qui l'on ré explique avec succès, en tête à tête, les propos de son professeur, de constater avec lui l'amélioration de ses notes ou le soulagement de parents inquiets devant le manque de temps, voire de patience, à consacrer à leur enfant et, aussi, de tisser de nouvelles et gratifiantes relations humaines.

Notre société est trop indifférente aux autres et trop *« speed »*. S'agissant des enfants et donc de leur avenir nous avons, me semble-t'il un rôle de « parrain » à jouer.

Ce rôle, très important encore dans certaines civilisations, s'est, chez nous, peu à peu délité.

Outre le bénéfice de ce soutien scolaire, d'une part, l*a transmission des savoirs* est essentielle à l'évolution qualitative de l'espèce humaine et, d'autre part, cette aide concourt au *nécessaire* rapprochement humain des générations.

« L'enseignement c'est une amitié » disait Michelet ou, *« Il se faut entraider, c'est la loi de nature »* disait La Fontaine.

Indignons-nous des difficultés scolaires de nos collégiens, ne les laissons pas *« décrocher »* mais agissons généreusement, en complément et en coopération avec les professionnels de l'enseignement, pour les armer, au plus tôt, à affronter, au mieux, les obstacles de la vie..... qui n'est pas « un long fleuve tranquille ».

Aussi, chacun avec ses moyens, à l'instar d'Alexandre Jardin et de son mouvement *(bleu, blanc, zèbre)*, qui nous incite à ne pas « ruminer » dans notre coin, posons-nous la question « qu'as-tu fait pour ton époque ? » et agissons bénévolement ! ■

Lcl (H) Mathieu Michel - EMIA
promotion Souvenir 1971-1972

> Infos administratives et sociales

D'après MM. L. Ourliac et D. Wattez

Avec l'aimable autorisation de la Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints

1) RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

Réduction de la subvention publique

9 septembre 2014. - Monsieur Daniel Boisserie attire l'attention de monsieur le secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur les taux de majorations spécifiques des rentes mutualistes présentés dans le décret n° 2013-853 du 24 septembre 2013. En effet, ce décret modifie la majoration accordée par l'État aux personnes ayant souscrit une rente mutualiste. Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation peuvent en effet souscrire un contrat de rente mutualiste qui leur permet de percevoir une rente viagère. L'article L 222-2 du code de la mutualité prévoit que les rentes versées par les mutuelles donnent lieu à une majoration de l'État dans des conditions fixées par décret. Or, la réduction de 20% de l'abondement accordé par l'État aux retraites mutualistes des anciens combattants suscite l'inquiétude des intéressés qui devront reverser des cotisations pour débloquer le versement d'une rente majorée. En conséquence, il souhaiterait savoir les réponses que le Gouvernement compte apporter aux anciens combattants en la matière.

Réponse. (J.O. Assemblée Nationale du 28 octobre 2014) – Dans un souci de participation du monde combattant au nécessaire redressement des finances publiques, le décret n° 2013-853 du 24 septembre 2013 fixant le taux de la majoration de l'Etat au titre de l'article L. 222-2 du code de la mutualité, a abaissé de 20% les taux de majoration spécifique de l'Etat, laissant inchangé l'abondement légal. Un second décret n° 2013-1307 du 27 décembre 2013 fixant le taux de la majoration de l'Etat au titre de l'article L. 222-2 du code de la mutualité, a rétabli ce taux à son niveau initial avec prise d'effet au 1er janvier 2014. Cette mesure limitée n'a donc été appliquée que temporairement, comme le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire l'avait annoncé lors des débats budgétaires pour 2014, pour une économie de 7 M€. L'effort global de l'Etat pour la rente mutualiste en 2013 a représenté près de 350 M€. L'Etat contribue, en effet, à hauteur de 255 M€ annuels au financement des majorations spécifiques et légales des rentes mutualistes. Par ailleurs, les versements à la rente étant déductibles des impôts, la perte de recettes fiscales pour l'Etat s'élève annuellement à 36 M€ (défiscalisation à l'entrée), et la rente versée au bénéficiaire étant exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu pour sa part inférieure au plafond légal, la perte de recettes fiscales s'élève annuellement à 50 M€ (défiscalisation à la sortie). Le plafond majorable de la rente mutualiste du combattant, fixé à 125 points, est réévalué le 1er janvier de chaque année en fonction des augmentations de la valeur du point d'indice des pensions militaires d'invalidité intervenues l'année précédente. C'est ainsi qu'actuellement, le montant du plafond s'élève à 1 745€ pour une valeur du point d'indice fixée à 13,96€ au 1er janvier 2014. Sur les 395 000 personnes qui cotisent à la rente mutualiste, seulement 10% atteignent ce plafond. Par ailleurs, la retraite mutualiste se cumule avec toutes les autres pensions et retraites. Elle est exonérée d'impôt pour sa part inférieure au plafond légal. Au-delà de ce plafond, le régime fiscal de cette prestation est celui de l'assurance vie.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE BUDGET 2015 DES ACVG

Le projet de budget 2015 des ACVG est en baisse de 225 millions d'euros sur 2014 {- 7,856%). Trois mesures nouvelles et une «refonte» de plus, le caractérisent.

Leur coût global s'élève à 4,2 millions d'euros (rapprochés à la baisse de crédits - 225 millions d'euros... une misère I).

Veuves de grands invalides (coût 0,7 M€) des majorations spéciales de pensions des conjoints survivants dont le défunt bénéficiait de l'article L.18 et de l'allocation n° 5 bis/a ou 5 bis/b avec conditions de durée du mariage et de soins ramenées de 15 à 10 ans.

Majoration forfaitaire des montants d'allocations de reconnaissance en faveur des anciens supplétifs et de leur 167 euros de revalorisation (coût 1 million d'euros). Le montant annuel de cette aide versée aux Français rapatriés après la guerre d'Algérie (ou à leur conjoint survivant ou à leurs descendants en cas de décès) va atteindre au 1er janvier 2015 la somme de 3 415 euros. Si le harki a choisi le versement de l'allocation assortie d'un capital de 20 000 euros, l'aide s'établira à 2 322 euros par an. Enfin, mise en place d'un plan d'action prévoyant également d'aider les enfants de harkis à obtenir une retraite complète, le tout sous la responsabilité de l'ONAC et de ses services départementaux.

La « refonte » de l'ADCS (Allocation Différentielle pour Conjoint Survivant) en ACS (Aide Complémentaire aux Conjoints Survivants). Cette nouvelle aide permettra de porter les revenus des dits conjoints au montant du seuil de pauvreté, actuellement de 987 euros mensuels à compter du 1er janvier 2015. Elle sera versée sur les crédits sociaux de l'ONAC (alors que, jusqu'ici, c'était une dotation spécifique budgétaire) et les bénéficiaires n'auront plus droit aux autres aides sociales de l'ONAC, alors qu'elles pouvaient en demander jusqu'ici. Sans oublier que les conditions de ressources seront pour tous (conjoints et AC) renforcées et appliquées strictement.

Attribution de la Carte du Combattant à compter du 1er octobre 2015 (coût 0,4 M€) aux militaires ayant servi au moins quatre mois en opération extérieure (il s'agit d'OPEX et pas seulement de séjours à l'étranger). Selon le Secrétariat d'État aux Anciens combattants, 147 000 nouveaux bénéficiaires seront concernés par cette mesure annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015.

La carte du combattant qui donne lieu à divers avantages sociaux, sera ainsi attribuée à tous les militaires ayant participé à une opération extérieure pendant au moins quatre mois (120 jours cumulatifs de présence). Il fallait jusqu'à présent avoir appartenu à une unité combattante pendant trois mois ou avoir participé à «des actions de feu ou de combat» pour en bénéficier.

Actuellement, la carte du combattant ouvre droit :

A la retraite du combattant.

Au port de la croix du combattant.

Au titre de reconnaissance de la Nation.

A la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'État qui bénéficie d'avantages fiscaux.

A une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans. A la qualité de ressortis-

sant de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.
Au privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore.

Rappel : les personnes pouvant bénéficier du privilège de voir recouvrir leur cercueil d'un drap tricolore sont les anciens combattants titulaires de la carte du combattant, de la carte du combattant volontaire de la Résistance ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), les réfractaires du service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 ainsi que les civils, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles. **Les titulaires de la médaille militaire, comme d'ailleurs les membres de l'ordre de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite, ne peuvent donc se prévaloir de ce privilège qu'au titre d'une de ces catégories.**

PROJET DE LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Premier passage devant l'Assemblée nationale sans bouleversement pour le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, adopté par les députés le 17 septembre. Les joutes parlementaires ont surtout porté sur ce que la loi ne règle pas mais qui rend la vie des personnes âgées dépendantes et de leurs familles « intenable », à savoir le coût d'un hébergement dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; un coût évalué à plus du double d'une pension de retraite moyenne, cette question est renvoyée au «second volet» de ce projet de loi, reporté à de meilleurs temps budgétaires.
Comme l'a indiqué la ministre des affaires sociales, Marisol TOURAINE :
« Nous verrons si l'état des finances publiques permet de franchir cette seconde étape dans un délai rapproché ».
Dans l'attente, le gouvernement renvoie à un groupe de travail, constitué dès fin septembre, la réflexion sur la tarification des EHPAD. Celle-ci repose sur trois tarifs et trois financeurs : l'assurance maladie (pour les soins), le conseil général (pour la dépendance) et les familles (pour l'hébergement). A l'heure actuelle, c'est ce dernier tarif qui pèse le plus sur le reste à la charge du résident ou de sa famille. Ce tarif, cinq fois supérieur au reste à charge lié à la dépendance, est plus faible dans les EHPAD publics (inférieur à 50 euros) et plus élevé dans les EHPAD privés (70 euros). Centré sur le maintien à domicile des personnes âgées, le projet veut redonner du souffle à l'aide à domicile qui reste le choix de vie d'une majorité de personnes âgées qui perdent leur autonomie. Celles-ci devraient bénéficier d'une meilleure prise en charge, à un coût moindre. L'application de cette mesure ne devrait toutefois pas commencer au 1er janvier 2015 ; l'examen du texte par les sénateurs risque en effet de ne pas avoir lieu avant la fin de l'année. Quant au secteur en souffrance de l'aide à domicile, il attendait le détail d'un plan promis par la secrétaire d'État Laurence ROSSIGNOL, qui devait être dévoilé fin septembre.
Le projet mise également sur l'amélioration des conditions d'habitat. Les « résidences autonomies » (ex logements-foyers) vont bénéficier d'un plan de modernisation. Sur le champ privé, les résidences services seront encadrées (notamment sur la facturation des services). L'Agence nationale de l'habitat soutiendra un plan d'aide à la rénovation des logements privés.
Le vieillissement devient une thématique dont les élus devront mieux tenir compte dans leurs programmes locaux de l'habitat (incitation à développer une « offre nouvelle » et adapter les logements existants) ainsi que leurs schémas de cohérence territoriale et les transports urbains. Cela traduit le changement de doctrine voulu :
Il s'agit d'adapter la société aux personnes âgées et non l'inverse.

Mesures phares

Revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie pour plus de 700 000 personnes.
Création d'une aide au répit pour les 4 millions d'aidants familiaux.
Résidences autonomies : création d'un socle de prestations minimales, d'un forfait autonomie, et possibilité d'accueil de personnes en perte d'autonomie, d'étudiants ou jeunes travailleurs.
Résidences services : individualisation de certains services.
Logements privés : plan de rénovation de 80 000 logements d'ici 2017.
Plan local d'urbanisme : prise en compte du vieillissement de la population.
Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : intégration de représentants d'associations de personnes âgées
Engagement bénévole : création d'un « volontariat civique senior ».
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : renforcement de ses capacités d'actions. Institutions : création d'un Haut conseil de la famille et des âges de la vie (auprès du Premier ministre) et fusion, au niveau départemental, du Comité des retraités et des personnes âgées et du Conseil consultatif des personnes handicapées en un Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie.
Diverses mesures pour la sécurité, les droits et libertés des personnes âgées, dont l'ajout à la liste des critères discriminatoires, de la perte d'autonomie de la personne.
Facilité d'acquisition de la nationalité française pour certains immigrés âgés de 65 ans et plus.
Rapports à venir sur la cohabitation intergénérationnelle et sur la suppression de la barrière d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation du handicap.
Extrait de la revue « MAIRES DE FRANCE- Octobre 2014 ».

CUMUL D'UNE PENSION AVEC UNE RÉMUNÉRATION D'ACTIVITÉ à compter du 1er janvier 2015

Application des articles L 84 et L 86*1 du code des pensions civiles et militaires de retraite issus des articles 19 et 20 de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014.
De nouvelles dispositions sur le cumul d'une pension avec une rémunération d'activité entreront en vigueur le 1er janvier 2015.
Elles s'appliquent aux retraités dont la première pension de l'État ou d'un autre régime de base (CARSAT - MSA...) prend effet au 1er janvier 2015.
Ainsi, toute reprise d'activité n'ouvrira aucun droit à la retraite quel que soit l'âge ou le régime de retraite (de base ou complémentaire) malgré le versement des cotisations.
Par ailleurs, la demande de mise en paiement d'une seule pension aura pour conséquence de figer la situation au regard de toutes les autres pensions auxquelles l'assuré peut prétendre.

EXEMPLE :
Un fonctionnaire, parent de 3 enfants, demande son admission anticipée à la retraite à partir du 1er janvier 2015 :
• il percevra sa pension de l'État à compter du 1er janvier 2015.
S'il reprend une activité dans le secteur privé :
• sa pension sera soumise aux nouvelles règles de cumul (plafonnement éventuel de sa pension de l'État) ;
• il ne pourra pas acquérir au titre de cette nouvelle activité des nouveaux droits à la retraite (cotisations versées à fonds perdu).
Dans l'hypothèse où il aurait acquis des ...

••• droits au titre d'un ou d'autres régimes de retraite :
• il ne pourra faire valoir ses droits qu'à compter de son âge légal (ouverture des droits fixée à 62 ans régime général), mais cette pension ne prendra pas en compte les trimestres effectués après la mise en paiement de sa pension d'État.
Pour toutes informations complémentaires sur les règles de cumul, il convient de s'adresser au :
Service des Retraites de l'État -
Service des cumuls Tél : 08 10 10 33 35

PENSION DE RÉVERSION AUX CONJOINTS SURVIVANTS

Le droit à une pension de réversion aux conjoints survivants est ouvert dès lors qu'ils peuvent justifier d'au moins deux ans de mariage ; cette condition d'antériorité ne s'impose pas si le couple a eu un ou plusieurs enfants.
Le conjoint survivant d'un mutilé ancien militaire peut bénéficier d'une pension de réversion (à des taux différents en fonction notamment de l'âge et du niveau d'imposition du bénéficiaire) dès lors que le pensionné était titulaire d'une pension au moins égale à 60%.
A noter que la pension de réversion peut être attribuée même si le titulaire d'une pension d'invalidité décédé était en possession d'une pension inférieure à 60% dans la mesure où le décès est consécutif aux suites de la où des infirmités pour lesquelles il était pensionné. Il est précisé que les conjoints survivants de victimes civiles de la guerre bénéficient également d'une pension de réversion si le titulaire de cette pension l'était à 85% au moins.
Ces pensions de réversion ne sont pas imposables, en conséquence leur montant ne doit pas figurer sur la déclaration de revenus.
Les titulaires de ces pensions de réversion peuvent bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu, mais il est nécessaire pour cela de cocher à la seconde page de la déclaration de revenus, la case G (vous avez une pension de veuve de guerre).

VOTE DU CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE 2014-2018 DE L'ONACVG

Le conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), présidé par le secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, s'est réuni le lundi 20 octobre 2014, pour voter le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement public. Conclu pour une période à forte valeur symbolique (2014-2018), qui couvre le Centenaire de la Première Guerre mondiale, le COP passé entre le Gouvernement et l'ONACVG présente les orientations qui seront mises en œuvre dans les quatre prochaines années pour l'Office.
La reconnaissance au service des ressortissants de toutes les générations du feu (allégement des critères d'attribution de la carte du combattant...)
Engager progressivement, dans un processus interministériel et concerté, le transfert des établissements médico-sociaux de l'office à des acteurs professionnels spécialisés du secteur social et médico-social public.
Rendre plus visible et plus efficace l'action sociale de l'ONACVG en informant et en identifiant le plus grand nombre de ses bénéficiaires.
Garantir une meilleure prise en compte des nouvelles générations de ressortissants en renforçant l'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles.
Participer à la solidarité intergénérationnelle et d'insertion professionnelle grâce aux recrutements de jeunes en service civique et en emplois d'avenir.
Faire rayonner le symbole du bleuet de France notamment grâce à la mise en place de nouveaux partenariats avec le monde sportif.
Consolider l'ONAC-VG comme acteur majeur de la politique mémorielle avec le développement de ses relais locaux et la mise en place d'une nouvelle organisation de la filière mémoire pour les services départementaux.
Créer un véritable pilotage des hauts lieux qu'il gère, coordonner leurs activités, et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'animation conjointement avec la Direction mémoire patrimoine et archives (DMPA) du ministère de la Défense.
Valoriser les sites de mémoire en continuant à assurer la réalisation de la programmation pluriannuelle de rénovation des sépultures de guerre. Développer le tourisme de mémoire tout en favorisant la préservation et la visibilité des hauts lieux de la mémoire nationale et des nécropoles nationales.

ASSURER UNE MEILLEURE RÉPARATION POUR LES INVALIDES DE GUERRE

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire a annoncé mardi 21 octobre un plan d'action pour la modernisation du traitement des pensions militaires d'invalidité au cours d'une rencontre avec les membres du comité d'entente des grands invalides de guerre.
Ce plan d'action, qui comprend 27 mesures, s'inscrit dans un processus d'amélioration du dispositif de réparation pour les invalides de guerre. Il vise à simplifier les démarches des militaires et anciens combattants, à fluidifier le traitement des dossiers de demande de pension, et à rationaliser le fonctionnement de certaines structures prévues par le code des pensions militaires d'invalidité.

Ce plan pourra être complété de quelques mesures relevant de l'autorité de la Garde des sceaux. Il s'agit en effet d'améliorer les procédures en cas de contentieux.

Le plan d'action prévoit plus particulièrement :
Pour le traitement administratif des pensions militaires d'invalidité :
• de renforcer l'information des demandeurs et des agents de l'administration (formation, guides, formulaires administratifs enrichis) ;
• d'améliorer la qualité de la relation avec les usagers (hotline spécialisée, boîte courriel dédiée aux guichets de proximité, formulaires en ligne) ;
• de réduire les délais de traitement des dossiers.

En matière d'aide sociale :
• d'assurer une égalité de traitement, sur le plan national, de la réparation des préjudices extra patrimoniaux.
Le plan d'action s'insère dans le processus de Modernisation de l'Action Publique (MAP) « anciens combattants », qui fait l'objet d'un suivi régulier au sein du ministère et en interministériel (CIMAP). ■

> Référent pour les officiers d'active

> Le lieutenant-colonel Jean-Marie Mosele

> Impôt sur le revenu

8) CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA DEMI-PART SUPPLÉMENTAIRE AUX ANCIENS COMBATTANTS

30 septembre 2014. - Monsieur Leroy attire l'attention de monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur le plafond et *les critères d'attribution de l'aide différentielle au conjoint survivant (ADCS).* Malgré une augmentation régulière de ce plafond, celui-ci reste inférieur au seuil de pauvreté français reconnu par l'INSEE. Le relèvement de ce plafond est prévu, mais sera-t-il aligné sur le seuil de pauvreté français ? Les démarches administratives complexes et répétitives pour l'obtention de l'ADCS sont un obstacle à l'accès de cette aide aux plus âgés et plus vulnérables et la prise en compte de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans le calcul des ressources semble discutable. Une simplification de ces démarches est-elle envisageable ? Ne peut-on considérer que l'APA constitue plutôt une aide à la dépendance qui ne doit pas être comptée dans le calcul ? *Enfin, les veuves dont le conjoint ancien combattant est décédé avant 75 ans se sont vu retirer en 2011 l'attribution d'une demi-part fiscale supplémentaire. Le bénéfice de cette demi-part accordée aux anciens combattants de plus de 75 ans est conservé par le conjoint survivant à condition que le défunt ait profité de ce droit au moins au titre d'une année d'imposition, au motif de ne pas pénaliser les personnes veuves qui en bénéficiaient avant le décès de leur conjoint.* Cependant, cette restriction ne crée-t-elle pas un traitement différentiel et peu compréhensible entre veuves d'anciens combattants ? Ne faut-il pas envisager la révision de cette restriction mise en place par la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ? Il le remercie donc par avance des éclaircissements qu'il pourra lui apporter.

Réponse. (J.O. Assemblée Nationale du 25 novembre 2014) – La création du dispositif d'aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS) de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), âgés de 60 ans au moins, s'est révélée nécessaire du fait des difficultés financières grandissantes rencontrées par un certain nombre de veuves ne disposant pas d'une retraite ou de ressources personnelles, et se trouvant d'autant plus démunies au décès du conjoint qu'elles étaient désormais privées des avantages fiscaux ou sociaux dont disposait leur mari, alors que leur incombaient les charges du ménage. Cette aide vise donc à assurer un revenu minimum aux veuves d'anciens combattants les plus démunies afin de leur permettre de vivre dignement.

Pour être attribuée de la façon la plus juste possible, celle-ci doit prendre en compte les revenus réels de chaque conjoint survivant, base indispensable au calcul du montant attribué. A cet égard, l'aide différentielle n'a pas pour objet de se substituer aux droits légaux, réglementaires ou conventionnels auxquels les intéressés peuvent prétendre. Il s'agit depuis sa création d'une aide financière destinée à compléter, à hauteur d'un plafond maximum, l'ensemble des ressources mensuelles du conjoint survivant, à l'exception des aides au logement dont il dispose ou auxquelles il peut prétendre dans le cadre de la législation de droit commun. Dès lors, plutôt que de rechercher des exonérations de revenus, et même si la neutralisation des ressources perçues au titre de l'allocation personnalisée au logement (APL) a été décidée en 2008, le Gouvernement a favorisé un accroissement régulier du montant de l'aide. Le montant plafond de cette prestation, initialement fixé, le 1er août 2007, à 550 euros par mois, a donc été progressivement porté à 932 euros en 2014, ce qui représente une augmentation de 69,5%. Cependant, le Gouvernement a décidé de faire évoluer ce dispositif. C'est ainsi que la refonte de la politique sociale de l'ONAC-VG, associée à une enveloppe de crédits renforcée, doit conduire à une amélioration sensible de la situation des plus nécessiteux des ressortissants de l'Office. Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit, à cet effet, de porter la dotation des crédits d'action sociale de l'Office à 23,4 millions d'euros, soit une augmentation de 1,5 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2014, ce qui permettra, dès 2015, de mettre en place une aide complémentaire spécifique au profit des conjoints survivants, afin de leur procurer un revenu mensuel égal au seuil de pauvreté. Cette aide se substituera à l'actuelle ADCS. Par ailleurs, en application du code général des impôts (f du 1 de l'article 195), le quotient familial des personnes âgées de plus de 75 ans et titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est majoré d'une demi-part supplémentaire. Cette disposition est également applicable aux personnes âgées de plus de 75 ans, veuves de personnes remplissant toutes les conditions requises, ce qui suppose que le défunt a bénéficié, au moins au titre d'une année d'imposition de la demi-part mentionnée ci-dessus. Il s'ensuit que les veuves des personnes titulaires de la carte du combattant n'avant pas atteint l'âge de 75 ans ne peuvent pas bénéficier de cette demi-part supplémentaire. En effet, le maintien de la demi-part au bénéfice de la personne veuve, en cas de décès du titulaire de la carte du combattant après 75 ans, permet d'éviter que la perte de cette demi-part, dont elle bénéficiait avant ce décès puisse la pénaliser. Il n'est en revanche pas équitable d'accorder par principe un avantage spécifique aux veuves de plus de 75 ans de personnes titulaires de la carte du combattant qui n'ont elles-mêmes jamais bénéficié de cette demi-part. Il convient d'ajouter que cet avantage constitue une exception au principe du quotient familial, puisqu'il ne correspond à aucune charge effective, ni charge de famille, ni charge liée à une invalidité. Dès lors, comme tout avantage fiscal, ce supplément de quotient familial ne peut être préservé que s'il garde un caractère exceptionnel, ce qui fait obstacle à une extension de son champ d'application. Il n'est pas envisagé de modifier ces dispositions. Enfin, il doit être précisé que l'article 92 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 n'a pas eu pour effet de modifier l'article 195 du code général des impôts.

9) IMPÔTS 2015 : LE TAUX DE CSG AUGMENTE POUR 460 000 RETRAITÉS

Jusqu'à présent, le montant de l'impôt sur le revenu servait de critère pour appliquer aux pensions un taux de CSG (Contribution Sociale Généralisée). Il était réduit à 3,8% ou au taux plein de 6,6%. Rappelons au passage que le taux réduit concerne les retraités imposables, mais dont l'impôt reste inférieur à 61 € (montant au-dessous duquel l'administration fiscale ne réclame pas de paiement) et que les retraités les plus modestes ne payent pas du tout de CSG.

Or, il s'avère que cette règle pouvait conduire à octroyer le taux réduit à des personnes dotées des revenus relativement élevés.

Un rapport, remis en avril 2014 par le député (PS) du Val d'Oise Dominique Lefebvre et l'inspecteur général des Finances François Auvigne, a démontré que des contribuables bénéficiant de revenus plutôt élevés mais aussi de déductions fiscales importantes (par exemple au titre d'emplois à domicile) pouvaient profiter d'un taux de CSG inférieur à celui de contribuables modestes sans déduction fiscale.

Un critère plus équitable : le revenu au lieu de l'impôt.

Obtenir plus d'équité en matière de CSG est donc le but annoncé pour cette mesure, inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, qui a été présenté en Conseil des ministres mercredi 8 octobre dernier. A compter de 2015, le revenu fiscal de référence (figurant sur l'avis d'imposition) servira de critère pour attribuer la taxation à taux réduit. Le projet de loi précise qu'un seuil sera fixé à un niveau de revenu légèrement supérieur à celui de l'imposabilité sur le revenu, soit 13 900€ pour une personne seule, sans demi-part supplémentaire.

Gagnants et perdants

Selon les estimations du projet, 460 000 contribuables retraités verront leur taux de CSG passer de 3,8% à 6,6%. Mais, dans le même temps, 700 000 personnes, concernées par les réductions d'impôt sur le revenu accordées en 2014, bénéficieront d'une baisse de taux de CSG.

Quel sera l'impact de ce chassé-croisé pour les recettes de la CSG et le financement de la Sécurité sociale ? *« Il n'y aura pas de gain ou de perte pour la CSG, ni de perdants ni de gagnants »* a assuré le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert en soulignant que la mesure serait neutre pour l'ensemble des retraités, les contribuables concernés n'en jugeront pas de même. C'est le cas de 460 000 retraités qui verront leur taux de CSG passer de 3,8% à 6,6% au 1er janvier 2015, c'est-à-dire une baisse de leur retraite de 2,8% !

Soit : 436€ de moins par an, pour une retraite mensuelle de 1 300€.

1 008€ de moins par an pour une retraite de 3 000 €.

De plus, la part de la CSG déductible n'étant que de 4,2% sur les 6,6%, les retraités paieront l'impôt sur le revenu sur les 2,2% de la CSG non déductibles restants !

Donc, ILS PAIERONT L'IMPÔT SUR L'IMPÔT. ■

La CNRM a 120 ans en 2015

L'Épaulette lui exprime toute son estime et lui adresse ses plus vifs remerciements pour l'excellent travail accompli au profit des personnels militaires en retraite et en activité. ■

...

> Prix de L'Épaulette 2015 attribué à l'association HAMAP

pour son action humanitaire à travers le monde en DÉMINAGE, INGÉNIÉRIE, ÉDUCATION, SANTÉ pour ses Activités • Réseau • Tissage et renforcement du réseau de bénévoles

Notre engagement en faveur de la paix se matérialise jour après jour au travers de nos actions de terrain menés avec nos partenaires locaux. Notre implication est également nationale et internationale par notre plaidoyer en faveur de cette cause. Vous pourrez retrouvez sur notre site l'appel pour la paix que nous avons signé à l'UNESCO avec 80 ONG.

HAMAP
L'audace de l'engagement humanitaire dans tous les coins du monde

Halte Aux Mines AntiPersonnel
http://www.hamap.org

2014 a été une année de grande consolidation. Commencée comme une ONG de formation et d'encadrement pour un déminage opérationnel et pertinent, nous avons souhaité accompagner nos partenaires dans la valorisation des terres récupérées. « Déminer pour déminer » n'est pas une finalité en soi. Cette valorisation peut être la réduction des victimes dans une zone habitée, l'accès à une zone de vie, la libération d'une terre cultivable, la construction d'un équipement communal ou l'accès à un espace de vie. Depuis 2007, trois autres branches sont opérationnelles : ingénierie, éducation et santé afin de permettre à nos partenaires de mener à bien des projets répondant à l'ensemble de leurs besoins.

HAMAP confirme sa volonté d'aider FEMMES et ENFANTS à mieux vivre dans leur environnement à travers les priorités suivantes :

• Donner l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous,
• Favoriser l'accès à l'éducation,
• Améliorer les conditions d'accès aux soins et réduire la mortalité infantile,
• Réduire les accidents dus aux mines, bombes à sous munitions (BASM) et restes explosifs de guerre (REG).

Au cours de cette année, VOTRE ENGAGEMENT a permis à :

• 26 445 personnes d'accéder à l'eau potable,
• 5 538 personnes d'avoir accès à l'assainissement,
• 2 890 personnes d'accéder à l'éducation et/ou à une formation professionnelle,
• 2 756 personnes d'accéder à une consultation médicale de base,
• 65 600 personnes d'avoir accès à une meilleure prise en charge médicale,
• 900 personnes d'être formées et sensibilisées aux risques des mines.

Ces familles, ces femmes et ces enfants vous remercient pour votre soutien !

En vous renouvelant tous nos vœux pour cette nouvelle année, nous souhaitons que vos projets se réalisent ! ■

Joël Kaigre
Président de l'ONG HAMAP

> AVIS DE RECHERCHE ! « BOIS DES CAURES »

« BOIS DES CAURES »

Le nom d'un combat historique, mené au début de la bataille de Verdun par les Chasseurs du lieutenant-colonel Driant, tué au combat le 22 février 1916.

Un nom qui doit rappeler quelques souvenirs à tous ceux qui ont fait partie :

• soit de la 12e promotion de l'ENSOA (1965-1966)

Les sous-officiers de cette promotion de l'ENSOA ont pu faire partie des promotions EMIA : « Plateau des Glières, Koënig, Souvenir, Marceau, Brosset » ou OAEA entre 1975 et 1985.

• soit de la promotion 604 des EOR de Coëtquidan baptisée en juillet 1986 qui avaient choisi pour nom de baptême « Bois des Caures ».

Les officiers de cette promotion ont pu faire partie des promotions EMIA : « Daboval, Barrès, Combats de Tu-Le, Maine ». A l'occasion du très prochain centenaire du combat du Bois des Caures qui sera commémoré en février 2016 à Verdun, la promotion de Saint-Cyr « Lieutenant-colonel DRIANT » (1965-1967) propose aux membres de L'EPAULETTE, anciens de ces promotions, de s'associer aux manifestations prévues et notamment à l'érection de la Croix des Chasseurs de Driant. Pour tous renseignements, merci de prendre contact **à l'adresse suivante : promodriant@orange.fr (ou par courrier à L'Épaulette, qui fera suivre).** ■

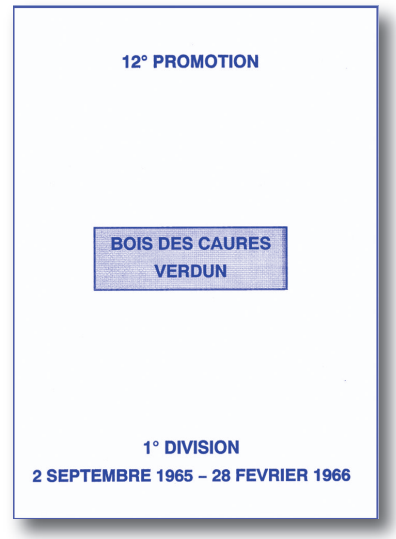

Message adressé par le GBR (2s) Fournier (Cyr Lcl Driant 1965-67)

> L'Entraide ALAT au delà de nos 60 bougies !

La création de l'Entraide ALAT se confond presque avec celle de l'ALAT qui a eu 60 ans en 2014. Comme j'ai très souvent l'habitude de le dire, l'Entraide ALAT est consubstantielle à l'ALAT et c'est bien avec cette idée qu'elle a été créée, six ans après celle, officielle, de l'ALAT.

C'est le général Le Masson, général COMALAT de 1959 à 1962, qui avait imaginé au moment de la guerre d'Indochine, et alors que celle d'Algérie allait éclater, un dispositif d'entraide pour venir en soutien des familles touchées par le décès de l'un des leurs, en service ou non. Ce sera en fait en février 1960 que naîtra « l'Amicale et Entraide de l'ALAT » avec à sa tête un prestigieux premier président en la personne du général (2s) Lejay, premier général COMALAT.

La même année, les unités de soutien rejoignent elles aussi l'association, et les militaires du rang appelés du contingent y sont intégrés.

Entre 1961 et 1965 « l'Amicale et Entraide de l'ALAT » obtient son autonomie financière, triple son nombre d'adhérents pour atteindre les deux milles, et met en place un véritable suivi des familles.

C'est en 1973 que le siège de « l'Amicale et Entraide de l'ALAT » est transféré à Villacoublay où il est encore aujourd'hui. Des partenariats sont mis en place avec d'autres associations, comme en particulier « Les Ailes Brisées ».

1981 voit la création et la mise en œuvre du réseau des déléguées, veuves volontaires et bénévoles touchées par des drames similaires à ceux des familles des adhérents. Afin de coordonner leurs actions, un poste de déléguée nationale est créé et c'est Mme Jocelyne Chandouineau qui en prend la responsabilité.

Le 14 décembre 1983 disparait son premier président, le général (2s) Lejay, après 23 années de dévouement pour la grande famille de l'ALAT. Le général (2s) Coffrand lui succède en axant son effort sur la communication et l'information et en développant toujours plus les relations entre tous les acteurs de l'association.

« L'Amicale et Entraide de l'ALAT » prend la dénomination d'Entraide ALAT en 1986 et le général (2s) Viot en devient le troisième président en 1993. Dans les pas de ses prédécesseurs, il s'attache à faire perdurer l'esprit de solidarité qui anime depuis sa création notre belle association.

En 2003 c'est Mme Mireille Lichtensteger qui succède à Mme Chandouineau à la tête du réseau des déléguées.

2010 voit l'Entraide ALAT reconnue d'utilité publique, marquant ainsi un peu plus sa place dans le monde associatif de la solidarité et en 2012 le général (2) Viot transmet le flambeau de la présidence.

Après 54 ans d'existence, à peine plus jeune que l'ALAT, l'Entraide ALAT est bien toujours là, en soutien et à l'écoute de toutes celles et de tous ceux dont le cours de la vie a un jour brutalement basculé.

Avec ses déléguées, toujours aussi fidèles et dont l'une des plus anciennes, Mme Thérèse Laverré, a seulement quitté le « service » en fin d'année 2013, après plus de 30 années de dévouement, avec ses correspondants d'unités, véritables chevilles ouvrières de terrain, et bien sûr avec ses administrateurs, l'Entraide ALAT veille sur les familles de l'ALAT.

Elle est, avec Terre Fraternité et les Entraides Para, Légion, Montagne et Troupes de Marine, l'une des six Entraides de l'armée de Terre. En liaison avec la CABAT, elle est l'un des maillons de la grande chaîne de solidarité de notre armée de Terre, au service de ses soldats et de leurs familles.

Ne voulant surtout pas se substituer aux actions et dispositifs institutionnels existants ou aux assurances en général contractées par tous, l'Entraide ALAT agit en complément, au plus près de ses adhérents et de leurs familles.

Et surtout, l'Entraide ALAT est un des piliers de la solidarité et de la cohésion de l'ALAT. Elle est le signe d'une Arme à l'identité forte. Officiers, sous-officiers, militaires du rang, personnel civil, pilotes, mécaniciens, contrôleurs de la circulation aérienne, météos, instructeurs simulation, pompiers ou encore personnel administratif, tous en adhérant à l'Entraide ALAT démontrent leur volonté de continuer à faire vivre l'esprit insufflé par ses Pères fondateurs, les généraux Le Masson et Lejay.

L'Entraide ALAT marche depuis toujours dans les pas de l'ALAT dont les 60 bougies ont été soufflées. Au « commencement » c'était l'Indochine et l'Algérie, hier c'était l'Irak, le Kossovo et l'Afghanistan, aujourd'hui c'est le Mali et la RCA, mais bien sûr aussi et toujours les accidents de la vie et la maladie. Comme il l'est inscrit en haut de notre affiche et son magnifique béret bleu, « nous formons un corps, nous avons du cœur, soyons solidaires ! » ■

L'Entraide ALAT vous donne rendez-vous tout au long de l'année sur son site www.entraidalat.fr .

Général de division (2s)
Yann Pertuisel
Président de l'Entraide ALAT
et administrateur de L'Épaulette

...

DR MICHEL GUILLON

> La promotion Delayen EMIA 2013-2015 à Saint-Raphaël (Var)

Le 21 novembre 2014, la 53e promotion de l'EMIA organisait à Saint-Raphaël une journée de recueillement et de commémoration consacrée à son parrain. Le général Delayen est né à Saint-Raphaël en 1921. Après une brillante carrière militaire (lire l'article paru dans notre magazine n°186), le général Jean-Louis Delayen décède en 2002 en Virginie (USA). Il repose dans sa ville natale, au cimetière Alphonse Karr, dans le Carré militaire, aux côtés du maréchal Gallieni et du colonel Lecocq.

Le général Antoine Windeck, commandant les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, avait invité L'Épaulette à se joindre à la promotion Delayen pour cette journée particulière. C'est tout naturellement que le colonel (er) Danièle Jéké, du groupement Var et Alpes-maritimes, fut choisi pour représenter, avec son épouse, notre association. En effet, non seulement notre camarade Daniel et son épouse Josette sont les parents du lieutenant-colonel Marc Jéké (promotion lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny), mais ils sont aussi les heureux grands-parents du jeune sous-lieutenant David Jéké, de la promotion Delayen. Trois générations d'officiers adhérents à L'Épaulette !

Cette journée d'hommage au général Delayen comprenait plusieurs phases dont une cérémonie du souvenir au cimetière et une prise d'armes sur l'esplanade éponyme du front de mer, au vieux port. La journée s'est conclue par un grand concert caritatif au profit de « Terre Fraternité-Cabat », avec le Bagad de Lann-Bihoué et la musique des Troupes de Marine, au Palais des congrès.

À cette occasion, le groupement Var et Alpes-Maritimes a remis un chèque de 60€ au nom de L'Épaulette. ■

Le colonel (er) et Madame Daniel Jéké et leur petit-fils.

Lieutenant-colonel (R) Michel Allo, EMIA promotion LCL Félix Broche (1979-1980), Président du groupement Épaulette pour le Var et les Alpes-Maritimes.

Hommage au général Delayen au Carré militaire.

DR GROUPEMENT VAR 83

DR PROMOTION GAL DELAYEN

> La promotion Libération de Strasbourg EMIA 1968-1969

Le 23 novembre 2014, la ville de Strasbourg fêtait le 70e anniversaire de sa libération par la 2e DB du général Leclerc.

Quelle belle occasion pour la promotion de l'EMIA qui porte le nom de « Libération de Strasbourg » (68-69), dite la « LdS » pour les intimes, que de se réunir sur la célèbre place Kléber de Strasbourg. Que de souvenirs, car, quand ce nom de promo fut choisi… c'était le 25e anniversaire. Bien sûr, aujourd'hui, plus aucun de cette promo ne porte encore l'uniforme (même si les PtitsCo en deuxième section sont toujours rappelables…), mais cela n'a pas empêché de se retrouver, toujours avec autant de plaisir, à près de soixante-quinze, dont plus une trentaine de conjointes (il n'y avait pas de femmes à Coët en 1969…) sur cette place historique autour des derniers survivants valides de la 2e DB.

Hormis l'émouvante cérémonie militaire présidée par le ministre de la Défense et la très belle messe en la cathédrale le 23 au matin, le marché de Noël de Colmar aura été, cette année 2014, un ravissement pour les yeux et les oreilles.

A l'occasion de cette rencontre annuelle, notre président n'a pas manqué de faire mémoire de nos quarante et un camarades de la LdS, sur une promo de deux cent neuf, déjà disparus.

Ainsi, la LdS, comme elle le fait tous les cinq ans à Strasbourg depuis plus de vingt-cinq ans, se regroupe, tous les ans, pendant trois jours environ, officiellement pour son Assemblée Générale annuelle, mais elle en profite pour varier les lieux de séjour et donc,

DR COLLECTIONS 2EDB

Entrée des premiers chars de la 2eDB dans Strasbourg, le 23 novembre 1944.

DR PROMOTION LDS

avec un esprit toujours aussi jeune, mieux connaitre nos régions ; après Coëtquidan (lieu incontournable avec les promos parrainées), Angers, Jar/Mer, Metz, Lyon, Saint Georges de Didonne, Plancoët, Orléans, Saumur, Toulouse, La Grande Motte, Clermont-Ferrand, pour ne citer que les dernières années, furent les hauts lieux de ses retrouvailles amicales

En 2015, c'est à Paris que la LdS se retrouvera et la « prière » sera chantée devant la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Belle perspective que voilà… ■

Le secrétaire de la promotion LdS

Nous étions réunis sur la célèbre place Kléber de Strasbourg. Que de souvenirs....

De haut en bas, char Sherman s'engageant dans la rue des Serruriers, venant de la place Gutenberg. Soldats et Alsaciennes en costumes défilant rue Mercière. Le général Leclerc libérateur de Strasbourg, à la tête de la 2e DB.

DR COLLECTIONS 2EDB

> Présentation de L'Épaulette aux ESCC 17 et 18 février 2015

Suite à une indisponibilité de dernière heure du président, le général (2s) Delaunay, délégué général, s'est rendu seul cette année à Coëtquidan les 17 et 18 février 2015 pour rencontrer les cadres et élèves des deux promotions de l'EMIA, ainsi que les cadres du 4ème Bataillon des ESCC, les élèves officiers sous contrat étant en exercice sur le terrain.

Au cours d'un programme dense de deux demi-journées, il a pu s'adresser aux 2 promotions réunies en amphithéâtre pour leur présenter l'association et répondre à leurs questions. Des repas et tables rondes avec les cadres, les bureaux promotions et des élèves, un entretien final avec le Colonel Francis Chanson, commandant en second des écoles, lui ont permis de bénéficier d'un point de situation actualisé de la scolarité et de la vie à l'école de nos jeunes camarades. Il en ressort qu'en dépit de quelques difficultés quotidiennes, l'esprit et les nombreux projets de promotion, l'ambiance de travail et la cohésion sont au rendez-vous et que l'envie de servir en tous cieux et en tous temps est intacte.

L'Épaulette reviendra fin juillet à Coëtquidan à l'occasion du Triomphe et du baptême de la 54e promotion de l'EMIA. ■

Gal (2s) Marc Delaunay
DG-DAF de L'Épaulette

> Engagez-vous pour L'Épaulette

Nous avons du mal à recruter des présidents de groupement : nous sommes actuellement 44. Donc nous demandons aux jeunes retraités de s'y atteler, mais aussi aux officiers d'active. (Les Saint-Cyriens y parviennent, pourquoi pas nous ?)

...

> Groupement du Var et des Alpes-Maritimes (83-06)
L'application des lieutenants dans le Var !

DR PROMOTION LCL BROCHE

Attentifs malgré l'heure tardive et une journée chargée !

La cérémonie de rentrée des écoles militaires de Draguignan s'est déroulée le 1er octobre 2014, présidée par le général Benoît Royal, le nouveau commandant des EMD. A cette occasion, la dernière promotion OAEA a reçu son nom de baptême « lieutenant Valéry Tholy » (génie, 1975-2011). Deux semaines plus tard (15/10/2014), le COMEMD autorisait la tenue d'une réunion d'information de L'Épaulette rassemblant l'ensemble des lieutenants artilleurs et fantassins (l'Alat n'ayant pas répondu à l'invitation !). Près de quatre-vingts jeunes et moins jeunes prêtèrent une oreille attentive au discours recruteur ; mais le plus grand intérêt fut porté à la PCAR : Groupe Carrière Officier – CAP2C… Une initiative de L'Épaulette jugée heureuse par certains de mes camarades qui voient désormais leur association comme une possible envoyée de la providence pour leur avenir immédiat ! Mais les jeunes restent obnubilés, hypnotisés par les sirènes des OPEX et demeurent sourds aux appels associatifs… « on verra ça plus tard ! » L'éternelle quadrature du cercle : 1- la vocation de L'Épaulette réside dans la veille statutaire, 2- les anciens sont en appui des jeunes, 3- les jeunes préfèrent se consacrer entièrement à l'immédiateté de leur nouvelle carrière, 4- quel intérêt pour les anciens de s'engager à défendre celui des plus jeunes surtout si ces derniers ne se sentent pas concernés ?

Notons également, à l'occasion de cette rentrée 2014 aux EMD, l'avènement d'un nouveau correspondant Épaulette pour l'école d'infanterie : le capitaine Alain Franc (EMD/DEPI/PILDOM INF) qui rejoint ses camarades des EMD (LCL Arnaud Dartencet pour l'EA et le CNE Pascal Delugeau pour le GSBDD).

Il me reste à souhaiter la bienvenue en dracénie aux jeunes lieutenants en application ainsi qu'aux plus anciens qui ont décidé d'appliquer leurs compétences aux plus jeunes, élèves ou stagiaires aux EMD. ■

Lieutenant-colonel (R) Michel Allo,
EMIA promotion LCL Félix Broche (1979-1980),
Président du groupement Épaulette pour le Var et les Alpes-Maritimes.

> Éric Briot, un an déjà !

La Toussaint 2014 a ravivé chez ses camarades le triste souvenir du départ d'Eric Briot en novembre 2013 (voir magazine n°184). Sous l'impulsion du nouveau président des officiers des écoles militaires de Draguignan (EMD), le LCL Pierre Belleut, la famille d'Eric a été contactée pour nous réunir autour de sa sépulture en ce funeste anniversaire. En ce petit matin ensoleillé du vendredi 7 novembre, au cimetière paysagé de Draguignan, son père et sa soeur, son épouse et un couple d'amis serraient les rangs avec les autorités militaires, l'aumônier catholique Christian Heintz et ses camarades. Le colonel Philippe Mendez, en sa qualité de colonel adjoint représentait le général commandant les EMD ; il a su, comme l'an passé aux obsèques, trouver les mots simples et poignant pour raviver à notre mémoire le souvenir d'Eric que chacun d'entre nous avions croisé, à diverses occasions, au cours de nos carrières. Christian, notre bon Padre, à l'instar de Job (chapitre XIX), a pris la parole pour évoquer ce sentiment qui nous dépasse et qui nous poussait aujourd'hui à communier ensemble devant la sépulture d'Eric : l'espérance ! L'espérance n'a rien à voir avec l'espoir qui cède parfois la place à l'échec ! L'espérance est une certitude, elle donne la confiance, la foi et permet le juste exercice de la liberté… celui qui consiste bien à se donner sans cesse, librement, pour quelque chose de plus grand que soi ! « Puisse l'espérance qui nous rassemble aujourd'hui, morts et vivants, guider nos pas sur chacun de nos jours, ici, et après… ! ». En hommage, une gerbe commune EMD-Épaulette a été déposée sur la tombe d'Eric.

PS : des délais très contraints ainsi que des défaillances de réseaux informatiques ne m'ont pas permis d'alerter les adhérents locaux à temps pour cette réunion du souvenir, à qui je présente mes excuses. ■

Lieutenant-colonel (R) Michel Allo,
EMIA promotion LCL Félix Broche (1979-1980),
Président du groupement Épaulette pour le Var et les Alpes-Maritimes.

Eric Briot, 1960-2013

La famille, les autorités et amis. DR

> Groupement (37-41) Commémorer 14-18 à Tours

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, le LCL Philippe Pasteau (ART – EMIA – Cadets de Cherchell – 1994-1996) affecté à la DRHAT/SDG a fait une conférence le 6 novembre à l'Institution Marmoutier. Pour cette activité, il avait notamment convié l'ensemble des officiers de la place de Tours ainsi que les associations patriotiques locales. Le GDI Lefeuvre, général adjoint de la DRHAT, commandant des écoles de l'armée de Terre et DMD 37, ainsi que le GCA (2s) Norbert Molinier (TRN – ESMIA – Extrême-Orient – 1951-1952), l'avaient honoré de leur présence ce soir-là. Le président d'honneur de L'Épaulette lui a demandé de redonner sa conférence la semaine suivante, au lendemain des cérémonies patriotiques du 11 novembre. Il s'agissait de présenter aux résidents du Bocage (Tours-centre) comment la Touraine avait vécu la Première Guerre mondiale, en faisant mémoire du sacrifice des Tourangeaux tout en soulignant l'implication totale de la population dans la vie économique et sanitaire du pays, dans cette région éloignée des lignes de front.

DR GRP 37-41

Le LCL Philippe Pasteau et le GCA (2s) Norbert Molinier.

Rédacteur d'une plaquette pédagogique et d'un ouvrage historique sur le sujet (Cf L'Épaulette n°186, septembre 2014), le LCL Philippe Pasteau tente, en appui de la DMD 37, de développer le lien armée-nation en saisissant l'opportunité des célébrations du centenaire de la guerre 1914-1918.

Ce bref article est aussi l'occasion de donner des nouvelles à nos adhérents du GCA Molinier, retiré depuis trois ans en Touraine et qui continue de faire partager son enthousiaste patriotisme et sa culture historique à son entourage. ■

GBR (2s) Leroux
président du groupement 37-41

> Promotion Capitaine Cardonne (1975 - 1976) Assemblée générale à Bordeaux

La promotion Capitaine Cardonne (1975 - 1976) tiendra son assemblée générale le 28 mars 2015 à Bordeaux, 40 ans après notre baptême et la remise de nos sabres.

Notre dernière AG s'était déroulée à Tours en mai 2013, pour les adieux aux armes de notre camarade Ghislain de Tarlé.

Vous pouvez retrouver les sujets retenus à l'ordre du jour sur le site :
http://www.cardonne.net

Soyez-assurés que l'accueil, organisé par notre camarade Péchambert, sera à la fois, sérieux et convivial. ■

DR PROMOTION CARDONNE

Notre camarade Péchambert avec Gaillard et Fondacci.

...

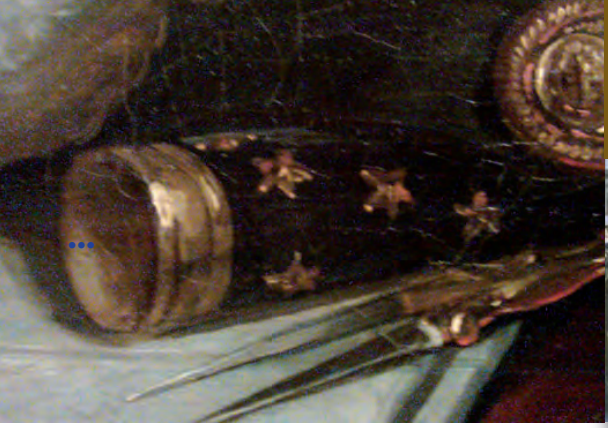

> Maréchal un jour

Vous trouverez les derniers conseils sur le blog du général (2s) Jean-François Delochre : http://marechalunjour.unblog.fr

HOTLINE

QUESTIONS / RÉPONSES DE CUGE

A ce stade de la préparation, je réponds davantage à des questions de calage car les candidat(e)s (au moins ceux qui travaillent !) ont assimilé les grandes lignes de la méthode de travail.
J'ai, à cet effet, mis en place une « hotline » où je réponds à des questions plus précises.
Je pense que ces réponses, que je rends génériques, ont leur place dans « Maréchal un jour ».

Dans le cadre du traitement des devoirs de CUGE, je constate, fréquemment, que les sujets nécessitent de prendre position sur une alternative de type « OUI-NON ». Or, lorsque je détermine les RUBRIQUES DU TABLEAU D'ÉTUDE, j'ai tendance, à vouloir les définir comme les choix possibles dans cette alternative.

Je me demandais si en faisant cela, je n'occultais pas une partie du champ d'étude et donc au final de la réponse ?

Pensez-vous que la définition des rubriques de cette façon est correcte ? Ou alors ma recherche des rubriques n'est pas assez élaborée ?

PS : Je regardais votre corrigé type de la CUGE 2, ou vous prenez les 2 grandes réponses possibles à la question que vous confrontez aux différentes situations ou il est possible d'avoir ce choix de réponse. Dans ce cas, est-ce le type de rubrique à définir en règle générale pour cette forme de question ?

C'est assez naturel comme approche... et c'est bien ce que je fais le plus souvent dans mes corrigés ou corrections.

Je l'ai déjà écrit plusieurs fois :

Les domaines déterminent le plus largement possible le champ couvert par le sujet.

Les rubriques permettent d'analyser la question.

Par exemple, dans le cas général que vous évoquez: *«Tel constat ou tel problème est-il significatif d'une mutation de...? »* (Forme générique d'un sujet).

Les rubriques seraient sommairement : *« Ce qui tend à prouver que tel constat ou tel problème est significatif d'une mutation de... » [R1] ; « Ce qui tend à prouver que tel constat ou tel problème s'inscrit plutôt dans une simple évolution de... »* [R2] ; pour mettre un grain de prospective1, toujours intéressant : « Ce qui pourrait montrer qu'une *inflexion dans tel sens est cependant possible à terme... »* [R3].

A partir de là on voit bien que l'on a une pré-analyse assez complète qui correspond à ce que doit faire un bon esprit analytique. Déboucher ensuite sur un plan comme « Certes on peut penser que pour les raisons (R1) on assiste à une mutation. Pourtant en observant (R3), on constate que si une inflexion est possible à terme elle n'est pas d'actualité. Mais ce sont bien les éléments de (R2) qui montrent qu'actuellement nous restons dans le cadre d'une simple évolution. » est assez naturel.

1. Dans ce type de sujet, il est toujours maladroit, voire assez suicidaire, de répondre de façon manichéenne. Il faudra nécessairement nuancer au risque de s'exposer à des contradictions dans sa démonstration… car tout est rarement blanc ou noir !

Le croisement des rubriques et des domaines fournit nécessairement les clefs de la réponse.

L'outil méthodologique de la RE est présenté de manière très séquentielle or notre cerveau est plutôt itératif... Alors laissons-le faire à partir du moment où l'on a bien décortiqué le sujet en étant sûr d'avoir tout envisagé (au moins le maximum). Enfin, ce n'est pas un brouillon, destiné à s'assurer de votre capacité à suivre à la lettre une check-list, qui sera corrigé le jour du concours, mais bien votre prose finale.

Comme disent les cavaliers : « En avant, calme et droit ! »

Est-ce clair pour vous ?

Je ne sais si c'est le cas pour la majorité, mais cette partie de la méthode est toujours celle qui me pose le plus de problème.

Par contre, je pensais que la dimension prospective ou évolution-tendance serait plutôt en appui de la position défendue et donc qu'il fallait plutôt la mettre en 3e partie.

Mais si je comprends correctement, vous atténuez la position non retenue ou qui serait celle d'une analyse simpliste, par la position tendance que vous renforcez en 3e partie avec la position qui correspond à l'orientation retenue ?

Vous avez parfaitement compris mon exemple... qui n'est qu'un exemple, car il y a d'autres structures possibles de démonstration.

Dans mon sujet générique, la question porte sur un positionnement face à une alternative concernant le présent, il faut donc répondre à la question précise et ne pas dériver en terminant par ce qui pourrait arriver demain, alors que l'on veut savoir ce qu'il en est aujourd'hui (*« est-il »* nous place dans le présent)... Attention !

Concernant les travaux de synthèse, j'ai systématiquement le réflexe de me lancer dans un plan du type DEM :

1. *Constats*
2. *Problèmes*
3. *Solutions*

Mis à part pour l'exercice 3 qui avait une idée maitresse imposée et qui et ne correspondait pas totalement à ce type de plan, pour tout le reste ce plan pouvait (à mon avis) fonctionner.

Si on avait choisi une autre idée maitresse pour l'exercice 3, on aurait pu adapter ce type de plan.

Pensez-vous donc que ce genre de plan est un passe partout pour les devoirs de synthèse ?

Se fixer un plan type « passe partout » conduit à standardiser indirectement les questions posées. Or les épreuves soumises imposent une réponse précise et donc plus fine que celle fournie par un plan polyvalent.

A une question du type « mettant en lumière les caractéristiques principales de... », si vous employez votre plan avec une partie « solutions », vous êtes partiellement hors sujet... car on ne vous demande pas les solutions à des problèmes mais un bilan de l'existant!

De même, si vous devez évoquer les « perspectives », un historique de la situation risquerait d'être hors sujet.

En résumé : à LA question il faut apporter LA réponse et non pas UNE réponse.

Cette remarque est perverse : « Si on avait choisi une autre idée maitresse pour l'exercice 3, on aurait pu adapter ce type de plan. » en effet, c'est le plan qui sert l'IM et non pas le contraire...

ATTENTION, virage dangereux !

...

•••

En SD2, j'ai réalisé un plan en deux parties avec les idées suivantes :
ID1 : Les difficultés à agir de manière autonome (financier / industriel / politique)
ID2 : Une nouvelle dynamique (politique / BITD / gouvernance).

Avant que je fasse ce choix (né dans une relative douleur !), je partais pour un plan plus classique, à savoir :

ID1 : Le constat de la situation actuelle.
ID2 : Les difficultés de l'Europe de la défense (structurelles / conjoncturelles).
ID3 : Les perspectives de l'Europe de la défense (ou solutions).

Ce choix des deux parties a-t-il été judicieux ? Existe-t-il des sujets qui, du fait de leur formulation, méritent, plus que d'autres, d'être traités en 2 parties ?

De plus, « mettre en relief les caractéristiques de... » signifie pour moi faire un point de situation sur la situation actuelle et empêche de développer les perspectives à court ou moyen terme. Est-ce là aussi juste, ou trop restrictif ?

Enfin, et cela sera ma dernière question, dans le cas où un dossier (avec ses nombreuses pièces) va dans une certaine mesure à l'encontre de l'actualité, doit on en faire mention ? Dans le cas de ce dossier, fallait-il mentionner que la crise ukrainienne allait à l'encontre de ce désengagement (renforcement en hommes et blindés) ? Finalement, l'actualité peut-elle être ajoutée aux informations présentes dans le dossier ?

Je vais essayer de répondre de manière concise à vos questions :

1. Les plans en 2 ou 3 parties : il n'y a pas de règle et c'est bien là la seule règle ! L'erreur à ne pas commettre et de se focaliser sur un plan en 3 parties jusqu'à faire un découpage artificiel. En synthèse, contrairement à la CG on est souvent conduit par la nature des questions à faire un plan analytique. Il n'y a donc pas la même exigence « démonstrative » qu'en CG. Votre proposition en 2 parties de 3 IS ne me choque pas. J'attends la lecture détaillée.

2. Sur le point de *« mettre en relief... » :* là encore pas de règle absolue, le dossier guide. Si à la lecture du dossier (ce n'était pas le cas ici) il apparaît qu'une des caractéristiques est la mutation en cours vers de nouveaux objectifs, les perspectives auront leur place. Chaque sujet est unique et a ses propres caractéristiques à respecter. Il ne faut surtout pas, en SD, *« mettre son grain de sel »* dans la fiche (sauf en ouverture où une remarque est possible et dans l'avis personnel dont c'est l'objectif !).

3. Si un évènement majeur d'actualité *« impacte »* le dossier, il est possible et même souhaitable de le signaler en préambule. Par exemple: *«...du fait de l'antériorité des pièces du dossier, les impacts récents de la crise ukrainienne sur les relations entre l'Occident et la Russie ne sont que partiellement pris en compte. »* En aucun cas (cf. ci-dessus) vous ne devez aller au-delà en ajoutant des commentaires personnels.

Retrouvez la suite des questions sur le blog :
http://marechalunjour.unblog.fr

CAP 2C
L'appui reconversion de vos associations

> Courriel : sareconversion@lepaulette.com

Retex de la journée du

Jeudi 12 février 2015

au Cercle National des Armées (Paris 8e)

CAP VERS UNE 2e CARRIÈRE !

Le 12 février 2015, la 5e édition de la journée annuelle d'information à la reconversion, CAP 2C, s'est tenue au Cercle National des Armées. Cette édition a connu un beau succès avec une participation de l'ordre de 130 camarades dont plus de 40 « Terriens », et parmi eux une majorité de ressortissants de L'Épaulette.

Pour la troisième année, grâce à une synergie complète des associations organisatrices, toutes les catégories d'officiers des trois armées et de la Gendarmerie ont été conviées. Cette dynamique nous amène à être confirmés comme des acteurs à part entière par les institutionnels de la gestion du personnel officier et de la reconversion. À l'invitation de l'agence de reconversion de la défense (ARD), nous avions participé à la réunion d'information du 4 décembre dernier dans un amphithéâtre Foch comble à l'école militaire. Dans la même logique de complémentarité « gagnant-gagnant », l'ARD était évidemment des nôtres le 12 février, en présence de son directeur, le général Arnaud Martin, et du général (2s) Michel de Lisi qui anime la mission de reconversion des officiers (MRO).

Cette journée d'information cherchait à informer concrètement tous les officiers qui se posent la question d'un départ de l'institution ou qui se sont déjà lancés, et ce, quel que soit leur degré d'avancement dans leur réorientation. Pour couvrir ce large spectre, nous avons procédé en deux étapes.

La matinée, ouverte par le GCA (2s) Hervé Giaume, président de L'Épaulette et pilote de la plateforme CAP2C, a été centrée sur le « départ de l'institution » et l'après-midi sur les « paysages de l'entreprise ». Tout d'abord, les responsables des ressources humaines de chaque armée ont présenté à leurs « ressortissants » les grandes lignes de leur politique de départ et ses modalités. Ensuite, une quinzaine de témoignages, en 5 ateliers par groupes d'âges, sont venus ensuite mettre de la chair et du vécu à ces problématiques.

Après un déjeuner convivial, l'officier de liaison au MEDEF a présenté l'état du marché du travail. Puis une table ronde de directeurs et de consultants des ressources humaines a permis de dessiner le paysage de l'employabilité et du recrutement. Enfin, les participants ont pu suivre 2 des 5 ateliers centrés sur les principales branches d'activité (des grands groupes à l'entrepreneuriat), et de prendre la mesure de parcours récents d'officiers au sein de l'entreprise.

Après la conclusion de l'amiral François Dupont, vice-président de l'AEN, les participants ont évalué positivement le bilan d'une journée de haute intensité, en phase avec les objectifs des organisateurs et les attentes de chacun.

Rendez-vous à l'édition 2016 ! Si, d'ici là, vous vous interrogez ou êtes déjà en route, en parallèle de vos démarches officielles, rapprochez-vous de votre association et du SαR. ■

Gal (2s) Marc Delaunay
Délégue général de L'Épaulette

> **La prochaine édition** aura lieu à Paris (CNA) le jeudi 11 février 2016 (journée), avec :

> **Des agences et cabinets extérieurs** signataires de partenariats avec le SαR.

> **Des syndicats professionnels,** clubs et réseaux de dirigeants, des professionnels individuellement engagés dans l'aide à la reconversion des militaires.

> **Responsables réseau :** Albane de Certaines (externe) et Maryse Brégy (interne).

SαR
Service Appui Reconversion
> Un réseau pour vous épauler <

Une application locale de SαR en Maine et Loire

par le colonel (er) Laplace

Le projet 2013 – 2015 de L'Épaulette marque un effort particulier sur la reconversion qui se traduit par une contribution déterminante à la montée en puissance du dispositif inter-associations CAP2C et la mise sur pied de la structure SAR Épaulette. Lors de la table ronde de l'AG 2014, j'avais présenté « une approche de la reconversion » élaborée conjointement avec le Gal (2S) Didier Simon dans le cadre de nos fonctions respectives au sein de L'Épaulette, de l'ANOCR et de l'association Implic'Action.

Rappelons en brièvement quelques conclusions : « s'entraider, c'est continuer de servir » : la reconversion est un défi commun, « de la réflexion initiale à la mise en œuvre d'un projet professionnel » : la démarche associative s'inscrit résolument en complémentarité avec le dispositif institutionnel, « la mise en synergie des réseaux » est un facteur d'efficacité (les 3 cercles), « chacun est acteur de sa propre reconversion » : l'individu au centre du dispositif.

Démultiplier en région les actions conduites au niveau national revient à mettre en œuvre des solutions locales, adaptées au tissu socio-économique local en liaison avec le dispositif associatif et institutionnel local.

En Maine et Loire, l'appui associatif à la reconversion privilégie la capitalisation progressive sur des acquis à la mise en œuvre d'une organisation complexe qui ne garantirait pas pour autant une plus grande efficacité.

Après un bref aperçu du cadre de l'action, un premier bilan d'activités depuis l'AG 2014 de L'Épaulette permettra de dégager quelques axes d'effort pour les mois à venir.

1. Un situation moins homogène qu'il n'y parait : Le Maine et Loire : un département et quatre zones géographiques.

Angers est bien situé au centre d'un département dont les limites sont à moins d'une heure de route et assez proches de celles de l'Anjou historique du XVIe siècle. En dépit de cette situation qui pourrait laisser penser à une relative homogénéité facilitant une forme de « centralisme local », il est commu-

...

••• nément admis que le Maine et Loire s'articule en quatre zones distinctes : la métropole Angevine (23e agglomération française), le Choletais, le Saumurois et le Segréen. L'histoire, la géographie, l'économie, la sociologie offrent des champs d'étude intéressants pour expliquer ce phénomène qu'il n'est pas envisageable de développer ici. C'est un fait, une donnée de base pour l'action.

Angers : le centre de gravité du MINDEF en Pays de la Loire.
Siège d'une Base de Défense qui soutient des entités de tous les états-majors et direction de service, c'est à Angers que se trouve donc le siège local des services institutionnels de soutien à la condition du personnel et à la reconversion, interlocuteurs indispensables du dispositif associatif. C'est aussi une garnison de plus de 2 500 personnels civils et militaires de l'armée de Terre, de la Gendarmerie, du SID et des autres services interarmées.

Saumur : du Pôle Cavalerie au Pôle saumurois.
Articulée autour des Ecoles Militaires de Saumur et incluant le Camp de Fontevraud où stationne le 2°RD RNBC, cet ensemble d'unités relevant majoritairement de l'armée de Terre constitue le deuxième pôle défense en Maine et Loire avec un effectif qui dépasse les 1 500 permanents. Le cheval y est moins visible, mais reste présent dans la culture locale.
Les efforts déployés récemment par les commandants des Ecoles du génie et de Saumur ont contribué à rapprocher les deux pôles. Mais il faudra encore quelques efforts pour rapprocher les sections « saumuroises » et « angevines » des associations militaires.

Le Choletais : hors gendarmerie, il n'y a aucune présence militaire d'active à Cholet. L'environnement local n'en est pas moins favorable et ouvert à l'institution. Les liens réguliers entretenus par l'Ecole du génie avec la ville de Cholet y contribuent. La cérémonie « Une Ville, Un Drapeau, Un Héros » le 6 septembre 2014 les ont illustrés. Le socle des réseaux se situe donc dans l'inter-associatif et les anciens militaires impliqués dans le tissu professionnel, associatif et électif local. Le dynamisme économique y est perceptible.

Le Segréen : à l'instar du choletais, les acteurs de la Défense y sont peu présents et cette partie du département se caractérise par un faible taux de chômage (voire le plein emploi pour certaines catégories professionnelles) qui illustre un dynamisme économique local. Mais, il ne doit pas occulter les difficultés liées à l'emploi des séniors et au chômage de longue durée.
S'il apparaît ainsi que les « anciens militaires » sont plutôt concentrés dans les secteurs d'Angers et de Saumur, les zones économiques les plus porteuses seraient plutôt dans le choletais et le segréen. Mais ce paradoxe apparent ne doit pas masquer l'attractivité de Nantes ou Paris qui sont facilement accessibles depuis Angers.

2. Des actions concrètes pour s'inscrire dans la durée :
De bonnes relations avec l'Antenne Défense Mobilité de la Base de Défense : facilité par des relations antérieures positives, ce préalable indispensable a été réalisé sans délai dès le début de l'année 2014. Il a permis la participation d'animateurs au Forum Emploi organisé par l'ADM dans les locaux et avec l'appui du 6ème Régiment du Génie.
La confiance du commandement local : la qualité des échanges personnels et la juste perception des rôles de chacun permet d'être accessible en toute transparence pour le personnel qui le souhaite hors du cadre normal du service ou lors d'interventions comme celle programmée aux Ecoles Militaires de Saumur en mai 2015.
La synergie inter-associations : le point de départ est une relation personnelle d'animateurs qui se retrouvent au sein de plusieurs associations. CAP2C est déclinée localement par la participation active des représentants locaux de L'Épaulette, de l'ANOCR ; chacun étant membre de l'autre association. Cette synergie a été étendue à l'automne 2014 à la Saint-Cyrienne et à l'ASAF (Association de Soutien à l'Armée Française) par l'activation d'un comité d'entente informel qui se réunit tous les 2 à 3 mois.
La création de « groupes » sur les réseaux professionnels LinkedIn et Viadéo dans le cadre d'Implic'Action contribue aux liens entre les candidats et leurs référents identifiés ou potentiels. Cependant, au niveau local, le contact direct est le plus souvent privilégié… et souhaitable.
La constitution d'un « vivier de référents » est en cours. Il regroupe en particulier des actifs (avec ou sans liens avec la Défense) et des retraités qui apportent leur connaissance du tissu local (en particulier au sein de l'ANOCR).
L'utilisation de la plateforme MESEPI (« Maison d'échange des savoirs d'expérience et des pratiques entre individus ») pour constituer un vivier d'expériences et de savoirs utiles dans le cadre de la reconversion.

3. Des axes d'effort pour l'avenir :
Il s'agit de poursuivre dans une dynamique constructive au profit des candidats à la reconversion en améliorant les outils et en élargissant progressivement le cercle des partenaires.
Organiser le brouillard de l'information : les réseaux professionnels (LinkedIn, Viadeo) et leurs groupes, les sites internet institutionnels (Défense Mobilité, Pole Emploi, etc…) ou non (APEC, …), associatifs (CAP2C, SAREpaulette, ANOCR, ….) ou privés (Cadremploi,…) sont autant de mines d'informations complémentaires ou redondantes. Il semble utile de guider les candidats dans leur exploration qui peut être fastidieuse ou déroutante.
Consolider le réseau CAP2C local par l'établissement de liens durables avec les correspondants de l'AEA et de l'AEN au sein du comité local informel d'entente ; puis élargir à d'autres associations (IHEDN, UNSOR, UNOR,…).
Poursuivre les initiatives pour une meilleure synergie CAP2C/Implic'Action dont la complémentarité n'est plus à démontrer, mais encore à expliquer.
Mieux définir les contours de partenariats locaux avec des acteurs socio-économiques aussi importants que les chambres consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture,…), les représentants locaux des organisations professionnelles (MEDEF, CGPME,…).
On pourrait indiscutablement allonger la liste à l'envi tant le défi est passionnant. Mais la consolidation progressive impose de marquer des efforts temporaires, car il s'agit bien de s'inscrire dans la durée.
Il importe aussi de bien développer une action globale et combinée au profit de tous les militaires quels que soient leurs unités et services d'appartenance ou d'affectation, mais aussi leurs catégories, leurs grades et leurs statuts.
Mais le réalisme reste de mise dans une situation économique où pour reconvertir d'un côté, il faut pouvoir « embaucher » de l'autre. Je place volontairement des guillemets, car il n'y a pas que les CDI/CDD dans le monde du travail, mais ceci est un autre sujet. ■

Colonel (er) François Laplace
Promotion Ltn Bernard de Lattre de Tassigny EMIA 1984 - 85

> Le Service Appui Reconversion (SαR)
Cellule interne d'appui à la reconversion des officiers

L'Assemblée Générale 2014 de L'Épaulette a entériné la création du Service Appui Reconversion (SαR) destiné à aider nos camarades de l'armée de Terre, de la Gendarmerie, des services communs dans leur transition vers une activité civile.

Conforme aux statuts de l'association, sa mission est de procurer aux adhérents de L'Épaulette - et à leurs familles - le concours moral et matériel dans cette phase délicate à l'issue d'un parcours militaire.

Le SαR est activé par L'Épaulette à compter de l'automne 2014.

En accord avec cinq autres associations partenaires, L'Épaulette pilote et déploie par ailleurs le projet de plateforme CAP2C (Cap 2e Carrière). Cette structure inter associative de coordination et de mutualisation facilite l'échange d'informations entre tous les acteurs concernés : adhérents ou non, associations et structures partenaires, organismes publics ou privés, prestataires référencés.

L'Épaulette s'appuie sur l'expertise de six prestataires spécialisés pour remplir sa mission d'accompagnement des officiers candidats à la reconversion vers le secteur civil. Des accords de partenariat viennent d'être signés avec quatre spécialistes de l'outplacement, un cabinet de perfectionnement en langues et une société de portage salarial.

Des partenaires

> Quatre cabinets conseil, spécialistes de la reconversion dans le civil : Cap Civil (www.capcivil.com), Dessein de Carrière (desseindecarriere.com), Grandir (www.grandir.fr) et Creach consulting (www.creach-consulting.fr). Ces cabinets proposent des prestations d'accompagnement à la reconversion : bilan de compétences, ateliers techniques, stages individuels ou collectifs, appui à la recherche d'emplois…

> Une société de portage salarial : HPR Ressources (www.portage-hpr.com). Outre une formule de salariat, ce prestataire propose la prise en charge complète de la gestion administrative de missions réalisées par des professionnels indépendants auprès de leurs clients. Il délivre également à la demande des conseils financiers et un soutien juridique.

> Un prestataire de formation en langues : Elika Language and Training (www.elikatraining.com) est engagé de longue date auprès des militaires en reconversion. Il propose des cours de perfectionnement, des formations en anglais des affaires ou des sessions spécialisées par domaines de compétences professionnelles : techniques commerciales, informatique et sciences techniques, aéronautiques, marchés publics, marchés internationaux.

Organisation et fonctionnement

Nouveau service offert par L'Épaulette, le SαR est mis sur pied, dans le cadre de son plan d'action 2013-2015, par le siège et est animé par l'ensemble de son réseau.

Une permanence physique est assurée au siège par l'ADC

DR EMA

Avec le concours de la cellule interne CAP2C, l'appui réseau pour faciliter la reconversion pour tous les officiers est une réalité hebdomadaire, renforcée chaque année par une journée de témoignages et d'échanges ouverte avec tous nos partenaires.

(er) Maryse Brégy les mardis et jeudis. Le SαR est joignable à tout moment (téléphone et courriel). **La page « reconversion » du site internet et le blog de l'association** diffusent les informations utiles aux adhérents et personnel officier éligible (recrutements SD, tardif et OSC). Des activités majeures sont proposées :

• Le conseil : une équipe de « référents » civils et militaires est disponible pour apporter son expérience aux candidats à tous les stades de la reconversion. Un annuaire des référents est disponible au SAR sur demande des candidats.

• L'appui réseau : Le SαR agit au sein d'un réseau inter associatif ouvert au monde socioprofessionnel. Il est membre de la plateforme CAP2C **(www.cap2c.org),** opérationnelle depuis juin 2014, qui centralise un ensemble d'informations professionnelles utiles pour les militaires dans le cadre de leur reconversion. ■

CARNET

MARIAGE

> *Virginie,* docteur en médecine, fille du Lieutenant-colonel Pascal **TRUSCH** (EMIA-Lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny-84/85) et de Madame, avec Monsieur Matéo SCHMITT, ambulancier, le 5 juillet 2014 à Ecrouves. ■

> *L'Épaulette adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.*

NAISSANCES

> *Louis, n*euvième petit enfant du Chef de bataillon Gilles **CHEVALIER** (OAEA-Lieutenant Malassen-78/79) et de Madame, au foyer de Elodie et Dominique CHEVALIER, le 17 mars 2013 à Reims.

> *Lucas,* dixième petit enfant du Chef de bataillon Gilles **CHEVALIER** (OAEA-Lieutenant Malassen-78/79) et de Madame, au foyer de Laura et Dimitri CHEVALIER, le 15 juin 2013 à Rouen.

> *Solène,* onzième petit enfant du Chef de bataillon Gilles **CHEVALIER** (OAEA-Lieutenant Malassen-78/79) et de Madame, au foyer des Capitaines Virginie CALMETTE et Romuald CHEVALIER, le 1er décembre 2013 à Montauban.

> *Clément,* douzième petit enfant du Chef de bataillon Gilles **CHEVALIER** (OAEA-Lieutenant Malassen-78/79) et de Madame, au foyer de Tuta et Bertrand CHEVALIER, le 2 mars 2014 à Rennes.

> *Jeanne,* quatrième petit enfant du Général **Frank LE BOT** (ABC-EMIA-Capitaine de Belsunce-76/77) et de Madame, au foyer de Pierre et Marie BEGRAND-LE BOT.

> *Louis,* deuxième petit enfant du Général Jacques **RENAUD** (EMIA-Général Laurier-78/79) et de Madame, au foyer du Capitaine François RENAUD (ESM-Promotion Capitaine Beaumont) et de Suvi, née JARVELA, le 5 avril 2014 à Saint-Paul (Réunion).

> *Simon,* troisième petit enfant du Général Jacques **RENAUD** (EMIA-Général Laurier-78/79) et de Madame, au foyer du Médecin Capitaine Antony RADAVIDSON (Promotion Jules Emily) et de l'Infirmière de classe normale Aurélie RADAVIDSON, née RENAUD, le 16 avril 2014 à Royat.

> *Eloi,* treizième petit enfant du Chef de bataillon Gilles **CHEVALIER** (OAEA-Lieutenant Malassen-78/79) et de Madame, au foyer de Elodie et du Chef d'escadron Dominique CHEVALIER, le 28 juillet 2014 à Reims.

> *Victoire,* cinquième petit enfant du Lieutenant-colonel Alain **PHILIPPOT** (EMIA-Capitaine Cozette-80/81) et de Madame, au foyer de Monsieur et Madame Thierry PHILIPPOT, le 13 août 2014.

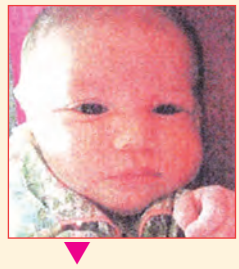

> *Victoire-Jeanne,* sixième petit enfant du Lieutenant-colonel **Alain PHILIPPOT** (EMIA-Capitaine Cozette-80/81) et de Madame, au foyer de Monsieur et Madame Alexandre PHILIPPOT, le 21 septembre 2014.

> *Alexandre,* fils du Capitaine Cédric **RIZZO** (MAT-OSC-01) et de Madame, le 28 septembre 2014 à Saumur.

> *Lise,* premier arrière petit enfant du Général André **CHOFFEL** (INF-ESMIA-Union Française-52/53) et de Madame, au foyer du Docteur Jennifer CHOFFEL et de Antoine LEONARDI, le 28 septembre 2014 à Montpellier.

> *Raphaël,* petit-fils du Lieutenant-colonel Jean-Louis **CAMISULI** (ART-EMIA-Capitaine de Belsunce-76/77) et de Madame, au foyer de Monsieur et Madame RIOULT-CAMISULI, le 11 octobre 2014 à Asnières-sur-Seine.

> *Claire,* petite-fille du Lieutenant-colonel Jean-Louis **CAMISULI** (ART-EMIA-Capitaine de Belsunce-76/77) et de Madame, au foyer de Monsieur et Madame FEUGIER-CAMISULI, le 14 octobre 2014 à Doha (Qatar).

> *Thomas,* quatrième arrière petit enfant du Lieutenant-colonel Dominique **MUSSEAU** (TRS-EMIA-Capitaine Cozette-80/81) et de Madame, au foyer de Mathilde et Guillaume ETIEVANT, le 6 novembre 2014 à Lyon.

> *Chloé,* petite-fille du Lieutenant-colonel Pascal **TRUSCH** (EMIA-Lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny-84/85) et de Madame, au foyer de Elodie TRUSCH et Arnaud MONTAGNIER, le 9 novembre 2014 à Nancy.

> *Tristan,* quatrième petit enfant du Général Jacques **RENAUD** (EMIA-Général Laurier-78/79) et de Madame, au foyer du Capitaine François-Xavier FRIEDLING (ESM-Promotion Capitaine Beaumont) et de Morgan, née RENAUD, le 24 décembre 2014 à Pau.

> *Lison,* quatrième petit enfant du Colonel René **CARLETTO** (EMIA-Général Laurier-78/79) et de Madame, au foyer de François et Madame CARLETTO, le 25 décembre 2014 à Belfort.

> *Antoinette,* troisième petit enfant du Lieutenant-colonel Dominique **SKRZYPEK** (MAT-EMIA-Lieutenant Borgniet-83/84) et de Madame, au foyer du Capitaine Astrid BRIE-SKRZYPEK (EMCTA-Lieutenant-colonel Lantenois-06/07) et du Lieutenant Gaël BRIE (air), le 21 janvier 2015 à Orléans.

> *Julien,* troisième petit enfant du Lieutenant-colonel François **DERLAND** (INF-EMIA-Du Guesclin-66/67) et de Madame, au foyer de Cyrille et Christophe DERLAND, le 4 février 2015 à Pau. ■

> *L'Épaulette adresse ses félicitations aux heureux parents et grands-parents.*

DÉCÈS

> Lieutenant-colonel Marcelin **LALAURIE** (GEN-Maginot et ses Cadets-39/41), le 26 août 2011 à Arcachon.

> Lieutenant Raymond **MAILLET** (GND-50), le 16 décembre 2011 à St André de Cubzac.

> Madame Hélène **JOUBERT,** épouse du Chef d'escadrons Thomas-Gérard JOUBERT (ABC-EMIA-Grande Guerre-97/99), le 11 décembre 2013.

> Colonel Marcel **DARTHOUT** (MAT-ESMIA-Ceux de Dien Bien Phu-54), le 10 mars 2014 à Paris.

> Madame Simone **JOUBERT,** veuve du Lieutenant-colonel Albert **JOUBERT** et grand-mère du Chef d'escadrons Thomas-Gérard **JOUBERT** (ABC-EMIA-Grande Guerre-97/99), le 9 avril 2014.

> Lieutenant-colonel Jean-Yves **MERCIER** (MAT-OAEA-77), le 23 mai 2014 à Saint-Raphaël.

> Madame **COSNEFROY**, veuve du Général Jean-Louis COSNEFROY (MAT-OA), le 1er décembre 2014.

> Colonel Michel **BROCARD** (TRN-OAEA-60), le 9 novembre 2014 à Neung-sur-Beuvron.

> Colonel Gilbert **TOURNIAYRE** (INF-ESMIA-Maréchal de Lattre-51/52), le 11 novembre 2014 à Vannes.

> Colonel François **DEMARAIS** (GND-52), le 11 novembre 2014 à Marcq-en-Baroeul.

> Madame Helgard **DUPONT**, le 25 novembre 2014 à Herrlisheim.

> Capitaine Bernard **CHAGROT** (ESMIA-Maréchal de Lattre de Tassigny-51/52), le 28 novembre 2014 à Nantes.

> Colonel Jean **GAUNET** (TRN-EMIA-Victoire-45/46), le 2 décembre 2014 à Tours.

> Jean-Benoît **ALIS,** premier petit enfant du Colonel Emmanuel ALIS (EMIA-Serment de Koufra-61/62), décédé accidentellement le 5 décembre 2014, à l'âge de 27 ans.

> Madame Solange **ROUVIER,** le 6 décembre 2014 à Fuveau.

> Colonel Jean-Pierre **SEGUELA** (TRN-ESMIA-Terre d'Afrique-59), le 23 décembre 2014 à Lherm.

> Lieutenant-colonel Christian **ALATA** (INF-EMIA-Général Brosset-73/74), le 3 janvier 2015 à Romans-sur-Isère.

> Lieutenant Marcel-René **GIUDICELLI** (INF-59), le 13 janvier 2015 à Porto-Vecchio. ■

> L'Épaulette partage la peine des familles éprouvées par ces deuils et leur adresse et leur renouvelle ses condoléances attristées.

MESURES NOMINATIVES

JORF du 26 août 2014
Arrêté du 20 août 2014
portant admission d'officiers dans le corps des commissaires des armées

Par arrêté du ministre de la défense en date du 20 août 2014, sont admis, sur leur demande, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans le corps des commissaires des armées, en qualité d'officier de carrière ou servant sous contrat, à la date du 1er septembre 2014, les officiers dont les noms suivent par ordre alphabétique :
- Stéphane AMATI - Abdelkader AOUFI - Jonathan ARNAUD - Marc-Antoine ARTIELLE - Alexandra AURIÈRES - Béatrice AUSTRY - Romain BARATEAU - Philippe BARTIER - Thomas BEAUREPAIRE - Claire BERTHELOT - Nicolas BERTHOMMÉ - Philippe BÉS de BERC - Fanny BESSELIEVRE - David BIDOSSE - Denise CALISTI - Gaëlle CALTEAU - Hugues CARRELET de LOISY - Marie CASTILLON - François CHOTARD - Marie-Laure CHRIQUI - Ludovic DAUENDORFFER - Emeline DESSIOUX - Charlène DUPIN - Jérôme DURU - Alice ESCOBAR - Benoît FEDRICQ - Sophie GAIRAUD - Yann GARTNER - Jean GOURNAY - Fabienne GRIMAULT - Laetitia GRIVART - Marine GUITTONNEAU - Laetitia JOFFROY - Joséphine JUES - Camille LAJOUS - Christophe LEMAGNENT - Guillaume LERICOLAIS - Cédric LIGEONNET - Benoît MALGORN - Caroline MARCHAL - Perrine MAZIN - Alice MELARD - Nicolas MESCHKUTAT - Benjamin MEYER - Delphine MICHAUD - Stéphane MONNARD - Maxime MORALES - Sébastien MOULIN - Marie MOZZICONACCI - Hervé NICOLAS - Fanny NONON - Mickael PELMAR - Paul PILLERI - Nathalie RIQUEBON - Gauthier RISSER - Patrick ROLLAT - Benjamin ROUSSAT - Odile SABIUS - Frédéric SANZ - Cyrille SILLET - Etienne SONGUE MINEH - Fanny SORY - Caroline TÖRÖK - Jacques TROTIN - Gabrielle VERNET - Cécile VIGOUROUX.

JORF du 13 décembre 2014
Décret du 11 décembre 2014
portant nomination et promotion dans l'armée active

ARMÉE DE TERRE
OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des officiers des armes
Au grade de colonel
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- les lieutenants-colonels : Xavier CLOCHARD (TDM/INF)– Stéphane USÉO (TDM/INF).

Au grade de lieutenant-colonel
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- les commandants : David MAËRTENS (ART) – Jean FERNEX de MONGEX (ABC) – Philippe BAILLÉ (GEN).

Au grade de commandant
A compter du 1er décembre 2014

- le commandant sous contrat Bertrand GUÉRIN (ABC), rang du 1er décembre 2013.

Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- les capitaines : Thomas METAIRIE-FRANÇOIS (TRS) – Jean Sun LUIGGI (MAT) – Aurélie BONAVENT (MAT) – Sébastien SMYKOWSKI (MAT).

Corps technique et administratif de l'armée de terre
Au grade de colonel
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- le lieutenant-colonel David PROUVOST.

Au grade de lieutenant-colonel
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- le commandant Franck JOSEPH.

OFFICIERS SOUS CONTRAT
Corps des officiers des armes
Au grade de commandant
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- les capitaines : Jean-Noël PRAT (TRN) – Sébastien COFFRAND (INF) – Arnaud BEUCHER (GEN).

Corps technique et administratif de l'armée de terre
Au grade de commandant
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- le capitaine Frédéric SCHERRER.

JORF du 20 décembre 2014
Décret du 18 décembre 2014
portant affectation d'officiers généraux
GENDARMERIE NATIONALE

- M. le général de brigade Pascal PAGES XATART PARES est nommé adjoint au directeur à la direction de la protection et de la sécurité de la défense.

JORF du 20 décembre 2014
Décret du 19 décembre 2014
portant promotions et affectations,

...

••• **nominations et affectations, promotions et nominations dans la 1re et la 2e section d'officiers généraux**
Article 2
Est promu dans la 2e section des officiers généraux de l'armée de terre :
Au grade de général de division
Pour prendre rang du 1er janvier 2015
- M. le général de brigade Louis BOYER.

JORF du 21 décembre 2014
Décret du 19 décembre 2014 portant promotion et nomination dans l'armée active

GENDARMERIE NATIONALE
OFFICIERS DE CARRIÈRE
Corps des officiers de gendarmerie
Au grade de colonel
Pour prendre rang du 1er janvier 2015

- les lieutenants-colonels : Georges FOURCADE - Jean-François MOREL.

Pour prendre rang du 1er mai 2015

- les lieutenants-colonels : Benoît GUYON - Gil ROCHETEAU - Emmanuel GERBER - Frédéric MADELÉNAT.

Au grade de lieutenant-colonel
Pour prendre rang du 1er mars 2015

- le chef d'escadron Pierre MICHON.

Pour prendre rang du 1er juin 2015

- les chefs d'escadron : Sébastien MAHEY - Bertrand DUTHEIL.

Pour prendre rang du 1er octobre 2015

- les chefs d'escadron : Patrick JOUAN de KERVENOAËL - Philippe THOURET.

Au grade de chef d'escadron
Pour prendre rang du 1er juin 2015

- le capitaine Nicolas IMBERT.

Corps technique et administratif de la gendarmerie nationale
Au grade de lieutenant-colonel
Pour prendre rang du 1er août 2015

- le commandant Philippe BELGRAND.

JORF du 11 février 2015
Décret du 9 février 2015 portant promotion dans la réserve opérationnelle
ARMÉE DE TERRE
Corps des officiers des armes
Au grade de colonel de réserve
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- les lieutenants-colonels de réserve : Bruno MISSET (ABC) - Dominique DUPIN (ART) - Jean WEBRE (INF) - Jean-Louis FARDEL (TRN).

Corps technique et administratif de l'armée de terre
Au grade de lieutenant-colonel de réserve
Pour prendre rang du 1er décembre 2014

- le commandant de réserve Louis TRIT-SCHLER. ■

> L'Épaulette adresse ses félicitations aux nouveaux promus et décorés.

JORF du 24 février 2015
Arrêté du 13 février 2015 portant attribution du brevet technique d'études militaires supérieures

Le brevet technique d'études militaires supérieures est attribué, à compter du 1er novembre 2014, aux officiers lauréats du concours de l'Ecole de guerre 2012 ci-après désigné :

ARMÉE DE TERRE
Corps des officiers des armes

- Les commandants : Olivier BAYADA - Sylvain BÉNARD - Thomas BILLARD - Roméo FRANÇOIS - Guillaume KATONA.

JORF du 25 février 2015
Arrêté du 16 février 2015 portant attribution du brevet technique d'études militaires générales

Le brevet technique d'études militaires générales est attribué, à compter du 1er décembre 2014, aux officiers d'active ci-après désignés :

ARMÉE DE TERRE
Corps des officiers des armes

- Les lieutenants-colonels : Laurent ANSART - Jean-Paul d'ANNA - Thierry LOPEZ - Dominique POIREAU - Jean-Michel SAMSOEN - Thierry VEDELAGO - Eric LAGATHU.

Corps des officiers du corps technique et administratif

- Lieutenant-colonel Christophe GUE.

> L'Épaulette adresse ses félicitations aux lauréats.

BULLETINS DE PROMOTIONS REÇUS

> Belvédère 1963-1964 - Décembre 2014.
> Garigliano 1949-1951 - Décembre 2014.
> Serment de Koufra 1962-1963 - Décembre 2014.
> Général Laperrine 1957-1958 - Décembre 2014.
> Amilakvari 1954-1956 - Franchet d'Esperey 1955-1956 - Décembre 2014.
> Maréchal de Lattre 1951-1953 - Décembre 2014.
> Général Kœnig 1970-1971 - 4ème trimestre 2014.
> Franchet d'Esperey 1955-1957 - Janvier 2015.
> Connétable Du Guesclin 1966-1967 - Janvier 2015.
> Union Française 1952-1953 - Janvier 2015.
> Victoire 1945 - Janvier 2015. ■

AUX FUTURS RÉDACTEURS DE L'ÉPAULETTE

> Quelques consignes pratiques !
Adressez vos projets d'articles à L'Épaulette de préférence sous forme de fichiers informatique **type Word, au format RTF (lepaulette@wanadoo.fr)**. Il est demandé que les projets ne dépassent pas trois pages de la revue **(soit 3000 signes/page)** iconographie à ajouter. Adressez des illustrations, soit sous forme de tirages photos couleurs, soit sous forme de fichiers numériques, **format jpeg, définition de 300 pixels/cm.** L'envoi de textes et ou d'illustrations à L'Épaulette vaut acceptation par l'auteur de leur reproduction et de leur publication sans droits.
La rédaction

> Nous recommandons aux futurs rédacteurs de bien vouloir signer leurs articles, de compléter ceux-ci du nom de leur promotion, et de bien vouloir légender leurs photos (Nom, prénom, grade, fonction). Nous vous en remercions par avance.

BIBLIOGRAPHIE

> Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.

Georges WOLINSKI, né le 28 juin 1934 à Tunis et mort assassiné le 7 janvier 2015 lors de la fusillade au siège du journal Charlie Hebdo à Paris2, est un dessinateur de presse français. Il a collaboré au journal *Hara-Kiri* (versions mensuelle et hebdomadaire), ainsi qu'à *Action, Paris-Presse, Charlie Hebdo, L'Humanité, Le Nouvel Observateur* et enfin *Paris Match*. Il a également été rédacteur en chef de *Charlie Mensuel*, et président du prix de la bande dessinée du Point.

Né d'une mère juive franco-italienne et d'un père juif polonais à la tête d'une entreprise de ferronnerie d'art à Tunis, il est élevé par ses grands-parents maternels pâtissiers, son père étant mort lorsqu'il a 2 ans et sa mère tuberculeuse envoyée en sanatorium en France. Il rejoint à l'âge de 13 ans sa mère remariée. Au lycée de Briançon, il rencontre sa première femme Jacqueline épousée en 1961, avec qui il aura deux filles, et qui mourra en 1966 des suites d'un accident de voiture en voulant éviter un chien, alors qu'il se reposait à l'arrière. Il travaille d'abord dans l'entreprise de tricot de son beau-père à Fontenay-sous-Bois, puis publie ses premiers dessins dans Rustica en 1958. Après avoir envoyé ses dessins à François Cavanna, il entre en 1960 dans l'équipe de *Hara-Kiri,* puis en 1968 dans Le Journal du dimanche où il rencontre sa seconde femme Maryse, il devient rédacteur en chef de *Charlie Hebdo* de 1970 à 1981.

Albums : Histoires lamentables, (1965). - Ils ne pensent qu'à ça, (1967) - Je ne veux pas mourir idiot, (1968).- Hit parade, (1969). - Je ne pense qu'à ça ! (3 tomes, 1969 à 1972). - Il n'y a pas que la politique dans la vie... (1970). - La Vie compliquée de Georges le tueur (1970). -Paulette (sept tomes, 1971 à 1984 ; dessin de Georges Pichard). - On ne connait pas notre bonheur (1972). - C'est pas normal (1973. - Il ne faut pas rêver (1974). - Les Français me font rire (1975). - Giscard n'est pas drôle (1976). - C'est dur d'être patron (1977). - Cactus Joe (1977). - Wolinski dans l'Huma (3 tomes, 1977 à 1980). - Dessins dans l'air (1979). - J'étais un sale phallocrate (1979). - Mon corps est à elles (1979). - La Reine des pommes (1979 ; d'après le roman de Chester Himes). - Dessins dans l'air (1979). - À bas l'amour copain ! (1980). - Charlie Hebdo - Marasmes pour tous (2013). - Vive la France - Seuil (2013). - Le village des femmes - Seuil (2014).

JE NE DOIS PAS DESSINER MAHOMET PLANTU (Auteur) - Anthologie (broché).

L'album annuel de Plantu était, plus que les précédents, axé sur l'international et particulièrement sur l'islamisme. La couverture porte le dessin de Plantu sur le prophète (« Je ne dois pas dessiner Mahomet ») qui a fait le tour du monde, après le scandale des caricatures publiées au Danemark. La politique intérieure n'en était pas absente pour autant.

Paru en 11/2006 = 16€20
192 pages - 16.00 € TTC

LES ENFANTS D'ABRAHAM UN CHRÉTIEN, UN JUIF ET UN MUSULMAN DIALOGUENT par :

Haïm Korsia, grand rabbin, a été aumônier général des armées, il est depuis 2014 grand rabbin de France. **Alain de La Morandais, prêtre catholique,** est docteur en théologie et en histoire, et partenaire privilégié des médias.

Malek Chebel, anthropologue et philosophe, est spécialiste du Coran, qu'il a traduit, et prône un islam des Lumières. Dans la continuité de leur émission « Les Enfants d'Abraham » diffusée sur Direct 8, le père Alain de La Morandais, le grand rabbin Haïm Korsia et Malek Chebel échangent, avec la franchise, le respect et l'humour qui les caractérisent, sur douze questions essentielles mêlant société et religion, dont :

- Juifs, chrétien et musulmans croient-ils au même Dieu ?
- Est-il raisonnable de ne pas croire en Dieu ?
- Les religions n'ont-elles pas toujours justifié la violence tout en prêchant la paix ?
- Quelle doit être la place des religions dans un État laïc ?
- Liberté individuelle et volonté divine sont-elles compatibles ?
- Quelle place la religion accorde-t-elle à la sexualité ?
- Dieu et l'argent font-ils bon ménage ?
- Qu'est-ce qui nous attend après la mort ?

En prise directe avec la réalité d'aujourd'hui, les auteurs démontrent que le dialogue entre juifs, chrétiens et musulmans, les « enfants d'Abraham », est plus que jamais nécessaire et surtout possible.

Format Kindle - 334 pages
Editeur : Presses de la Renaissance (1 juin 2011).

LE LIVRE DE L'ASCENSION DU PROPHÈTE de Mir HAYDAR

Le prophète Muhammad en prière

Seul au milieu d'un tourbillon de flammes d'or sur fond pourpre, le Prophète, de vert et de blanc vêtu, se prosterne face contre terre, abîmé dans l'adoration de Dieu.

Le Livre de l'ascension du Prophète, Mi'râdj nâmeh, reprend un épisode esquissé dans le Coran et développé dans la tradition musulmane. Il retrace les étapes du voyage miraculeux effectué en une nuit par Muhammad, transporté jusqu'au trône de Dieu. Monté sur sa jument ailée al-Burâq, il est conduit par l'ange Gabriel de La Mecque à Jérusalem où il célèbre la prière, puis, s'élevant à travers les sept cieux au milieu des anges, il rencontre les prophètes qui l'ont précédé depuis Adam jusqu'à Ibrâhîm. Il atteint, seul, le trône divin, point extrême de son ascension. Son périple, au retour, l'emmène aux portes de l'enfer et du paradis. Considéré tantôt comme un miracle tantôt comme une vision, le voyage nocturne du Prophète est pour les soufis le modèle du voyage mystique.

Traduit d'un original arabe, cet exceptionnel manuscrit fut achevé dans l'atelier royal timouride de Hérât en 1436 dans un contexte turco-persan ; copié en turc oriental en caractères ouigours, avec des titres en arabe et des légendes en turc et en persan en caractères arabes, il est illustré de soixante-trois miniatures dont l'iconographie s'inspire, pour certaines, de modèles bouddhistes et chamaniques hérités des turco-mongols. Bouddhisme, chamanisme, manichéisme et culte de Zoroastre – L'Arda viraf nâmeh de la littérature mazdéenne est très proche du Mi'râdj nâmeh – furent particulièrement florissants en Asie centrale jusqu'à l'apparition de l'islam.

Mi'râdj nâmeh (Le Livre de l'ascension du Prophète) de Mir Haydar, suivi du Mémorial des saints de Ferid ed-Din Attar Hérât (Afghanistan), 1436. Papier, 265 f. 34 x 22,5 cm BnF, département des Manuscrits, supplément turc 190, f. 44 © Bibliothèque nationale de France.

Jean Cabut, dit Cabu, est un caricaturiste, dessinateur de presse et auteur de bande dessinée français, né le 13 janvier 1938 à Châlons-en-Champagne (Marne) et mort assassiné le 7 janvier 2015 lors de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Créateur des personnages du Grand Duduche et du Beauf, participant aux équipes de journaux satiriques comme *Hara-Kiri, Charlie Hebdo* ou *Le Canard enchaîné,* il collabore en outre à plusieurs émissions de télévisions aussi bien de débat - avec Droit de réponse - que pour enfants - avec Récré A2 - qu'il illustre en direct.

Albums - Le Grand Duduche (1967, Dargaud). - Il lui faudrait une bonne guerre !… (1972, Dargaud). - L'Ennemi intérieur (1973, Le Square). - Le Grand Duduche en vacances (1974, Le Square). - Passe ton bac, après on verra ! (1980, éd. du Rond Point). - Maraboud'ficelle (scénario de William Leymergie, 1980, Dargaud). - À bas la mode ! (1981, Dargaud). - Le Grand Duduche et la fille du proviseur (1982, Dargaud). - Le Journal de Catherine (1970, Le Square). - Catherine saute au paf ! (1978, Le Square). - Mon beauf' (1976, Le Square). - La France des beaufs (1979, Le Square). - Mitterrand et son beauf (1984, Albin Michel) . - À consommer avec modération (1989, Albin Michel). - Les nouveaux beaufs sont arrivés (1992, Le Cherche midi). - L'Intégrale beauf (octobre 2014, Michel Lafon). - Tonton 1er roi de France (1988, Belfond). - Tonton accro (1988, Albin Michel). - Tonton la-terreur (1991, Albin Michel). - Adieu Tonton (1992, Albin Michel). - Les Aventures de madame Pompidou (1972, Le Square) 24. - Inspecteur la bavure (1981, Albin Michel). - Le Nez de Dorothée (1986, Flammarion). - Le Gros Blond avec sa chemise noire (1988, Albin Michel). - Les Interdits de Cabu (1989, Albin Michel). - ...

••• Mort aux vieux ! (1989, Albin Michel). - Cabu au Canard enchaîné (1989, Albin Michel). - Les abrutis sont parmi nous (1992, Albin Michel). - Responsables mais pas coupables ! (1993, Albin Michel). - Secrets d'État (1994, Albin Michel). - Les Aventures épatantes de Jacques Chirac (1996, Albin Michel). - Vas-y Jospin ! (1999, Albin Michel). - À gauche toute ! (2000, Albin Michel). - C'est la faute à la société (2008, 12 bis). etc. - Mai 68 (collectif, 2008, Michel Lafon). - Article Cabu de Wikipédia en français. Contenu soumis à la licence CC-BY-SA 3.0.

Stéphane CHARBONNIER, dit CHARB, est un dessinateur satirique et journaliste français, né le 21 août 1967 à Conflans-Sainte-Honorine et mort le 7 janvier 2015 à Paris.
Il entre à l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* en 1992. Ses dessins apparaissent dans différents journaux et il publie plusieurs ouvrages. Charb devient directeur de la publication de *Charlie Hebdo* en 2009. Il meurt assassiné lors de l'attentat perpétré au siège du journal.
Son père est technicien des PTT et sa mère secrétaire. L'enfant est scolarisé au collège des Louvrais, à Pontoise, et publie ses premier dessins dans le journal du collège. Il intègre ensuite le lycée Camille Pissarro, où il obtient un bac A2 en 1987. Durant sa jeunesse, Charbonnier effectue un stage à *La Gazette du Val-d'Oise* et travaille pour le mensuel *Les Nouvelles du Val-d'Oise*. Il suit des cours en BTS de publicité, qu'il abandonne afin de se consacrer au dessin. Il dessine pour le fanzine *Canicule* et effectue des petits boulots.

Albums :

Je suis très tolérant, MC Productions / Charb, (1996) -
Maurice et Patapon, tomes I (2005), II (2006), III (2007), IV (2009), V (2012), éditions Hoëbeke, VI (2013), éditions Les Échappés.
Attention ça tache, Casterman, 2004 (avec une présentation élogieuse de Philippe Geluck).
Charb n'aime pas les gens : chroniques politiques, (1996-2002), Agone, (2002).
Collectif, Mozart qu'on assassine, Albin Michel, (2006), avec Catherine Meurisse, Riss, Luz, Tignous et Jul.
J'aime pas les fumeurs, Hoëbeke, (2007).
J'aime pas la retraite, 2008 (Avec Patrick Pelloux).
C'est la Faute à la société, éditions 12 bis, (2008).
Dico Sarko, éditions 12 bis, (2008)
Le Petit Livre rouge de Sarko, éditions 12 bis, (2009). Eternuer dans le choufleur et autres métaphores sexuelles à travers le monde, textes d'Antonio Fischetti, éditions Les Échappés, (2009).
Marx, mode d'emploi, éditions La Découverte, 2009 (Avec Daniel Bensaïd).
Le Cahier de vacances de *Charlie Hebdo*, éditions Les Échappés, 2009, avec Catherine Meurisse, Riss et Luz
Les Fatwas de Charb, éditions Les Échappés, (2009).
C'est pas là qu'on fait caca ! Maurice et Patapon pour enfants, éditions Les Échappés, (2010).
Les dictons du jour, agenda (2011), éditions Les Échappés, (2010).
Sarko, le kit de survie, éditions 12 bis, (2010).
Marcel Keuf, le flic, éditions Les Échappés, (2011).
La salle des profs, éditions 12 bis, (2012).
Il a également illustré le Petit cours d'autodéfense intellectuelle de Normand Baillargeon et le Petit cours d'autodéfense en économie de Jim Stanford (en) tous les deux publiés aux éditions Lux.

L'INCONSCIENT DE L'ISLAM

RÉFLEXIONS SUR L'INTERDIT, LA FAUTE ET LA TRANSGRESSION

par Malek CHEBEL

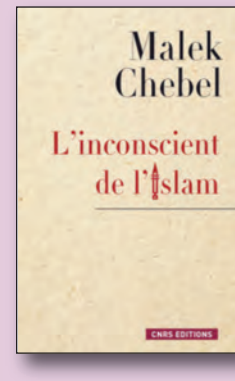

« Si le bel islam prêche le droit à l'indifférence et à la non-agression mutuelle, il faut croire que l'Homme, lui, est versatile, colérique et impétueux », constate Malek Chebel. A travers cinq études percutantes, il nous montre à quel point la faute et la transgression sont omniprésentes dans le monde musulman contemporain.
Cet Inconscient de l'islam remonte aux racines de la religion et se nourrit de l'histoire des califes, pour mettre en évidence et éclairer la folie actuelle d'une partie de la communauté.
Guerre sainte détournée, exacerbation de la figure du kamikaze, violence symbolique de la relation mère-fils, censure des livres, immolation au nom d'une purification sacrée : cette immersion dans le monde complexe des interdits et de leur transgression interroge les liens entre religion, politique et liberté dans la doctrine musulmane.
Plaidoyer autorisé pour la mise à nu d'un inconscient longtemps nié et redouté, cet essai audacieux révèle les contradictions d'un islam aux prises avec le monde contemporain.

Date de sortie : 15 01 2015
Format : 14 x 22 cm - Pagination : 124
Prix : 15,90 €

L'UBAYE ET LA GUERRE DE 1914-1918
La guerre du 157e RI, la tragédie de la bataille de Ménil-sur-Belvitte, les poilus ubayens

Grâce à de patientes recherches dans les archives publiques et les sources privées, Hubert Tassel, membre de l'Amicale Ubayenne des Chasseurs Alpins (AUCA), redonne vie et place, – toute leur place – aux poilus ubayens dans la Grande Guerre. Ils ne sont plus désormais, seulement un nom, suivi d'un prénom, gravés dans la pierre, mais des hommes, dont on suit le parcours depuis leur village d'origine et dont on partage la réalité de leur quotidien, avec leurs mots, quand ils nous sont parvenus.
On suivra, parmi d'autres, le récit, jour après jour, d'Anselme Charpenel (revenu du Mexique) qui a fait toute la guerre, et qui en est revenu.
Hubert Tassel révèle l'histoire tragique de la bataille de Ménil-sur- Belvitte où disparaissent, en seulement une journée, quarante-neuf jeunes poilus ubayens appartenant principalement au 157e régiment d'infanterie. L'abbé Alphonse Collé, curé de ce village par son action et son engagement tenaces, sur les lieux de la tragédie, les a sauvés de l'anonymat et soustraits à l'oubli. Des pages émouvantes où des témoignages directs (carnets, journaux de guerre, correspondances...) dont certains inédits, et très largement restitués, donnent corps au sacrifice de ces jeunes poilus alpins, et fondent le travail de mémoire porté par cette publication attendue.
Amicale Ubayenne des Chasseurs Alpins.
Éditions DU FOURNEL - 05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE - Prix : 25 €

LES FORTIFICATIONS DE BONIFACIO
Michel TERCÉ

Michel Tercé est militaire de carrière en retraite. Historien par passion et Bonifacien de cœur, il propose ici le résultat de longues années de recherches menées dans les centres d'archives et sur le terrain.
De Bonifacio, chacun connaît les grandes falaises de calcaire sur lesquelles, perchées en équilibre, de hautes maisons dominant la mer regardent la Sardaigne toute proche au-delà du détroit. Bonifacio, c'est aussi cette imposante citadelle qui s'offre au regard du visiteur venant par voie de terre. Fortifiée depuis le haut Moyen Âge, la cité offre, en raison d'une situation stratégique appréciée par les maîtres successifs de l'île, un ensemble d'ouvrages d'art unique et méconnu – y compris parfois des Bonifaciens eux-mêmes. Reprenant chacun de ces éléments,

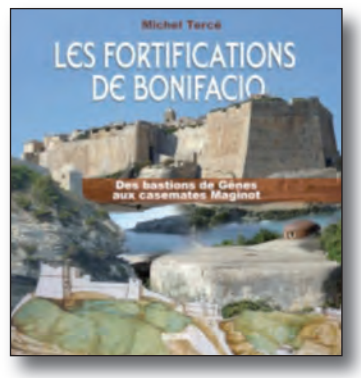

> *Pour compléter les rubriques « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.*

les décrivant, expliquant leur utilité défensive et leur évolution, l'auteur propose, tant au passionné de la chose militaire qu'au simple curieux, d'aborder les différents pans de l'histoire de la cité depuis l'époque des Pisans jusqu'à la dernière guerre mondiale, en passant par la longue période de présence des Génois.

Edition : Albiana 2012
256 pages 21 x 22,5 cm
Relié, prix : 45 €

.

LE VOYAGE DE LA REINE TIN HINAN, Contes berbères Par Fatima KERROUCHE

L'histoire des Touaregs est intimement liée au désert et à « celle qui vient de loin », signification de Tin Hinan en Tamachek. Selon les récits et les chants des hommes du désert, Tin Hinan serait une reine idéalement belle qui aurait pris les armes pour défendre son peuple au IVème-Vème siècle. Elle est considérée comme la « Mère des Touaregs ».

Pierre Benoit l'avait dépeinte sous les traits d'Antinéa dans son roman l'Atlantide (1919).

Connaître l'histoire des peuples et leurs légendes contribue à comprendre les situations souvent conflictuelles entre les peuples.

Le conte :

Mademoiselle Soumicha est vraiment une drôle de conteuse. Elle a dans sa besace de nouvelles histoires, des contes berbères qu'elle raconte volontiers à ceux qui veulent bien prendre le temps de s'asseoir et de l'écouter. Avec Le voyage de Tin Hinan, Les jumeaux et leurs chevaux, La brebis de Vrirouche, Tfoulki, prisonnière du puits, La graine-de-pierre-de-patience, Le forgeron d'Akalous, La flûte en os, Aghilas, Le prince cloîtré et les trois portes de la sagesse, le lecteur est invité à embarquer pour un voyage palpitant et inattendu.

Fatima Kerrouche est journaliste territoriale à Montpellier. Née en région parisienne, sa famille est originaire de Kabylie en Algérie. Par son travail d'écriture et de recherche autour des contes berbères, elle espère contribuer à faire connaître les valeurs et les mythes de cette culture millénaire et tente de se recréer une certaine forme de transmission.

Editeur Edinter Eds
Contes / Légendes (broché).
Paru en 01/2015 - Prix : 15 €

SOUMISSION de Michel HOUELLEBECQ

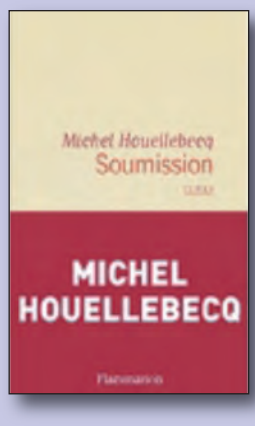

Disponible pour le téléchargement maintenant

Dans une France assez proche de la nôtre, un homme s'engage dans la carrière universitaire. peu motivé par l'enseignement, il s'attend à une vie ennuyeuse mais calme, protégée des grands drames historiques. Cependant les forces en jeu dans le pays ont fissuré le système politique jusqu'à provoquer son effondrement.

Cette implosion sans soubresauts, sans vraie révolution, se développe comme un mauvais rêve.

Le talent de l'auteur, sa force visionnaire nous entraînent sur un terrain ambigu et glissant ; son regard sur notre civilisation vieillissante fait coexister dans ce roman les intuitions poétiques, les effets comiques, une mélancolie fataliste. Ce livre est une saisissante fable politique et morale.

Emmanuel Carrère défend « Soumission »

Accusé notamment par le directeur de « Libération », Laurent Joffrin, de jouer avec la peur de l'islam et d'adouber « les idées du Front national ou celles d'Eric Zemmour », Michel Houellebecq a trouvé en Emmanuel Carrère un défenseur enflammé. « Soumission » est « un livre sublime, d'une extraordinaire consistance romanesque », affirme dans une tribune à paraître dans « Le Monde des livres » l'auteur de l'ouvrage à succès « Le Royaume ». Pour Carrère, « les anticipations de Michel Houellebecq appartiennent à la même famille » que les romans prophétiques du XX[e] siècle : « 1984 » de George Orwell et « Le Meilleur des mondes » d'Aldous Huxley. « La résistance n'intéresse pas Houellebecq. Il pense que l'Occident est foutu, tellement foutu qu'il n'y a plus rien à en regretter », explique l'auteur du « Royaume » qui traite des débuts de la chrétienté.

Editeur : Flammarion - Prix : 21 € (broché) - 14,99 Prix Kindle.

LE TERRORISME POUR LES NULS Par Alain BAUER et Christophe SOULLEZ

Terrorisme : un mot devenu hélas banal dans notre vocabulaire, mais trop souvent utilisé sans que l'on en connaisse la signification exacte. C'est que derrière ce terme générique, se cachent en effet de très nombreuses significations, autant qu'il ya d'organisations ou de réseaux employant la terreur à des fins politiques. Alain Bauer et Christophe Soullez, tous deux spécialistes des questions de sécurité, se proposent de nous expliquer clairement et simplement ce qu'est le terrorisme aujourd'hui. Après nous en avoir donné une définition la plus fine possible, ils nous expliqueront quels réseaux se cachent sous ce vocable, leur idéologie et leurs revendications, mais exploreront aussi pour nous leurs réseaux de financement et d'achat d'armes, leur recrutement et leurs camps d'entrainement. Un ouvrage à lire d'urgence à une époque où nous devons faire face à de plus en plus de nouvelles menaces et à un nouveau type de radicalisation solitaire des individus.

Alain Bauer est criminologue, spécialiste des questions de sécurité. Il a également été Grand Maître du Grand Orient de France de 2000 à 2003. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur la criminalité.

Christophe Soullez, est criminologue, chef du département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) depuis 2004.

Editeur : First Collection Pour les nuls actu - Prix : 7,95 €

PALESTINE 47 : UN PARTAGE AVORTÉ

Par Dominique VIDAl et Alain GRESH

Ce livre retrace l'histoire de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies du 29 novembre 1947 de créer deux Etats sur le territoire de la Palestine mandataire.

Extrait de la préface de la réédition « André Versailles ».

Soixante ans, c'est beaucoup. Et la mémoire s'est estompée. Le lecteur sera peut-être surpris de découvrir l'engagement inconditionnel de l'Union soviétique aux côtés d'Israël ; ou bien l'incohérence systématique d'une politique américaine écartelée entre Maison Blanche, favorable au mouvement sioniste, et département d'Etat, beaucoup plus hésitant ; ou la force étouffée du courant sioniste partisan d'un Etat binational ; ou encore les accords secrets unissant l'Agence juive et le roi Abdallah de Transjordanie. Sans doute se demandera-t-on pour le présent, au terme de ce voyage dans le passé, si Israël et les Palestiniens peuvent encore puiser l'inspiration d'une solution réaliste et durable du drame proche-oriental dans l'idée du partage. Le « processus d'Oslo » a échoué. Les rêves nés le 13 septembre 1993 à Washington du sommet entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin se sont transformés en cauchemar. Non seulement toute confiance entre les deux parties a disparu, mais la situation sur le terrain s'est profondément modifiée. ...

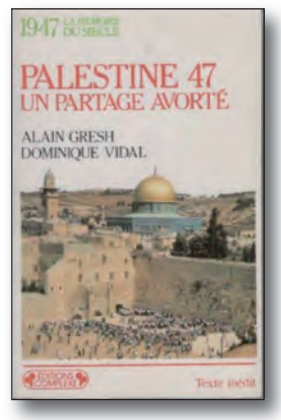

> Pour compléter la rubrique « Dossier, Histoire, Tribune libre » nous vous proposons une sélection d'ouvrages.

BIBLIOGRAPHIE

••• La colonisation accélérée de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie (avec, au total, près de 500 000 Israéliens installés sur les territoires occupés par Israël en 1967), la reconquête militaire de la Cisjordanie, la construction du mur de séparation qui empiète très profondément sur le territoire palestinien et le morcèle, l'embargo américain et européen contre le gouvernement palestinien, les affrontements entre le Hamas et le Fatah à Gaza ainsi que les attaques de l'armée israélienne semblent rendre le partage illusoire.
Dominique Vidal est un journaliste, spécialiste du Proche-Orient et notamment du conflit israélo-palestinien, auquel il a consacré de nombreux livres, seul ou en collaboration, notamment avec son collègue Alain Gresh. Alain Gresh est un journaliste qui a publié plusieurs livres sur le Proche-Orient et l'islam.

André Versaille éditeur
Collection Histoire 1997, 197 p.,
Première édition : Complexe - 1988
Prix 19,9 €

REINES D'AFRIQUE ET HÉROÏNES DE LA DIASPORA NOIRE
par Sylvia SERBIN

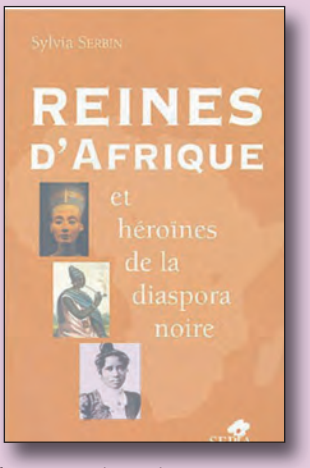

Aucune héroïne noire reconnue par l'histoire universelle. Sur ce constat, Sylvia Serbin s'est intéressée aux figures féminines ayant marqué l'histoire de l'Afrique et de sa diaspora, de l'Antiquité au début du XXe siècle. La reine Pokou (Côte d'Ivoire), la mulâtresse Solitude (Guadeloupe), Ranavalona III (Madagascar), Madame Tinubu (Nigeria), les Amazones du Dahomey, Harriet Tubman (États-Unis), la Vénus hottentote (Afrique du Sud) : au total vingt-deux portraits de femmes d'influence, résistantes, prophétesses, guerrières, victimes ou mères de héros, pour la plupart inconnues du grand public. Jamais un tel ouvrage n'avait encore été écrit et c'est avec un réel talent de conteuse que l'auteur a construit, à partir de sources écrites et orales ayant nécessité plusieurs années de recherches, une fresque historique dont la lecture suscite admiration, tristesse, horreur et respect pour ces tempéraments d'exception. Un livre utile et passionnant qui nous dévoile aussi des facettes inexplorées de certaines sociétés de l'Afrique précoloniale, souvent présentées comme inertes et figées alors qu'elles ont connu une incontestable vitalité.

Sylvia SERBIN est née en Afrique de parents antillais, et a vécu en Côte d'Ivoire et au Sénégal. En elle, une âme noire aux confluences de l'Afrique, des Antilles et de la Métropole. Elle a étudié l'Histoire à Paris. Journaliste spécialisée en communication d'entreprise et historienne, elle a fait partager son implication historique dans des émissions radio et des articles presse.

Edition SEPIA - Parution novembre 2004 - Prix : 18,30 €

REINES D'AFRIQUE : LE ROMAN VRAI DES PREMIÈRES DAMES
par Vincent HUGUEUX

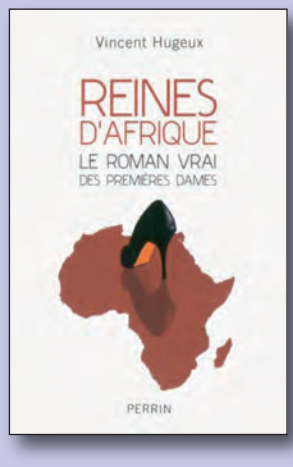

Si, au sud du Sahara comme ailleurs, le profil de la compagne effacée et mutique n'a plus cours, les épouses des chefs d'Etat africains ont forgé depuis 1960, année zéro des indépendances, maints autres modèles, de la virago volcanique à la dame-patronesse postmoderne, via l'insatiable affairiste et la mère-poule du fiston préféré. La trajectoire de l'Ivoirienne Simone Gbagbo et son épilogue pathétique l'attestent : la femme du « boss » peut être le plus sûr allié et le pire ennemi de son président de mari. Au-delà de son engagement caritatif, elle joue volens nolens un rôle politique, au confluent de l'intime et des jeux de pouvoir. pour le meilleur ou pour le pire. Nourrie de témoignages exclusifs et d'anectodes éloquentes, cette galerie de portraits dessine aussi, en creux, la métamorphose de l'image de la femme sur un continent qui comptera au mitan du siècle près de deux milliards d'âmes. On y croisera la Congolaise Antoinette Sassou Nguesso, archétype de la First Lady à l'ancienne. On y explorera la tribu des Blanches et des métisses, incarnations du legs colonial : Viviane Wade (Sénégal), Sylvia Bongo Ondimba (Gabon), Dominique Ouattara (Côte d'Ivoire) et Chantal Biya (Cameroun). On y découvrira aussi des reines ignorées du grand public, mais dont le parcours épouse les méandres de l'histoire de jeunes Etats, telles Chantal Compaoré (Burkina Faso) ou Marième Sall (Sénégal). On s'aventurera enfin en dehors du « pré carré » francophone, tant il eut été dommage d'exclure de ce casting des personnages aussi singuliers que Grace Mugabe (Zimbabwe) ou Constancia Mangue de Obiang (Guinée-Equatoriale).
Grand reporter au sein du service Monde de l'Express, Vincent Hugeux est l'un des meillleurs connaisseurs de l'Afrique d'aujourd'hui. Un continent dont il dépeint d'une plume percutante, volontiers caustique, les élans et les tourments, tant au fil de ses reportages que dans ses essais comme « Les Sorciers Blancs », Fayard 2007 ou « L'Afrique en face », Armand Collin 2010.

Edition : Perrin
Date de parution : mars 2014
Prix : 18,5 €
Existe en version numérique téléchargeable sur liseuse.

FAUT-IL LE PRONONCER CE NOM DE LA PATRIE ?
Spectacle subversif et poétique de la chanson de Roland à Alain Finkielkraut
par Mayté VARAUT et Hélène de SEVELINGES

Il ne s'agit pas d'un recueil mais d'un spectacle. Itinérant, souvent parisien : Le thème en est l'amour de la patrie. « Catholiques de France, toute nation a son histoire humaine originale, mais les peuples qui ont reçu un très riche héritage spirituel doivent le préserver comme la prunelle de leurs yeux. « Saint Jean-Paul II ».
Faut-il aimer la France ? Pourquoi aimer la France ? La France est-elle aimable ?
Vous pouvez aller directement sur le site où vous aurez une description plus détaillée et grâce auquel vous pouvez retenir vos places :

https://www.weezevent.com/faut-il-le-prononcer-ce-nom-de-la-patrie

L'Épaulette
Le travail pour loi, l'honneur comme guide

Bulletin d'adhésion

Association d'officiers de recrutements interne et contractuel

NOM : .....
Prénom : .....
Sexe : M - F
Né(e) le : __/__/_____
Adresse : .....
.....
Code postal : _ _ _ _ _
Commune : .....
Téléphone 1 : __/__/__/__/__
Téléphone 2 : __/__/__/__/__
Courriel @ : .....
Situation mili. : active – retraite - réserve
Affectation : .....
Grade / année : ..... / _ _ _ _
Année de nomination S/LT d'active : |_____|
Arme ou Service : .....
Origine *(IA, CTA, OAEA Rang, OSC…)* : .....
École d'officiers d'origine : .....
Nom de Promotion : .....

Diplôme militaire le plus élevé : .....
Décorations : .....

COTISATIONS 2015

- **Général et colonel : 55 €**
- **Lieutenant-colonel et commandant : 48 €**
- **Officier subalterne : 36 €**
- **Elève-officier en 2e année : 36 €**
- **Elève-officier en 1e année : gratuit**
- **Conjoint d'adhérent décédé : 18 €**

Je souhaite adhérer à **L'ÉPAULETTE** et je joins au présent bulletin un chèque de |_____| € à l'ordre de: CCP 295-97 B Paris

Pour les cotisations ultérieures, j'opte pour le prélèvement automatique ☐ OUI ☐ NON

Fait à ..... le __/__/_____

Signature

L'ÉPAULETTE
Case n°115
Fort neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

Historique

Issue de la fusion des amicales *La Versaillaise, La Saint-Maixentaise, La Saumuroise et La Vincennoise,* l'amicale des anciens élèves officiers d'active (AAEOA) est créée le 24 novembre 1964 par le général Gandoët (1902-1995) qui en assure la première présidence.
L'AAEOA devint L'ÉPAULETTE le 16 novembre 1979.

Adhérents

- Les officiers en activité,ou en toute autre position statutaire, appartenant à l'armée de Terre, à la Gendarmerie ou aux Services communs.
- Les élèves-officiers et les officiers-élèves répondant à ces mêmes critères d'origine.
- Les conjoints des adhérents décédés.

L'Épaulette prie ses adhérents disposant d'un prélèvement automatique à la date du 20 février de l'excuser de n'avoir pu, pour des raisons techniques de rejet en cours de résolution avec la Banque Postale, procéder à cette opération à la date prévue.
Elle compte donc reporter cette opération à la date du 20 mars en même temps que les adhérents habituellement prélevés à cette date.
Avec toutes nos excuses pour cette situation indépendante de notre volonté.
L'équipe du siège.

Mandat de prélèvement SEPA

Créancier : L'Épaulette
Association régie par le code de la Mutualité, créée le 16 novembre 1975

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
. dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté
. sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

CRÉANCIER : **F R 76 Z Z Z 3 0 9 8 1 8**
Identifiant du créancier

Nom du Créancier : **L'EPAULETTE**
Adresse (rue, avenue) : **Case 115, Fort neuf de Vincennes, Cours des Maréchaux**
Code postal, Ville : **75614 PARIS Cedex 12**

■ *Paiement récurrent répétitif* ☐ *Paiement ponctuel unique*

DÉBITEUR : Veuillez compléter les champs marqués *

**Nom, Prénom du débiteur :* _____

**Adresse (rue, avenue) :* _____

**Code postal, ville :* _____ **Pays :* _____

**Les coordonnées de votre compte IBAN – Numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)*

Code International d'identification de votre banque – **BIC (Bank Identifier Code)*

Je choisis la date de mon prélèvement :

☐ *le 20/02* ☐ *le 20/03* ☐ *le 20/04* ☐ *le 20/05* ☐ *le 20/06* ☐ *le 20/07* ☐ *le 20/08*

Fait à _____
le _____
j j m m a a a a

Signature(s)

A retourner à : L'EPAULETTE
Case n° 115, Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS Cedex 12

Prière
de joindre un
relevé d'identité bancaire